

CONSULTATION SUR PLACE

PRET

PEB

OUI

NON

NON

1521

**École Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MÉMOIRE D'ÉTUDE**

**Rapport d'étape de la recherche sur la pensée politique du  
Groupe de Coppel**

**La pensée politique du Groupe de Coppel : de la définition du  
Groupe de Coppel à l'échange entre Mme de Staël  
et Benjamin Constant**

Emmanuelle Paulet-Grandguillot

Sous la Direction de Michel Malherbe, Professeur à l'Université de Nantes

2000

db  
—  
**École Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MÉMOIRE D'ÉTUDE**

**Rapport d'étape de la recherche sur la pensée politique du  
Groupe de Coppet**

**La pensée politique du Groupe de Coppet : de la définition du  
Groupe de Coppet à l'échange entre Mme de Staël  
et Benjamin Constant**

Emmanuelle Paulet-Grandguillot



Sous la Direction de Michel Malherbe, Professeur à l'Université de Nantes

2000

1999  
DcB  
37

**Titre :** La pensée politique du Groupe de Coppet : de la définition du Groupe de Coppet à l'échange entre Mme de Staël et Benjamin Constant.

**Title :** The political thought of the Groupe de Coppet : from the definition of the Groupe de Coppet to the relation between Mme de Staël and Benjamin Constant.

**Résumé :** Présentation du Groupe de Coppet, à partir d'une synthèse des différents articles parus sur le sujet : ses membres, ses limites géographiques et chronologiques, ses positions esthétiques et politiques fondées sur son opposition à Napoléon. Étude du dialogue entre Mme de Staël et Benjamin Constant, préparatoire à une recherche plus longue sur la pensée politique du Groupe de Coppet : la continuité de leur pensée politique, du Directoire à la Restauration. La critique du despotisme et la limitation de l'autorité par la liberté individuelle.

**Abstract :** Presentation of the Groupe de Coppet, based on a synthesis of the different articles published on the subject : its members, its geographical and chronological limits, its esthetical and political positions, based on its opposition to Napoléon. Study of the dialog between Mme de Staël and Benjamin Constant, to prepare a longer research on the political thought of the Groupe de Coppet : the continuity of their political thought, from the Directoire to the Restauration. The critic of the despotism and the limitation of the authority with the individual liberty.

**Descripteurs :**

Groupe de Coppet \*\* Pensée politique et sociale  
Staël-Holstein, Germaine de (1766-1817) \*\* Pensée politique et sociale  
Constant, Benjamin (1767-1830) \*\* Pensée politique et sociale  
Libéralisme (philosophie)

**Keywords :**

Groupe de Coppet \*\* Political and social views  
Staël-Holstein, Germaine de (1766-1817) \*\* Political and social views  
Constant, Benjamin (1767-1830) \*\* Political and social views  
Liberalism \*\* Philosophy

« L'on ne comprendra jamais pleinement les écrits sortis de Coppet si l'on étudie séparément leurs auteurs. Les idées littéraires de Constant trouvent leur prolongement chez Mme de Staël et les idées politiques chez elle et son père. Schlegel influence aussi bien Constant que Sismondi et Mme de Staël ».

Simone Balayé. *Madame de Staël : Lumières et liberté*. Paris : Éditions Klincksieck ; 1979, p. 114.

« On n'a point connu Mme de Staël si on ne l'a pas vue avec Benjamin Constant. Lui seul avait la puissance par un esprit égal au sien, de mettre en jeu tout son esprit, de la faire grandir par la lutte, d'éveiller une éloquence, une profondeur d'âme et de pensée qui ne se sont jamais montrées dans tout leur éclat que vis-à-vis de lui, tout comme lui aussi n'a jamais été lui-même qu'à Coppet ».

Lettre de Sismondi à Eulalie de Sainte-Aulaire, citée par Norman King et Jean-Daniel Candaux dans « La correspondance de Benjamin Constant et de Sismondi (1801-1830) ». *Annales Benjamin Constant*, n° 1, 1980, p. 83.

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	6
Benjamin Constant critique de Jean-Jacques Rousseau .....	7
La pensée politique du Groupe de Coppel.....	9
PREMIÈRE PARTIE : ESSAI DE DÉLIMITATION ET DE DÉFINITION DU GROUPE DE COPPET.....	11
Chapitre 1 : petite histoire de la recherche sur le Groupe de Coppel .....	14
Le Groupe de Coppel oublié de la critique jusqu'au milieu du 20 <sup>ème</sup> siècle.....	14
Un intérêt croissant pour le Groupe de Coppel.....	17
Le Groupe de Coppel vu par les historiens et les critiques littéraires.....	21
CHAPITRE 2 : LES LIMITES DU Groupe de Coppel.....	23
Où situer le Groupe de Coppel ? .....	23
Qui fait partie du Groupe de Coppel ?.....	24
Quelles sont les limites temporelles du Groupe de Coppel ?.....	27
CHAPITRE 3 : LES TRAITS CARACTÉRISTIQUES DU Groupe de Coppel..	30
Le Groupe de Coppel comme lieu de confrontations et d'échanges.....	31
Le Groupe de Coppel comme lieu de rassemblement des opposants à l'Empire.....	33
Le Groupe de Coppel comme lieu de déconstruction des hiérarchies de l'esthétique classique.....	35
Le Groupe de Coppel effectue une relecture des Lumières à l'aune de la Révolution....	38
CHAPITRE 4 : Du Groupe de Coppel à l'échange entre MME de Staël et Benjamin Constant : problèmes méthodologiques .....	40
Comment saisir la pensée d'un groupe ? .....	40
La comparaison de la pensée politique de Mme de Staël et de celle de Benjamin Constant.....	41
DEUXIÈME PARTIE : L'EXPÉRIENCE RÉVOLUTIONNAIRE AU CŒUR DE LA PENSÉE POLITIQUE DE MME DE STAËL ET DE BENJAMIN CONSTANT.....	47
CHAPITRE 1 : terminer la révolution par la modération .....	50
Lutter contre l'arbitraire .....	50
L'arbitraire comme outrepassement des limites.....	50
De la critique des mesures d'exception de la Terreur à la critique du despotisme napoléonien.....	52
Empêcher les réactions .....	54
Réactions et mécanisme .....	54
Réactions et mouvement rétrograde.....	55

<b>Terminer la Révolution par le respect des principes .....</b>	<b>58</b>
Principes et préjugés .....	58
Principes républicains .....	60
Les principes suffisent-ils à terminer la Révolution ? .....	62
<b>Changer de constitution et rallier les modérés. ....</b>	<b>64</b>
Réformer la constitution de l'an III .....	64
Le soutien des modérés au gouvernement.....	66
<b>Chapitre 2 : Révolution et réflexion sur les rapports de la liberté et de l'autorité. ....</b>	<b>70</b>
<b>La critique du despotisme.....</b>	<b>71</b>
Mme de Staël et la réfutation de l'argument du Salut public.....	71
Benjamin Constant et la critique de la souveraineté absolue .....	74
<b>Redéfinir les rapports de la liberté et de l'autorité.....</b>	<b>83</b>
La liberté comme limite extérieure de l'autorité.....	83
La liberté des Modernes.....	87
L'impossible conciliation du libre examen et de la liberté des Modernes.....	90
 CONCLUSION .....	 93
 BIBLIOGRAPHIE .....	 I
Présentation .....	II
Ressources bibliographiques .....	X
Colloques et numéros spéciaux.....	XII
Études sur le Groupe de Coppet.....	XIV
Les échanges entre Benjamin Constant et Mme de Staël .....	XX
Mme de Staël.....	XXII
Benjamin Constant.....	XXXVII
Divers.....	XLIX
 LISTES DES ABRÉVIATIONS.....	 A
Abréviations des références des actes de colloque.....	B
Abréviations des références des monographies .....	C
Abréviations des références des articles .....	D

## **INTRODUCTION**

## BENJAMIN CONSTANT CRITIQUE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Dans mon mémoire de D.E.A.<sup>1</sup>, j'ai étudié la critique du *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau par Benjamin Constant. Ce dernier analyse le texte de Rousseau à partir de l'expérience révolutionnaire dont il fait un étalon pour mesurer la validité de la théorie politique de Rousseau. C'est donc le despotisme de la Terreur et de l'Empire que Constant vise à travers sa critique du *Contrat*. Constant rejette en effet l'idée d'une souveraineté absolue de la volonté générale défendue par Rousseau dans le *Contrat* : il voit dans cette souveraineté absolue la justification de l'autorité illimitée du pouvoir et par conséquent celle des atteintes portées à la liberté individuelle par les différents gouvernements de la Révolution et de l'Empire.

Je me suis efforcée dans ce mémoire de D.E.A. de confronter l'interprétation de Benjamin Constant avec la lettre du texte de Rousseau et j'ai montré que pour l'auteur du *Contrat social*, la souveraineté absolue de la volonté générale n'était pas incompatible avec une limitation du pouvoir du souverain populaire. Seulement, là où Benjamin Constant limite de l'extérieur l'autorité politique, par des droits individuels qui sont indépendants d'elle, Jean-Jacques Rousseau parle en quelque sorte d'une « autolimitation » du pouvoir de la volonté générale : la volonté générale étant celle de tous les citoyens statuant ensemble sur un objet général qui les concernent tous, elle ne peut pas vouloir nuire aux citoyens, car cela signifierait que chacun des citoyens qui se prononce voudrait se nuire à lui-même. Il m'a paru important de revenir au texte de Rousseau lui-même pour mesurer l'écart entre le texte et son interprétation par Benjamin Constant ; néanmoins, j'ai moins cherché à mettre en évidence ce qu'on peut appeler des erreurs d'interprétation de Constant qu'à montrer que dans la critique que celui-ci adresse à Rousseau se manifeste l'opposition radicale entre deux manières de penser les rapports de la liberté et de l'autorité.

Constant et Rousseau s'appuient sur le même point de départ : l'égalité des individus en liberté et en dignité. Ils en tirent la même conséquence quant

---

<sup>1</sup> Emmanuelle PAULET. *Benjamin Constant critique de Jean-Jacques Rousseau. Mémoire de D.E.A., philosophie*. Directeur : Michel MALHERBE. Nantes : Université de Nantes ; juin 1997, 192 p.

au fondement de l'autorité politique : elle repose sur une égale participation (directe chez Rousseau et indirecte chez Constant) des individus au pouvoir. Le fonds commun de la pensée politique de Rousseau et de Constant, c'est donc celui de la modernité politique européenne : individualisme et par conséquent démocratie. Néanmoins, à partir de ce fonds commun se détachent deux conceptions contraires des rapports de la liberté et de l'autorité. Pour Rousseau, l'individu aliène dans le contrat social la totalité de sa liberté individuelle, et celle-ci lui est rendue par le souverain sous la forme d'une liberté politique de participation à l'exercice du pouvoir et d'une liberté civile dont les limites sont définies par une volonté générale nécessairement juste. Pour Constant au contraire, l'individu ne sacrifie à son influence sur le pouvoir et à l'obéissance à l'autorité qu'une partie de sa liberté individuelle. Les droits de l'individu sont fixés en dehors de la sphère politique, selon une justice et une morale naturelles indépendantes de l'autorité politique et servant de bornes extérieures à celle-ci. La différence entre la théorie de Rousseau et celle de Constant est donc celle d'une restitution-création de la liberté par l'autorité, la seconde définissant les limites de la première, et d'une extériorité de la liberté et de l'autorité, la seconde étant au contraire limitée par la première.

Mon travail de D.E.A. s'est appuyé pour l'essentiel sur le principal texte politique de Benjamin Constant, celui des manuscrits des *Principes de politique*, publiés par Étienne Hofmann en 1980. Rédigés entre 1802 et 1810, ces manuscrits constituent en quelque sorte la matrice de toutes les œuvres politiques publiées par Benjamin Constant sous la Restauration, un fonds de textes dans lequel celui-ci puise pour rédiger très rapidement *De l'esprit de conquête et de l'usurpation* en 1814, ainsi que les *Principes de politique* de 1815. Le travail d'Étienne Hofmann a donc mis en évidence la relation des textes politiques de Constant publiés sous la Restauration avec la pensée politique élaborée par lui pendant la période révolutionnaire et impériale ; du même coup, il a mis au cœur de l'interprétation de l'œuvre de Constant la question des rapports de ce dernier avec le Groupe de Coppet et avec celle qui en est l'animatrice, à savoir Mme de Staël. S'il est vrai que le Groupe de Coppet est un lieu d'échanges et de confrontations d'idées, un atelier de réflexion et d'écriture, la pensée de Benjamin Constant ne peut pas être étudiée isolément : que doit-

elle aux conversations et aux confrontations de Coppet ? Que lui doivent les œuvres des autres membres du Groupe de Coppet ? C'est donc tout naturellement que l'étude de la pensée politique de Benjamin Constant m'a conduit à celle du Groupe de Coppet que je me suis proposée d'étudier dans mon projet de thèse <sup>2</sup>.

## **LA PENSÉE POLITIQUE DU GROUPE DE COPPET**

Avant de considérer la pensée politique du Groupe de Coppet, il m'a paru nécessaire de cerner un peu plus précisément les contours de ce groupe. Depuis un quart de siècle, historiens et critiques littéraires se sont attachés à dépouiller fonds d'archives et de manuscrits, à publier des textes encore inédits ou jamais republiés depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, à saisir les traits caractéristiques du Groupe de Coppet, si bien qu'on commence à avoir une image assez précise de ce dernier. J'ai donc fait un travail de synthèse des différents articles critiques publiés sur le Groupe de Coppet. Ce travail m'était nécessaire pour délimiter le groupe et avoir une vue d'ensemble sur le sujet que je m'étais proposé d'étudier. Cette synthèse fait l'objet de la première partie du présent mémoire. Par définition, mon analyse s'appuie ici sur la parole des critiques et ne fait pas

---

<sup>2</sup> J'ai résumé en ces termes pour le fichier central des thèses mon projet de thèses : « L'objet de mon travail est d'étudier la pensée politique du Groupe de Coppet (en prenant ce Groupe dans ses limites chronologiques les plus larges, de 1786, date de l'ouverture du premier salon de Madame de Staël à 1830, date de la mort de Benjamin Constant et de l'instauration de la Monarchie de Juillet). Je porterai une attention toute particulière aux œuvres et aux écrits de Germaine de STAËL-HOLSTEIN (1766-1817 ; de nationalité française), Benjamin CONSTANT DE REBECQUE (1767-1830 ; Français d'origine suisse), Jean Charles Léonard Simonde de SISMONTI (1773-1842 ; de nationalité suisse), Charles Victor de BONSTETTEN (1745-1832 ; de nationalité suisse), August Wilhelm von SCHLEGEL (1767-1845 ; de nationalité allemande) et Prosper Brugière de BARANTE (1782-1866 ; de nationalité française). Toutefois, mon étude ne se limitera pas à ces seules cinq figures majeures du Groupe de Coppet et portera sur le groupe en son ensemble. Je souhaiterais prendre en compte la pensée du Groupe et non celle de chacun de ses membres pris isolément et mon travail s'intéressera tout particulièrement aux échanges, confrontations et oppositions existant au sein du Groupe de Coppet. Plus précisément, il s'efforcera de définir le libéralisme politique du Groupe de Coppet, dans son rapport avec les Lumières et avec les événements politiques vécus et analysés par les membres du Groupe de Coppet (la Révolution française, l'Empire et la Restauration). J'essaierai aussi de comprendre comment la pensée politique du Groupe de Coppet s'articule avec les autres aspects de sa pensée et notamment avec le romantisme de sa pensée esthétique ainsi qu'avec sa pensée morale et religieuse ». J'ai commencé cette thèse il y a un an, sous la direction de Michel

référence à une lecture personnelle des textes des membres du Groupe de Coppet.

Ce premier travail m'a permis de comprendre combien le Groupe de Coppet était informel et par conséquent combien il était difficile d'en définir la pensée politique. Sans doute n'y a-t-il pas une seule pensée politique du Groupe de Coppet, qui ne signe aucun texte en tant que groupe (il n'y a ni revue, ni profession de foi, ni statuts qui permettent de saisir la parole unitaire d'un « nous »). Ce qui fait tout l'intérêt du Groupe de Coppet, c'est qu'il est un lieu d'échanges et d'influences réciproques. Quelles traces reste-t-il de ces échanges dans les textes produits par les différents membres du groupe, à partir desquelles il serait possible de définir les lignes de force de sa pensée ? Telle est la question à laquelle je voudrais essayer de répondre. Pour y parvenir, il m'a semblé essentiel de rapprocher les uns des autres les textes des membres du Groupe de Coppet. Parce qu'une année est loin de suffire pour lire tous les textes politiques des principaux membres du groupe, j'ai d'abord testé la pertinence d'un tel rapprochement sur les seuls textes de Benjamin Constant et de Mme de Staël. L'objet de ma seconde partie est donc de définir l'unité de la pensée politique de Benjamin Constant et de Mme de Staël en mettant en évidence la très grande proximité de leurs textes politiques. Ce travail est pour moi extrêmement complémentaire de celui de la première partie du mémoire : une fois posé le cadre du Groupe de Coppet à partir de la lecture des critiques, il s'est agi de construire une réflexion propre basée sur l'analyse des textes eux-mêmes et de définir une méthode qui permette d'appréhender les échanges réalisés au sein du Groupe de Coppet.

**PREMIÈRE PARTIE :**

**ESSAI DE DÉLIMITATION  
ET DE DÉFINITION DU GROUPE DE COPPET**

Lorsque je parle à quelqu'un du Groupe de Coppet, ce quelqu'un me pose neuf fois sur dix la question suivante : qu'est-ce que le Groupe de Coppet ? Cette question ne tient pas tant à l'ignorance de mon interlocuteur qu'à l'ombre dans laquelle le Groupe de Coppet est resté pendant un siècle et demi. L'expression « Groupe de Coppet », employée pour désigner l'ensemble des personnalités rassemblées autour de Mme de Staël sur les bords du Léman, n'apparaît qu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Toutefois, ce n'est qu'après 1945 que le Groupe de Coppet fait l'objet d'études universitaires : la Société des Études staéliennes et l'Institut Benjamin Constant organisent les « colloques de Coppet » et un grand chantier de publication des textes des principales figures du groupe est entrepris. Celui-ci est aujourd'hui en voie d'achèvement, si bien que nous en sommes maintenant à un tournant des études sur le groupe : il ne s'agit plus d'exhumer des manuscrits ou des textes jamais republiés depuis le 19<sup>ème</sup> siècle mais d'interpréter ces textes et notamment les textes politiques, encore plus méconnus que les textes littéraires.

Pourtant, avant de pénétrer plus avant dans la pensée politique du Groupe de Coppet, j'ai souhaité le saisir dans son ensemble, c'est-à-dire définir ses limites temporelles et géographiques, déterminer quels étaient ses membres et voir quelle était son unité, quelles étaient les positions esthétiques et politiques communes de ses membres. Il apparaît ainsi que le Groupe de Coppet se constitue dans son opposition à Napoléon et qu'il opère, par le tri qu'il effectue après la Révolution dans l'héritage des Lumières, une transition entre le 18<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> siècles, entre Lumières et Romantisme. Le Groupe de Coppet, de par son caractère informel et de par son identité à mi-chemin entre le salon littéraire du 18<sup>ème</sup> et le cénacle romantique du 19<sup>ème</sup>, est avant tout un lieu d'échanges et de confrontations entre des personnalités venues d'horizon très divers : dès lors, plusieurs problèmes méthodologiques se posent pour l'aborder.

Comment saisir la pensée d'un groupe ? Comment rendre compte de ce qui rapproche ses membres, sans négliger pour autant leurs différences ? Comment prendre en compte les échanges intellectuels qui sont à l'origine des œuvres, néanmoins individuelles, qui sortirent du groupe ? Pour esquisser une réponse à toutes ces questions, j'ai donc tenté, au travers de l'étude comparée des textes politiques de Mme de Staël et de Benjamin Constant, de mettre au point une méthode pour approcher la pensée politique du Groupe de Coppet.

## **CHAPITRE I : PETITE HISTOIRE DE LA RECHERCHE SUR LE GROUPE DE COPPET**

Tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle, le Groupe de Coppet est resté dans l'ombre. Si l'attention des critiques a pu se focaliser sur quelques unes des figures du groupe, c'était surtout pour les transformer en auxiliaires ou adversaires d'une cause politique à défendre. Ce n'est qu'après 1945 que le groupe fait l'objet d'études universitaires : recherches et publications se sont multipliées, s'accroissant fortement à partir de 1989. Néanmoins, ces travaux sont essentiellement historiques et littéraires et il reste encore aujourd'hui beaucoup de voies de recherche à parcourir.

### **LE GROUPE DE COPPET OUBLIÉ DE LA CRITIQUE JUSQU'AU MILIEU DU 20<sup>ÈME</sup> SIÈCLE**

Au 19<sup>ème</sup> siècle, la critique ne s'intéresse pas vraiment au Groupe de Coppet. Il faut toutefois faire ici une distinction entre les Français et les Suisses : les premiers ne prêtent attention qu'aux membres du groupe pris isolément, tandis que les seconds font quelques études sur le groupe en tant que tel. Néanmoins, leur Coppet n'a pas grand chose à voir avec celui des critiques de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle : il n'est pas compris comme lieu d'échanges et de transferts culturels au sein de l'Europe. L'appropriation nationaliste du Groupe de Coppet de la part d'une littérature romande qui cherche à se définir contre la française conduit les critiques suisses à réduire le groupe à ses seules figures suisses, ce qui les empêche de le saisir dans ce qui fait pourtant son originalité, à savoir sa dimension internationale. Daniel Magetti note que « la perspective nationale dominante a donc pour conséquence de faire éclater le cénacle de Coppet, dont les membres sont chacun renvoyés à son pays d'origine - ce qui entraîne évidemment la méconnaissance du fonctionnement du groupe, et engendre ces cloisonnements mêmes que Madame de Staël et ses amis cherchaient à éviter »<sup>3</sup>. L'analyse que les critiques français font alors des

---

<sup>3</sup> Daniel MAGETTI. « La Suisse romande et le Groupe de Coppet entre 1850 et 1910 ». *Annales Benjamin Constant*, n° 20, 1997, p. 15.

œuvres de Benjamin Constant ou de Mme de Staël n'est pas moins partisane que celle que les critiques romands font du Groupe de Coppet. Cette analyse s'inscrit en effet dans le cadre de débats idéologiques assez virulent. Par exemple, Charles Louandre invoque en 1874 les écrits politiques de Benjamin Constant pour condamner la Commune de Paris<sup>4</sup>. Par ailleurs, l'œuvre de Mme de Staël a été pendant longtemps rejetée en France au nom d'une idéologie nationaliste, qui voyait, comme le remarque Simone Balayé, dans l'ouvrage le plus célèbre de Mme de Staël, *De l'Allemagne*, « la trouée ouverte sur l'Allemagne et l'appel à l'invasion idéologique d'un pays par un autre »<sup>5</sup>.

Ce n'est qu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, et au début du 20<sup>ème</sup>, que les critiques prennent vraiment en considération le cercle des amis de Mme de Staël réunis sur les bords du Léman : Elme-Marie Caro est le premier, en 1881, à utiliser l'expression de « Groupe de Coppet »<sup>6</sup> et Pierre Kohler publie en 1916 son livre sur *Madame de Staël et la Suisse*, qui fait date dans l'étude du Groupe de Coppet. Néanmoins, il faut attendre les années 1930 et le travail de Carlo Pellegrini pour que l'étiquette « Groupe de Coppet » se vulgarise et entre progressivement dans les manuels et les dictionnaires. En outre, le propos sur le groupe reste encore très mondain et très anecdotique. En 1952, Pierre Kohler écrit ainsi un petit texte intitulé *Au château de Coppet : Madame de Staël et ses amis*<sup>7</sup>, dans lequel il fait beaucoup cas des intrigues amoureuses qui se trament à Coppet, de l'importance des personnages qui y séjournent (dont il convient surtout à ses yeux de retenir qu'ils sont soit nobles, soit célèbres) et de la place de la conversation à Coppet (dont la forme de lutte verbale importe plus que le contenu). Dans la même veine, mais beaucoup plus récemment, Georges Solovieff fait la collecte, dans un article datant de 1993, de témoignages d'hôtes de Mme de Staël à Coppet. On apprend ainsi moult détails sur les bons mots et les humeurs des habitants de Coppet, ainsi que sur les anecdotes qui rythment la vie du château<sup>8</sup>...

---

<sup>4</sup> Benjamin CONSTANT. *Œuvres politiques*, éd. établie par Charles Louandre. Paris : Charpentier et Cie ; 1874.

<sup>5</sup> Simone BALAYÉ. « Madame de Staël ». In. *Histoire littéraire de la France*, t. VII. Paris : Éditions sociales ; 1976, p. 199 (désormais, cet article sera abrégé *Mme de Staël, Hist. litt.*).

<sup>6</sup> Elme-Marie CARO. « Souvenirs de Coppet : Mme de Staël et ses amis ». In. *La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : études et portraits*, t. II. Paris : Hachette ; 1881, p. 130.

<sup>7</sup> Pierre KOHLER. *Au château de Coppet : Madame de Staël et ses amis*. Lausanne : Spes ; 1952 (désormais abrégé *Au château...*).

<sup>8</sup> Georges SOLOVIEFF. « Scènes de la vie à Coppet ». *Cahiers staéliens*, n°45, 1993-1994, p. 46-66.

Pourquoi le Groupe de Coppet est-il donc resté pendant un siècle et demi dans l'ombre, au mieux oublié et méconnu, au pire rejeté et dénigré<sup>9</sup> ? Simone Balayé donne plusieurs explications à ce phénomène. Pour elle, le groupe a été oublié en raison de son caractère informel : comme il n'a pas de frontières définies, il est difficile de l'identifier et d'en garder la mémoire. Ce qui explique l'incompréhension dont le groupe a fait l'objet, c'est la réception des œuvres de ses membres, « trop originales pour le public français auquel elles sont essentiellement destinées ». Enfin, Simone Balayé estime que « l'importance du Groupe de Coppet a été en quelque sorte occultée par son semi-échec en politique et sa réussite en littérature »<sup>10</sup>. Le triomphe du romantisme français en 1830 a effacé le rôle joué par le Groupe de Coppet entre 1800 et 1815. Son choix de la voie libérale en politique a conduit le Groupe de Coppet à être incompris par les hommes du 19<sup>ème</sup> siècle : le libéralisme défendu à Coppet est celui d'un sujet-citoyen doté du droit de juger l'autorité politique, tandis que celui qui triomphera en France à partir de la Monarchie de Juillet est plutôt le « libéralisme notabiliaire », qui fait prévaloir le groupe sur l'individu et tend à « effacer » l'individu au profit de l'État, des notables et de l'esprit de corps<sup>11</sup>.

Il est peut-être une autre raison qui explique l'oubli du Groupe de Coppet, à moins qu'elle ne soit que l'effet même de cet oubli : il faudra attendre le milieu du 20<sup>ème</sup> siècle pour que soient réalisées des éditions scientifiques des principaux textes des membres du Groupe de Coppet et même le dernier quart de ce siècle pour que des manuscrits jusqu'alors inconnus cessent de dormir dans les magasins des bibliothèques pour être enfin publiés. C'est le travail entrepris par des sociétés d'études, qui renouvellent l'approche du Groupe de Coppet.

---

<sup>9</sup> La liste des jugements lapidaires et incisifs sur le Groupe de Coppet et sur ses membres serait trop longue à établir. Paul Delbouille en cite une partie dans l'étude qu'il fait de la présence du groupe dans les manuels et les histoires littéraires. Le plus étonnant peut-être, c'est que ces jugements ne cessent pas avec le temps, au fur et à mesure de la progression de la connaissance du Groupe de Coppet. À titre d'exemple, je retiens simplement les « piques » de Paul Guth dans son *Histoire de la littérature française* en 1967 : il qualifie Mme de Staël de « Napoléon du matriarcat », autour de laquelle on trouve « un harem d'hommes, Sismondi l'Italien et Schlegel le servile, le séide rampant » (cité par Paul DELBOUILLE dans « Le Groupe de Coppet, une appellation reconnue ? ». In. *Le Groupe de Coppet : actes et documents du deuxième colloque de Coppet, 10-13 juillet 1974*. Genève : Slatkine ; 1977, p. 19 ; désormais, je citerai ces actes sous l'abréviation : *Le GC : 2<sup>ème</sup> colloque*).

<sup>10</sup> Simone BALAYÉ. « Le Groupe de Coppet : conscience d'une mission commune ». In. *Le GC : 2<sup>ème</sup> colloque*, p. 29.

<sup>11</sup> Je m'appuie ici sur l'analyse de Lucien JAUME dans *L'individu effacé*. Paris : Fayard ; 1997.

## UN INTÉRÊT CROISSANT POUR LE GROUPE DE COPPET

Après la deuxième guerre mondiale, les études sur le Groupe de Coppet se multiplient, grâce au travail entrepris par la Société des Études staéliennes<sup>12</sup> et à la création de l'Association Benjamin Constant en 1979, laquelle est à l'origine de l'Institut Benjamin Constant fondé la même année. Société des études staéliennes et Institut Benjamin Constant organisent ensemble les « Colloques de Coppet »<sup>13</sup> et publient chacun une revue, les *Cahiers staéliens* et les *Annales Benjamin Constant* : tous ces travaux ont permis d'explorer bien des aspects jusque là encore méconnus de la pensée des différents membres du Groupe de Coppet<sup>14</sup>. Ils sont complétés par une importante entreprise de publication de manuscrits jusqu'alors inédits : en 1965, Marco Minerbi édite les *Recherches sur les constitutions des peuples libres* de Sismondi<sup>15</sup>; en 1979, Lucia Omacini publie le texte *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la révolution et des principes qui doivent fonder la république en France*<sup>16</sup>; le regard sur la pensée politique de Mme de Staël évolue grâce à la publication de ce texte où elle affirme ses convictions républicaines et son ralliement au Directoire. Un an plus tard, en 1980, Étienne Hofmann édite les manuscrits de 1806 et 1810 des *Principes de politique applicables à tous les gouvernements* de Benjamin Constant<sup>17</sup>, accompagnés d'une étude sur la genèse du texte des *Principes* qui met en évidence la manière dont Constant procède dans l'écriture de ses textes : les manuscrits de 1806 et de 1810 prennent ainsi la forme d'un « réservoir » dans lequel il puise l'essentiel de la matière de ses œuvres de la Restauration. D'autres manuscrits paraissent par la suite : les *Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays* de

---

<sup>12</sup> Fondée par la Comtesse Jean de Pange en 1929, la Société des Études staéliennes étend ses recherches à Mme de Staël et au Groupe de Coppet à partir des années 1960.

<sup>13</sup> La liste de ces colloques figure dans ma bibliographie.

<sup>14</sup> Plus récemment (en 1997) a été fondée à Pescia en Italie l'*Associazione di Studi Simondiani* qui s'efforce de faire connaître l'œuvre, la pensée et la vie de Sismondi et de valoriser les manuscrits de celui-ci, conservés à Pescia.

<sup>15</sup> Jean-Charles-Léonard Simonde de SISMONDI. *Recherches sur les constitutions des peuples libres*. Éd. et introd. de Marco Minerbi. Genève : Droz ; 1965.

<sup>16</sup> Germaine de STAËL. *Des Circonstances actuelles qui peuvent terminer la révolution et des principes qui doivent fonder la république en France*. Édition critique par Lucia Omacini. Genève ; Paris : Librairie Droz ; 1979 (désormais, ce texte sera abrégé : *Circonstances actuelles...*).

<sup>17</sup> Étienne HOFMANN. *Les « principes de politique » de Benjamin Constant*. Genève : Droz S.A. ; 1980.

Benjamin Constant en 1991<sup>18</sup> et les *Dix années d'exil* de Mme de Staël en 1996<sup>19</sup>. À ce travail de publication des manuscrits s'ajoute un travail d'édition des œuvres des membres du Groupe de Coppet qui n'avaient pas été republiées depuis le 19<sup>ème</sup> siècle : en 1951, ce sont les *Nouveaux principes d'économie politique* de Sismondi qui sont publiés<sup>20</sup>; en 1958, la Comtesse Jean de Pange et Simone Balayé entreprennent une édition scientifique de *De l'Allemagne*<sup>21</sup>; en 1983, Jacques Godechot fait paraître, pour la première fois depuis un siècle, les *Considérations sur la Révolution française* de Mme de Staël<sup>22</sup>. L'inventaire de ce travail éditorial serait incomplet sans la mention de la publication de l'abondante correspondance de Mme de Staël et de Benjamin Constant : celle de la correspondance générale de Staël a débuté en 1960 et est toujours en cours<sup>23</sup>; celle de Constant vient de commencé, en 1993<sup>24</sup>. Ce travail sur les textes a débouché sur de grands chantiers de publication d'œuvres complètes : celui des œuvres de Benjamin Constant est mené parallèlement à la publication de la correspondances<sup>25</sup>; celui des œuvres de Mme de Staël vient juste de débiter et reprendra les différentes éditions scientifiques réalisées depuis cinquante ans<sup>26</sup>; celui des œuvres et de la correspondance de Bonstetten est en cours depuis quelques années<sup>27</sup>.

À la fin des années 1980, on disposait donc d'un certain nombre d'outils facilitant la connaissance et l'étude du Groupe de Coppet : revues, actes de

---

<sup>18</sup> Benjamin CONSTANT. *Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays*. Éd. établie par Henri Grange. Paris : Aubier ; 1991 (désormais abrégé *Fragments...*).

<sup>19</sup> Germaine de STAËL. *Dix années d'exil*. Édition critique par Simone Balayé et Mariella Vianello Bonifacio. Paris : Fayard ; 1996.

<sup>20</sup> Jean-Charles Léonard Simonde de SISMONDI. *Nouveaux principes d'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population*. Genève ; Paris : éd. Jeheber ; 1951.

<sup>21</sup> Germaine de STAËL. *De l'Allemagne*. Nouvelle édition par la Comtesse de Pange avec le concours de Simone Balayé. Paris : Librairie Hachette, 1958.

<sup>22</sup> Germaine de STAËL. *Considérations sur la Révolution française*. Introduction, bibliographie, chronologie et notes par Jacques Godechot. Paris : Tallendier ; 1983 (désormais, ce texte sera abrégé *Considérations...*).

<sup>23</sup> Germaine de STAËL. *Correspondance générale*. Texte établi et présenté par Béatrice W. Jasinski. 1960 -> Pour le détail des volumes, cf. bibliographie.

<sup>24</sup> Benjamin CONSTANT. *Œuvres complètes : série II Correspondance générale*. Publiée sous la dir. de C.P. Courtney. Tübingen : Niemeyer ; 1993 -> Pour le détail des volumes, cf. bibliographie.

<sup>25</sup> Benjamin CONSTANT. *Œuvres complètes : série I Oeuvres*. Tübingen : Niemeyer ; 1993 -> Pour le détail des volumes, cf. bibliographie.

<sup>26</sup> Le premier volume de ces œuvres complètes de Mme de Staël, *Corinne*, est actuellement sous presse.

<sup>27</sup> Karl Victor BONSTETTEN. *Schriften : historische-kritische Ausgabe*. Doris et Peter Walsers-Wilhelm avec la collab. de Antje Kolde. Bern : Peter Lang ; 1997 ->. Pour le détail des volumes, cf. bibliographie.

colloque, textes des membres du groupe. Deux facteurs ont en quelque sorte accru cette connaissance. Le premier, c'est la commémoration du bicentenaire de la Révolution française, à l'occasion duquel se sont ouverts des chantiers d'étude dans lesquels le Groupe de Coppet et ses membres ont pu trouver leur place. Le second, contemporain du bicentenaire, c'est la chute du mur de Berlin et du bloc communiste, qui à terme a assoupli l'affrontement idéologique des marxistes et des libéraux, en même temps qu'il mettait fin à l'opposition bipolaire du bloc communiste et du bloc occidental. Ce conflit idéologique se faisait en effet ressentir jusque dans l'interprétation des textes politiques des membres du Groupe de Coppet. Ainsi, Marcel Gauchet voyait en 1980 dans l'œuvre politique de Benjamin Constant une analyse du totalitarisme, dont il se servait pour critiquer les démocraties populaires communistes<sup>28</sup>; à l'opposé, Jacques Godechot dans son introduction aux *Considérations sur la Révolution française* de Mme de Staël reprochait à celle-ci d'avoir défendu « une liberté pour les classes les plus favorisées » et d'être hostile à « la justice sociale » revendiquée au moment de la Terreur : le tort de Mme de Staël selon lui, c'est de n'avoir pas vu l'avènement en Angleterre d'une nouvelle classe sociale, le prolétariat, à un moment où aucun intellectuel ne s'en souciait...<sup>29</sup> Ces deux exemples indiquent donc que les lectures partisans des textes politiques du Groupe de Coppet ne sont pas l'apanage du 19<sup>ème</sup> siècle. La disparition du bloc communiste a modifié le regard porté par les universitaires sur ces libéraux de la première heure que sont les membres du Groupe de Coppet : il devenait possible de se défaire d'une lecture de leurs idées politiques à partir d'un clivage opposant démocraties libérales occidentales et démocraties populaires communistes.

La conjonction des trois facteurs que je viens d'évoquer (multiplication des publications des textes des membres du Groupe de Coppet et des études sur le Groupe de Coppet, commémoration du bicentenaire de 1789 et chute du mur de Berlin) a pour conséquence que nous sommes aujourd'hui à un « tournant » des études sur le groupe, comme l'affirme Mauro Barberis : « Le

---

<sup>28</sup> Marcel GAUCHET. « Benjamin Constant : l'illusion lucide du libéralisme ». In. *De la liberté chez les modernes : écrits politiques* de Benjamin Constant. Paris : Librairie générale française, 1980, p. 9-91 (désormais, ce recueil de textes politiques de Constant sera abrégé *De la liberté...*).

<sup>29</sup> Jacques GODECHOT. « Introduction ». In. *Considérations sur la Révolution française* de Germaine de Staël, p. 28-31.

problème n'est plus de retrouver et de publier des textes inédits ou peu connus, mais de (re)commencer à les interpréter comme on le fait pour les classiques »<sup>30</sup>. En même temps, Mauro Barbéris remarque que la publication de textes inédits a changé la perception de la pensée du Groupe de Coppet (notamment de sa pensée politique) et qu'elle oblige à une réinterprétation des œuvres de ses membres. Très récemment, on a donc vu se multiplier les études sur la pensée politique de Benjamin Constant : parution en 1998 au format de poche des manuscrits des *Principes de politique* édités en 1980 par Étienne Hofmann<sup>31</sup>, publication d'une étude de synthèse sur Benjamin Constant par Tzvetan Todorov<sup>32</sup>. Il n'y a malheureusement pas d'analyses équivalentes de la pensée politique de Mme de Staël, encore délaissée par les critiques : seul le texte de Lucien Jaume, *L'individu effacé*, grande synthèse à la fois historique et philosophique sur le libéralisme au 19<sup>ème</sup> siècle, fait une place conséquente aux idées politiques de Mme de Staël, qu'il étudie parallèlement à celles de Benjamin Constant<sup>33</sup>. Néanmoins, les travaux sur le Groupe de Coppet ont progressivement délaissé l'aspect strictement littéraire de celui-ci pour s'intéresser à sa pensée et à son action politiques. Norman King s'efforce ainsi de préciser les relations entre la littérature et la politique au sein du Groupe de Coppet : il défend l'idée que le développement du romantisme, en tant que courant littéraire, se fonde sur une opposition politique à Napoléon et se construit autour « d'un conflit tout à fait précis entre deux systèmes de pensée, non seulement littéraire mais moral, politique, religieux et, bien sûr, économique ». La période 1800-1815 est à ses yeux « l'une des grandes époques de théorisation dans l'histoire de la littérature » et cette richesse sur le plan littéraire lui semble indissociable d'un « discours politique »<sup>34</sup>.

---

<sup>30</sup> Mauro BARBERIS. « Constant, Mme de Staël et la constitution républicaine » In. *Le Groupe de Coppet et le monde moderne : actes du sixième colloque de Coppet organisé par la Société des Études staéliennes (Paris) et l'Association Benjamin Constant (Lausanne). Liège, 10-11-12 juillet 1997. Liège : Université de Liège. Faculté de philosophie et de lettres ; 1998, p. 177 (désormais, ce recueil d'actes de colloque sera abrégé *Le GC : 6<sup>ème</sup> colloque*).*

<sup>31</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes de politique applicables à tous les gouvernements : version de 1806-1810*. Texte établi et introduit par Étienne Hofmann. Paris : Hachette Littératures ; 1997.

<sup>32</sup> Tzvetan TODOROV. *Benjamin Constant : la passion démocratique*. Paris : Hachette Littératures ; 1997. Voir aussi *Le jardin imparfait : la pensée humaniste en France*. Paris : Bernard Grasset : 1998.

<sup>33</sup> Lucien JAUME : « La constitution d'un libéralisme du sujet ». In. *L'individu effacé*. Paris : Fayard ; 1997, chap. 1, p. 25-117 (désormais abrégé *L'individu...*)

<sup>34</sup> Norman KING. « Romantisme et opposition ». *Romantisme : revue du 19<sup>ème</sup> siècle*, n° 51, 1986, p. 63 (désormais, cet article sera abrégé *Rom. et opp.*).

## LE GROUPE DE COPPET VU PAR LES HISTORIENS ET LES CRITIQUES LITTÉRAIRES

Jusqu'au début des années 1990, et même encore aujourd'hui, les études universitaires sur le Groupe de Coppet ont été pour l'essentiel des études historiques et littéraires. Les premières cherchaient, à partir de dépouillement d'archives, de correspondances et de journaux intimes, à définir le Groupe, à déterminer qui en faisait partie et quelles étaient ses limites chronologiques et géographiques : on ne voit pas bien comment la connaissance du Groupe de Coppet aurait pu se passer de ce travail initial. Les secondes s'intéressaient à la pensée esthétique du Groupe de Coppet, et aux œuvres de fictions publiées par ses membres. Le caractère très fortement littéraire des études portant sur le Groupe de Coppet n'est pas non plus une surprise : c'est sans doute un des rôles majeurs de ce dernier que d'avoir, contre l'esthétique néoclassique impériale, posé les bases d'une nouvelle esthétique et c'est surtout par la publication d'œuvres de critique littéraire que les principaux membres du Groupe de Coppet se sont distingués entre 1800 et 1817.

Une autre caractéristique de ces études, c'est qu'elles se composent pour l'essentiel soit d'articles portant sur un aspect très précis de la pensée ou de l'histoire du groupe, soit de synthèses portant uniquement sur l'œuvre ou la vie d'un seul membre du groupe. Il existe bien quelques articles qui présentent le groupe en son ensemble, mais ils sont trop succincts pour constituer de véritables synthèses sur le Groupe de Coppet. En 1976 déjà, Simone Balayé expliquait pourquoi il était trop tôt pour faire une telle synthèse : « Il est en fait assez prématuré de tenter une synthèse ; chacun de ses membres les plus fidèles n'est pas entièrement connu, il s'en faut, même Constant, même Mme de Staël

---

Norman King n'est pas le seul à tenter de saisir l'unité de la pensée littéraire du Groupe de Coppet et de sa pensée politique. Jean Roussel s'efforce lui aussi de montrer comment le partage effectué par le Groupe de Coppet dans l'héritage des Lumières est le même sur le plan littéraire comme sur le plan politique. Susan Tenenbaum focalise quant à elle son attention sur la seule pensée politique du Groupe de Coppet.

Cf. Jean ROUSSEL. « L'ambiguïté des Lumières à Coppet ». In. *Le GC : 2<sup>ème</sup> colloque*, p. 171-184.

Cf. Susan TENENBAUM. « The Coppet Circle and Europe : Visions of despotism - Visions of freedom ». In. *Le groupe de Coppet et l'Europe, 1789-1830 : actes du cinquième colloque de Coppet, Tübingen, 8-10 juillet 1993*. Lausanne : Institut Benjamin Constant et Paris : Jean Touzot ; 1994, p. 361-368 (désormais, ce recueil d'actes de colloque sera abrégé : *Le GC, 5<sup>ème</sup> colloque*).

Cf. Susan TENENBAUM. « The Coppet circle : public opinion and the modern state ». In. *Le GC : 6<sup>ème</sup> colloque*, p. 223-234.

ou Sismondi, moins encore Bonstetten ou Schlegel, peu étudiés en France »<sup>35</sup>. La connaissance des membres du groupe n'a sans doute pas suffisamment progressé depuis vingt-cinq ans pour que cette synthèse soit aujourd'hui possible. Néanmoins, on peut tenter de rapprocher et de confronter les œuvres et les idées des différents membres du Groupe.

---

<sup>35</sup> Simone BALAYÉ. « Le groupe de Coppet » dans *Mme de Staël : Hist. litt.*, p. 202.

## **CHAPITRE 2 : LES LIMITES DU GROUPE DE COPPET**

Parce que le Groupe de Coppet n'est pas aussi connu que les salons littéraires du 18<sup>ème</sup> siècle ou que les Cénacles romantiques, il m'a paru important d'en cerner les contours et de définir ses positions littéraires, esthétiques, politiques et religieuses. Il n'est pas très facile de délimiter le Groupe de Coppet : il se trouve à Coppet, tout en parcourant une bonne partie de l'Europe ; il rassemble un noyau de personnalités françaises, suisses et allemandes, tout en accueillant en son sein une bonne part de l'*intelligentsia* et de l'élite européennes du début du 19<sup>ème</sup> siècle ; il se dessine dès 1796 dans le salon de Mme de Staël, et se poursuit après 1817, date de la mort de celle-ci. J'ai donc cherché, non pas tant à fixer des frontières, qu'à mettre en évidence la pluralité des découpages possibles.

### **OÙ SITUER LE GROUPE DE COPPET ?**

Le Groupe de Coppet évoque d'abord le château de Coppet acquis par Necker, père de Mme de Staël, en 1784. À partir du 10 août 1792, le château de Coppet devient un lieu de refuge et de rassemblement pour les libéraux et les modérés. Situé entre Genève et Lausanne en Suisse, Coppet est au croisement de l'Europe francophone et de l'Europe germanique, de l'Europe du Nord et de celle du Midi, du catholicisme et du protestantisme. Coppet est ce lieu-carrefour dans la mesure même où Genève est à cette époque le centre de l'Europe et le lieu de passage obligé pour se rendre en Italie.

Le Groupe de Coppet évoque aussi la figure de Mme de Staël et se confond avec son salon : animée par une femme qui est aussi écrivain, ce salon n'est pas seulement un lieu mondain, mais aussi et surtout un lieu d'échanges intellectuels, un lieu d'écriture et de lecture à plusieurs voix, un lieu de formation intellectuelle pour bien des hommes encore jeunes dont Mme de Staël encourage la réflexion et l'écriture : Constant, Sismondi et Prosper de Barante ont tous moins de trente ans lorsqu'ils la rencontrent et ils n'ont pas encore publié de texte. À la manière d'une cour, le salon de Mme de Staël la suit

dans ses voyages à Paris, à Chaumont, en Allemagne, en Italie, en Russie, en Suède et en Angleterre. À cet égard, il est donc bien difficile de restreindre le Groupe de Coppet au seul espace du château de Coppet.

Cette restriction est d'autant moins justifiée que le Groupe de Coppet, c'est aussi une « constellation épistolaire » dont les ramifications s'étendent dans toute l'Europe, une des premières du genre selon Marie-Claire Hooock-Demarle, qui a montré que c'est à Coppet que s'est développée une nouvelle forme de relation épistolaire : la relation épistolaire n'y est plus une relation linéaire et réciproque entre deux individus, mais un moyen d'échange et de circulation des idées au sein d'un réseau de personnes. Les lettres passent ainsi de mains en mains, sont recopiées, réexpédiées, atteignant des personnes auxquelles elles n'étaient pas destinées : « Ici, écrit Marie-Claire Hooock-Demarle, les correspondances s'élargissent en cercles concentriques, englobant tantôt des proches, tantôt des témoins établis sous d'autres cieux »<sup>36</sup>.

## QUI FAIT PARTIE DU GROUPE DE COPPET ?

Il est bien difficile de répondre à cette question, tant la liste des membres du Groupe peut être longue. Dans un texte qui est depuis resté célèbre, Stendhal affirme qu'il y a eu à Coppet jusqu'à six cents personnes : « On me raconte qu'il y eut, cet automne, sur les bords du lac, la réunion la plus étonnante : c'étaient les états généraux de l'opinion européenne... Il y avait sur les bords du lac les six cents personnes les plus distinguées de l'Europe : l'esprit, les richesses, les plus grands titres, tout cela venait chercher le plaisir dans le salon de la femme illustre que le France pleure »<sup>37</sup>. En fait, la réponse à la question « qui fait partie du Groupe de Coppet ? » dépend bien évidemment de la définition qu'on donne du groupe lui-même. Faut-il qualifier de membres du groupe toutes les personnes qui sont passées à Coppet, toutes les personnes qui

---

<sup>36</sup> Marie-Claire HOOCK-DEMARLE. « Un lieu d'interculturalité franco-allemande : le réseau épistolaire de Coppet ». *Romantisme : revue du 19<sup>ème</sup> siècle*, n° 73, 1991, p. 24 (désormais, cet article sera abrégé *Lieu d'interculturalité...*).

<sup>37</sup> STENDHAL. *Rome, Naples et Florence*, cité par Roland MORTIER dans « Les États Généraux de l'opinion européenne ». In. *Le Groupe de Coppet et l'Europe, 1789-1830 : actes du cinquième colloque de Coppet, 8-10 juillet 1993*. Lausanne : Institut Benjamin Constant ; Paris : Jean Touzot ; 1994, p. 17 (désormais, cet article sera abrégé *Les États généraux...*).

ont fréquenté le salon de Mme de Staël, qu'il soit situé à Coppet ou ailleurs, ou encore toutes les personnes qui ont entretenu une correspondance avec Mme de Staël ou avec d'autres figures majeures du groupe, comme Constant ou Sismondi ? Il est d'autant plus difficile de fixer avec précision les limites du Groupe de Coppet que celui-ci n'est pas, comme l'a si bien exprimé Simone Balayé, une société structurée, si bien qu'on ne peut le définir que par différenciation avec ce qu'il n'est pas : « Ce cercle, rappelle-t-elle, ses membres n'ont à aucun moment tenté de le baptiser ». Ces derniers « ne forment pas une société codifiée, avec des buts précisés, des statuts, comme une académie »<sup>38</sup> ; ils « n'ont pas pour objectif de publier une revue comme les *Idéologues* ». Le Groupe de Coppet n'est pas non plus « un parti politique, même s'il y a une certaine unité de vues » et « encore moins une secte religieuse, même si la tentation existe... Ce n'est pas encore le cénacle romantique ; ce n'est plus tout à fait le salon des Lumières, ce n'est ni Iéna, ni Weimar »<sup>39</sup>.

Le Groupe de Coppet est donc souvent présenté de deux manières différentes par les critiques. Ils peuvent voir dans celui-ci le lieu de rassemblement de l'élite européenne du début du 19<sup>ème</sup> siècle ; ils étendent le Groupe de Coppet à des figures importantes dans l'histoire de l'Europe mais de relative importance dans l'histoire du groupe. Sont alors comptés parmi les membres du Groupe de Coppet des gens aussi divers que Chateaubriand, Lord Byron, Fritz Jacobi, les frères Tieck, Schelling, Schiller, Goethe, Fichte, Destutt de Tracy, Fauriel, Cabanis, Daunou, le Prince de Ligne, le Prince royal de Bavière, le Prince Auguste de Prusse, Bernadotte, Lucien et Joseph Bonaparte, Siéyès, Talleyrand, Guizot, ... Tous ces personnages ont effectivement été en relation avec le groupe de Coppet, soit parce qu'ils sont passés à Coppet, soit parce qu'ils ont entretenu une correspondance avec certains des hôtes réguliers de Coppet. Pour mettre en évidence la dimension européenne du Groupe de Coppet, Roland Mortier en vient ainsi à intégrer au groupe tous les « voyageurs de passage » et tous les « visiteurs occasionnels » du château de Coppet, ainsi que tous les correspondants des différentes figures du groupe<sup>40</sup>. Il peut ainsi

---

<sup>38</sup> Simone BALAYÉ. *Le GC : conscience...*, p. 29 et 30.

<sup>39</sup> Simone BALAYÉ. « Madame de Staël, le Groupe de Coppet et la découverte de l'Allemagne ». In. *Du visible à l'invisible : pour Max Milner*, tome I : *Mettre en images, donner en spectacle*. Paris : José Corti ; 1988, p. 57 (désormais, cet article sera abrégé *Mme de Staël et l'All.*).

<sup>40</sup> Roland MORTIER. *Les États généraux...*, p. 19.

montrer que toute l'Europe occidentale et une bonne partie de l'Europe centrale se retrouvent à Coppet. D'autres critiques préfèrent au contraire voir dans le Groupe de Coppet un cercle littéraire et un lieu de réflexion ; ils restreignent le Groupe de Coppet aux seules figures qui au sein de ce groupe discutent, réfléchissent, écrivent. Ils en viennent alors à établir une hiérarchie parmi les membres du Groupe, entre un « noyau » et une « nébuleuse ». Simone Balayé parle ainsi du « Groupe de Coppet, qui comprend en son noyau les Benjamin Constant, Schlegel, Sismondi, Bonstetten et, dans sa nébuleuse européenne, un nombre exceptionnel de personnages importants en des domaines très divers »<sup>41</sup>.

Quoiqu'il en soit, restreint à ses figures essentielles ou étendu à l'ensemble de ses têtes célèbres, le Groupe de Coppet se caractérise par la grande diversité de ses membres. Diversité des nationalités, qui est une des spécificités du groupe, à une époque où les cercles intellectuels ont plutôt un caractère national : à Coppet se rencontrent Français, Allemands, Suisses, Suédois, Anglais, Danois, Italiens, Russes, ... Diversité des statuts : il y a aussi bien des hommes politiques que des écrivains. Diversité des opinions politiques : à Coppet se côtoient des royalistes et des républicains. Diversité des croyances religieuses : on trouve des protestants comme des catholiques. Diversité des âges : Georges Solovieff distingue ainsi trois générations dans les membres du Groupe de Coppet, les contemporains de Necker, ceux de Mme de Staël et ceux des enfants de Mme de Staël, Albertine et Victor de Broglie<sup>42</sup>.

---

<sup>41</sup> Simone BALAYÉ. *Mme de Staël et l'All...*, p. 54. Pour ma part, c'est cette deuxième approche du Groupe que je retiendrai : pour des raisons de commodités, parce les textes des cinq figures principales du groupe (à savoir Mme de Staël, Constant, Sismondi, Bonstetten, Prosper de Barante et A.-W. Schlegel) sont les plus accessibles et que ces cinq personnalités sont de loin les mieux connues du groupe ; en outre, il me semble que les œuvres de ces cinq personnages sont suffisamment amples et denses pour qu'on puisse y trouver matière à étudier la pensée politique du Groupe de Coppet.

<sup>42</sup> Georges SOLOVIEFF. « Aperçu de la correspondance échangée entre les membres du Groupe de Coppet ». In. *Le GC : 2<sup>ème</sup> colloque*, p. 493-494.

## QUELLES SONT LES LIMITES TEMPORELLES DU GROUPE DE COPPET ?

Pour décrire l'histoire du Groupe de Coppet, j'ai choisi de suivre une chronologie que j'emprunte à Simone Balayé et à Pierre Kohler<sup>43</sup>. On peut distinguer quatre moments dans l'histoire du groupe : le salon parisien de Mme de Staël, la constitution du groupe, l'époque littéraire du groupe et son époque politique. De 1786 à 1792, Mme de Staël tient salon à Paris. Elle accueille les représentants de la noblesse et de la bourgeoisie libérale : Narbonne, Talleyrand, Montmorency, puis Siéyès, Barnave et Brissot après 1789. Néanmoins, les figures majeures du Groupe de Coppet ne sont pas encore présentes dans ce premier salon.

Tout change à partir du 10 août 1792 : la suspension des pouvoirs de Louis XVI, les massacres de septembre et l'élection de la Convention (et, il faut bien l'avouer, la crainte du peuple), poussent les libéraux modérés à l'exil. Mme de Staël s'installe à Coppet et une bonne partie de son salon parisien la suit. Les dix années 1792-1802 sont partagées entre Paris et Coppet, selon les saisons (l'hiver à Paris, l'été en Suisse) et selon l'attitude des gouvernements à l'égard de Mme de Staël<sup>44</sup>. Elle assiste ainsi au coup d'État du 19 brumaire (10 novembre 1799), ainsi qu'aux premières années du Consulat. Après la publication de son roman *Delphine*, Bonaparte lui interdit, en décembre 1802, l'accès à Paris. Elle doit alors définitivement renoncer à vivre dans la ville qui est à ses yeux le centre de l'activité intellectuelle et politique de l'Europe. On peut donc dire que de 1792 à 1803 le Groupe de Coppet se forme en raison de l'exil auquel sont contraints les libéraux modérés : Simone Balayé remarque que « la succession d'exils que les divers gouvernements français imposeront (à Mme de Staël) l'obligera à se détourner du centre français des Lumières pour les découvrir

---

<sup>43</sup> Simone BALAYÉ. « Chronologie ». In. *De l'Allemagne* de Mme de Staël. Paris : Garnier-Flammarion ; 1968, tome 1, p. 5 à 15.

Pierre KOHLER. *Au château...*, p. 20.

<sup>44</sup> Revenue à Paris au mois de mai 1795 (Robespierre est tombé depuis juillet 1793 et la réaction thermidorienne a assoupli le gouvernement), Mme de Staël en est ainsi chassée dès le 5 octobre 1795 : après les journées de Vendémiaire (insurrection des royalistes qui conduisit le gouvernement à prendre des mesures d'exception contre les prêtres réfractaires et les proches des émigrés), elle est exilée par le Comité de Salut public. Cet exil ne cessera pas avec le Directoire (26 octobre 1795) : le 22 avril 1796, le Ministre de la police signe un mandat d'arrêt contre Mme de Staël si elle revient en France. Elle ne sera autorisée à rentrer en France qu'en décembre 1796.

dans les autres pays »<sup>45</sup>. À cause de l'exil, le salon parisien de Mme de Staël s'ouvre à des personnalités étrangères et à des cultures étrangères et le Groupe de Coppet devient un lieu de transferts culturels. En outre, l'exil transforme le salon de Mme de Staël en un lieu de réflexion et d'échanges, car il oblige des personnalités jusqu'alors engagées dans l'action politique à se retirer dans l'écriture. Enfin, l'exil conduit au rassemblement à Coppet des libéraux modérés, ce qui peu à peu constitue le Groupe de Coppet comme lieu d'opposition à Napoléon. Entre 1792 et 1803, deux figures majeures font leur entrée dans le Groupe de Coppet : Benjamin Constant (1794) et Sismondi (1800).

De 1803 à 1812, c'est l'époque littéraire du Groupe de Coppet. Il s'élargit des rencontres que Mme de Staël fait au cours de ses voyages en Allemagne et en Italie. En 1803, elle se rend à Weimar, où elle rencontre Goethe et Schiller. Suite à ce voyage en Allemagne, Charles de Villers et August-Wilhelm Schlegel (précepteur des enfants de Staël) arrivent à Coppet (1804) ; Charles-Victor de Bonstetten, qui s'est installé à Genève, les a précédés (1803). Le Groupe de Coppet adopte alors de nouvelles orientations littéraires et esthétiques et ce d'autant plus que le 18 mai 1804, Napoléon est proclamé Empereur des Français: la voie de l'action politique est désormais fermée aux membres du Groupe de Coppet qui recentrent leur intérêt sur la littérature. De 1805 à 1810 sont ainsi publiés les principaux ouvrages littéraires des membres du groupe<sup>46</sup>.

En 1812, les premiers revers de Napoléon (retraite de Russie) remettent la politique sur le devant de la scène de Coppet et l'opposition à Napoléon, puis aux Bourbons, prend le pas sur la littérature et sur la critique littéraire. Le 23 mai 1812, Mme de Staël, contrainte par Napoléon depuis 1810 à rester enfermée dans son château de Coppet, s'enfuit et voyage dans toute l'Europe à Vienne, Moscou, Saint-Pétersbourg, en Finlande, en Suède et en Angleterre. Au cours de ce voyage, elle est accueillie dans les salons et dans les cours par les grands d'Europe alliés contre Napoléon : « Mme de Staël devient, écrit Simone Balayé, comme l'âme de la lutte contre Napoléon abhorré. Partout où elle passe, les salons, les cours, les souverains, l'accueillent en triomphe », et elle ajoute: « Cette opposition fondamentale (à Napoléon) rayonnera loin hors de France

---

<sup>45</sup> Simone BALAYÉ. *Mme de Staël et l'All.*, p. 53.

<sup>46</sup> Cf. *infra*, « le Groupe de Coppet comme lieu de déconstruction des hiérarchies de l'esthétique classique » (I, 3).

quand le groupe... voyagera en Europe. Il sera un des points de ralliement, un des pôles de la propagande antinapoléonienne »<sup>47</sup>. En 1814, Mme de Staël rentre à Paris, où elle ouvre de nouveau son salon, puis à Coppet et les années 1814-1817 sont celles de « l'apothéose » du Groupe de Coppet<sup>48</sup>. L'abdication de Napoléon le 6 avril 1814 a levé la contrainte de l'exil et les visiteurs affluent de toute part : « Énumérer les hôtes les plus illustres de Coppet, en ces suprêmes années, serait dresser une sorte d'almanach des célébrités européennes », conclut Pierre Kolher<sup>49</sup>. Le 14 juillet 1817, Mme de Staël meurt à Paris. Elle sera enterrée sur les bords du Léman.

Cette mort marque-t-elle la fin du Groupe de Coppet ? On sait que les enfants de Mme de Staël poursuivront son œuvre et néanmoins, l'unité du groupe est tellement liée à celle qui en est l'inspiratrice qu'on ne peut pas dire qu'il lui survive. Que le Groupe de Coppet disparaisse avec Mme de Staël, cela ne m'empêche pas pour autant de prendre en compte les œuvres qui furent publiées par les membres du Groupe après 1817. Plusieurs raisons justifient mon choix : tout d'abord, bien des œuvres publiées après 1817 ont en réalité été élaborées à Coppet entre 1800 et 1817. C'est le cas par exemple des écrits de Benjamin Constant sur la religion et la politique. Ensuite, certains des membres du groupe sont restés en contact épistolaire après la mort de Mme de Staël, poursuivant ainsi le travail de réflexion basé sur l'échange qu'ils avaient entrepris à Coppet.

---

<sup>47</sup> Simone BALAYÉ. « Le Groupe de Coppet ». In. *Histoire littéraire de la France*, t. VII. Paris : Éditions sociales ; 1976, p. 206 (désormais, cet article sera abrégé *Le GC : Hist. litt.*).

<sup>48</sup> Le mot est employé par la comtesse d'Anlau dans « Madame de Staël et le Groupe de Coppet: allocution inaugurale ». In. *Madame de Staël et l'Europe : colloque de Coppet, 18-24 juillet 1966*. Paris : Klincksieck ; 1970, p. 36 (désormais, les actes de ce colloque seront abrégés : *Le GC : 1<sup>er</sup> colloque*).

<sup>49</sup> Pierre KOHLER. *Au château de Coppet : Madame de Staël et ses amis*. Lausanne : Spes ; 1952, p. 20.

### **CHAPITRE 3 : LES TRAITS CARACTÉRISTIQUES DU GROUPE DE COPPET**

Il est sans doute bien difficile de déterminer avec précision les limites du Groupe de Coppet, tant celui-ci est avant tout très divers. Néanmoins, il est possible de dire quels sont les facteurs d'unité du groupe et d'en dégager quelques traits caractéristiques. Si son unité est d'abord affective, tenant essentiellement à la personnalité de Mme de Staël, elle se manifeste aussi non pas tant dans une doctrine uniforme que dans un certain nombre de positions communes, tant politiques qu'esthétiques. L'unité du groupe réside alors dans le fait qu'il se réapproprie l'héritage des Lumières, passé par lui au tamis de l'expérience révolutionnaire, opérant alors une transition des Lumières au romantisme.

#### **LA PERSONNALITÉ DE MME DE STAËL : LE PRINCIPAL FACTEUR D'UNITÉ DU GROUPE DE COPPET**

S'il est si difficile de dire qui fait réellement partie du Groupe de Coppet et de déterminer quelles sont les limites géographiques et chronologiques de ce Groupe, c'est parce qu'il se construit autour de la personnalité de Mme de Staël. Il évolue donc selon ses amitiés, ses centres d'intérêt, ses voyages et ses rencontres : Simone Balayé remarque que "c'est à elle que le groupe doit d'exister, fluctuant au gré de ses sympathies, de ses positions politiques, de ses travaux littéraires. Il se transporte avec elle de Paris sur les bords du Léman et à travers l'Europe, qui fournit le décor et les acteurs. Ce n'est pas un cercle fermé, limité à une classe sociale, à une tendance littéraire ou politique, à une nationalité »<sup>50</sup>. L'unité du groupe est donc d'abord et avant tout affective. Roland Mortier définit le groupe de Coppet comme étant « un groupe d'amis et d'admirateurs de Madame de Staël »<sup>51</sup> et il est vrai que celle-ci, qui craint d'être

---

<sup>50</sup> Simone BALAYÉ. *Le GC : Hist. litt.*, p. 201.

<sup>51</sup> Roland MORTIER. *Les États généraux...*, p. 18.

abandonnée et oubliée en son château lémanique, s'efforce de rassembler et de garder autour d'elle ses amis.

L'amitié et les mondanités jouent sans aucun doute une rôle pour maintenir l'unité du Groupe de Coppet. Néanmoins, Mme de Staël ne se contente pas d'accueillir ses hôtes : elles les poussent à travailler et à écrire. L'activité intellectuelle de Coppet est à cet égard bien différente de celle des salons du 18<sup>ème</sup> siècle. Coppet est un lieu où les hôtes de Mme de Staël peuvent demeurer longuement (ils sont même, nous l'avons vu, contraints par l'exil à de longs séjours hors de France). Ils s'y installent pour écrire leurs œuvres, ils y lisent les textes que les autres sont en train de rédiger et se critiquent mutuellement. Coppet est donc un lieu d'échanges et d'influences réciproques, au travers desquels se forge une véritable communauté de pensée.

### **LE GROUPE DE COPPET COMME LIEU DE CONFRONTATIONS ET D'ÉCHANGES**

Comme les différents membres du groupe viennent d'horizons très divers, il est bien évident qu'il y entre eux des désaccords d'opinions. En ce sens, le Groupe de Coppet est bien un lieu de confrontations. Jean Roussel note ainsi que « dans le milieu de Coppet s'affirme le conflit entre l'empirisme de la tradition française du dix-huitième siècle et la visée philosophique fondamentale des Allemands »<sup>52</sup>. Par exemple, il y a de vives discussions entre Sismondi qui « ne connaît que l'expérience » et Schlegel qui « ne raisonne qu'a priori »<sup>53</sup>. Il y a aussi des conflits entre un Bonstetten qui reprend à son compte la critique voltairienne du fanatisme et les tenants du mysticisme.

Lieu de confrontations et d'oppositions, le Groupe de Coppet n'en est pas moins un lieu d'échanges. Et les moyens de l'échange sont très divers à Coppet. Il y a tout d'abord les voyages qui sont bien évidemment l'occasion de découvertes et de rencontres : les membres du groupe vont en Europe (en Italie, en Russie, en Allemagne, en Suède, en Finlande, en Angleterre) et en Amérique

---

<sup>52</sup> Jean ROUSSEL. « L'ambiguïté des Lumières à Coppet ». In. *Le GC : 2<sup>ème</sup> colloque*, p. 173 (désormais, cet article sera abrégé *L'ambiguïté...*).

<sup>53</sup> C'est un jugement de Benjamin Constant, cité par Jean Roussel dans *L'ambiguïté...*, p. 173.

(au Brésil et au Mexique). « La situation sociale de Mme de Staël, note Simone Balayé, a permis à elle et à ses compagnons de voyage d'étendre singulièrement le cercle de leurs connaissances »<sup>54</sup>. La conversation, qui ne se résume pas à une pratique mondaine mais qui prend appui sur les recherches et les lectures de chacun est aussi un moyen d'échanges privilégié au sein du Groupe de Coppet : « La conversation, poursuit Simone Balayé, est un art qui se pratique brillamment, instrument d'étude et de réflexion... On suit en effet les travaux de chacun. *De l'Allemagne* a été discuté ainsi. Mme de Staël en a profité et les autres aussi. Grâce à elle et à cette réunion plus amicale que mondaine, des livres de Bonstetten, Schlegel, Constant et autres ont vu le jour. Le groupe fonctionne comme un véritable atelier, d'où sont sortis des travaux que chacun, seul, n'aurait peut-être pas exécutés ou d'une manière toute différente »<sup>55</sup>. À la conversation s'ajoutent la lecture et la relecture. Presque tous les membres du groupe lisent plusieurs langues, se prêtent et font circuler les livres qu'ils acquièrent. Il se pratique aussi à Coppet un intense travail de relecture d'œuvres manuscrites qui conduit les membres du groupe à produire des critiques, publiées notamment dans *Le Publiciste* de Suard. Les membres du groupe s'essayent aussi à la traduction, qui est à leurs yeux « le meilleur moyen de faire participer tous les pays aux richesses des langues qu'ils ignorent »<sup>56</sup>. Ils font du théâtre et jouent leurs propres pièces, afin de mettre en œuvre leurs théories esthétiques.

Le dernier moyen d'échanges, qui n'est pas le moins important, c'est la correspondance. Nous avons vu que le Groupe de Coppet formait à travers l'Europe une véritable « constellation épistolaire », modifiant ainsi la nature de la relation épistolaire, qui n'a plus lieu entre deux personnes uniquement, mais à l'intérieur d'un réseau de personnes<sup>57</sup>. Aux yeux de Marie-Claire Hooock-Demarle, au sein de la constellation épistolaire de Coppet s'établit un nouveau mode de transferts culturels, fondé sur une identification réciproque à la culture de l'autre et de l'étranger. Il s'agit de « dépasser la simple curiosité intellectuelle » pour « entrer dans la culture de l'autre »<sup>58</sup> et mieux saisir par un

---

<sup>54</sup> Simone BALAYÉ. *Mme de Staël et l'All.*, p. 59-60.

<sup>55</sup> Simone BALAYÉ. *Mme de Staël et l'All.*, p. 60.

<sup>56</sup> Simone BALAYÉ. *Mme de Staël et l'All.*, p. 60-61.

<sup>57</sup> Cf. *supra*, "les limites du Groupe de Coppet" (I, 2).

<sup>58</sup> Marie-Claire HOOOCK-DEMARLE. *Lieu d'interculturalité...*, p. 25.

mouvement de retour réflexif la spécificité de la sienne. Le programme de la revue *Europa* des frères Schlegel exprime assez bien cette nouvelle relation : « Il faut quelquefois voir avec les yeux des autres pour apprendre à bien voir avec les siens »<sup>59</sup>. Ce nouveau mode de transferts culturels permet alors d'élaborer l'utopie d'une Europe interculturelle, différente de la République des Lettres des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles en ce qu'elle n'a plus les mêmes visées universalistes, mais veut au contraire mettre en valeur la diversité, la relativité et la mobilité des cultures.

Comptant parmi les rares lieux d'échanges libres au milieu d'une Europe asservie par Napoléon, Coppet devient vite un des principaux foyers de rassemblement des opposants à Napoléon.

### **LE GROUPE DE COPPET COMME LIEU DE RASSEMBLEMENT DES OPPOSANTS À L'EMPIRE**

Sans doute est-il difficile de dégager une unité de vue dans les idées politiques des différents membres du Groupe de Coppet. Si on ne peut pas vraiment dire qu'il y a accord des différents membres du groupe sur une doctrine politique, on peut cependant parler, comme le fait Roland Mortier, de la convergence de ceux-ci vers un idéal commun<sup>60</sup>. En effet, il est au moins un idéal que tous les membres du Groupe de Coppet défendent, c'est celui de la liberté. Pour le dire autrement, il est au moins une réalité qu'ils combattent tous, c'est le despotisme du régime napoléonien. C'est ce qui fait dire à Norman King que le romantisme, en tant que courant littéraire, se fonde à Coppet dans une opposition politique au système napoléonien, contre lequel le groupe de Coppet construit un système de pensée antagoniste : « d'un côté, la raison dénaturée, le mépris de l'individu, l'intérêt poussé à l'extrême. De l'autre, l'altruisme qui résulte de l'harmonie de la raison (bien entendue) et de la persuasion intime. D'un côté, progrès, liberté, élévation. De l'autre, réaction, arbitraire, dégradation ». En définitive, le combat des membres du Groupe de Coppet

---

<sup>59</sup> Cité par Marie-Claire HOOCK-DEMARLE dans *Lieu d'interculturalité...*, p. 26.

<sup>60</sup> Les rapports entre les membres du Groupe de Coppet « se fondent en définitive moins sur une doctrine que sur une convergence, d'ordre à la fois philosophique, moral et politique », écrit-il dans *Les États généraux...*, p. 19.

serait celui du Bien contre un Napoléon incarnant le Mal <sup>61</sup>. Néanmoins, la thèse défendue par Norman King me paraît quelque peu réductrice : elle fait de la pensée politique du Groupe de Coppet un pur ensemble de schématismes desservant un combat politique et elle ne rend pas compte de la pluralité des adversaires du Groupe de Coppet (tout autant Robespierre que Napoléon ou les Bourbons) et par conséquent de la pertinence de son analyse des dérives possibles de la démocratie quand elle devient confiscation de la souveraineté populaire par les dirigeants politiques.

Mon propos ici n'est pas de présenter à gros traits la pensée politique du Groupe de Coppet. Je préfère décrire les formes que prend cette pensée en tant que pensée « d'opposition ». Le Groupe de Coppet est opposé au régime de la Terreur comme au régime napoléonien et aux Bourbons, parce qu'il rejette la conception de l'autorité politique comme souveraineté absolue, que celle-ci soit celle du peuple ou celle d'un monarque. À l'heure de la « liberté des modernes », cette conception de l'autorité politique est devenue archaïque. Sensible à la pluralité et à la complexité des cultures, il est aussi opposé à « l'esprit de conquête » et à l'entreprise d'uniformisation accompagnant les guerres napoléoniennes, qui nient le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ainsi que leurs différences culturelles. À l'heure de la liberté des modernes qui va de pair avec un développement des relations commerciales entre les peuples, cet esprit de conquête est lui aussi devenu dépassé. Défenseur de la liberté et des droits de l'individu, le Groupe de Coppet n'en critique pas moins l'égoïsme cynique de la classe dirigeante impériale. C'est ce qui fait, à mon avis, que sa pensée politique, loin d'être réductible à un système d'antagonismes simplistes, est une pensée lucide, consciente des dangers d'une part d'une confiance aveugle dans la volonté populaire et d'autre part d'un individualisme exacerbé repliant les individus sur eux-mêmes. Elle réfléchit déjà aux limites de ce qui est en train d'advenir en Europe : la démocratie et l'individualisme.

Indissociable de son opposition aux despotismes engendrés par la Révolution, la pensée politique du Groupe de Coppet est étroitement liée à son action politique. Durant les années d'exil, de 1803 à 1812, les différents membres du groupe ne prennent sans doute pas beaucoup de responsabilités politiques.

---

<sup>61</sup> Norman KING. *Rom. et opp.*, p. 67.

Toutefois, ils œuvrent, notamment par leurs voyages à travers l'Europe, à la déstabilisation du pouvoir napoléonien. Cette action prend plus de force à partir de 1812, après la Bérézina : ils intriguent alors pour que Bernadotte succède à Napoléon. Malgré leur indéniable unité, la pensée et l'action politiques du Groupe de Coppet n'en sont pas moins ambiguës. Libéraux, les membres du groupe trouvent leurs appuis dans l'alliance des monarques européens qui combattent eux aussi, mais pour des raisons bien différentes, le pouvoir napoléonien. Par ailleurs, le revirement de Benjamin Constant à l'égard de Napoléon au moment des Cent-Jours <sup>62</sup> a beaucoup discrédité celui-ci, auquel ses adversaires reprochèrent son opportunisme.

Il n'y a pas que la pensée politique du groupe qui se construise dans un mouvement d'opposition. C'est aussi le cas de sa pensée esthétique, qui s'oppose au classicisme et au néo-classicisme. C'est justement un des mérites de l'analyse de Norman King que d'avoir montré que la période 1800-1815 est loin d'être une période dans laquelle les écrivains, « étouffés » par le pouvoir napoléonien, se contenteraient tout au plus de poser les fondements nécessaires à l'explosion du libéralisme dans les années 1820. Bien au contraire, entre 1800 et 1815, Napoléon est la cible d'écrivains qui construisent un système de pensée neuf et dans lequel les idées politiques s'articulent avec les idées littéraires.

### **LE GROUPE DE COPPET COMME LIEU DE DÉCONSTRUCTION DES HIÉRARCHIES DE L'ESTHÉTIQUE CLASSIQUE**

L'aspect le mieux connu et le plus étudié du Groupe de Coppet, c'est la réflexion de celui-ci en matière de critique littéraire. Cela vient sans doute de ce que les textes importants publiés par les principaux membres du groupe durant l'existence de celui-ci sont des textes de critique littéraire. Au moment où le groupe est en train de se constituer, Mme de Staël publie *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* (1800). Les principales œuvres de critique littéraire publiées au sein du Groupe de Coppet sont les suivantes : *Comparaison de la Phèdre de Racine et de celle d'Euripide* d'August-

---

<sup>62</sup> En 1815 pendant les Cent-Jours, Benjamin Constant rédige pour Napoléon et à la demande de celui-ci l'*Acte additionnel aux constitutions de l'Empire*, texte par lequel il donne au pouvoir

Wilhelm Schlegel (1807), *Tableau de la littérature française au 18<sup>ème</sup> siècle* de Prosper de Barante (1808), préface de Benjamin Constant à la traduction qu'il propose du *Wallenstein* de Schiller (1809), *Cours de littérature dramatique* de Wilhelm-August Schlegel (1809), *De l'Allemagne* de Mme de Staël (1810) et *De la littérature du Midi de l'Europe* de Sismondi (1813). Néanmoins, cette prédominance de la publication des textes de critique littéraire ne diminue pas l'importance de la réflexion politique de Coppet. Les membres du groupe rédigent des textes politiques que la censure ne leur permet pas de publier et les textes à caractère littéraire, qu'ils soient œuvres de fiction ou de critique, sont bien souvent un vecteur de l'expression d'opinions politiques<sup>63</sup>.

Si la pensée esthétique du Groupe de Coppet est aussi bien connue, c'est sans aucun doute aussi du fait de la grande unité de vue des membres du groupe sur cette question. Tous s'accordent pour déconstruire les hiérarchies traditionnelles. Ils poursuivent le débat engagé depuis la fin du 17<sup>ème</sup> siècle sur les mérites comparés des Anciens et des Modernes et préfèrent bien évidemment ces derniers : ils réhabilitent ainsi les œuvres de Shakespeare, de Dante, ainsi que la littérature médiévale, qui introduit selon eux dans l'histoire de la littérature une coupure telle que l'imitation des Anciens est devenue impossible pour les Modernes. Cette supériorité des Modernes sur les Anciens tient à la perfectibilité de l'humanité, qui se manifeste notamment dans sa littérature. Attentifs aux conditions historiques dans lesquelles les œuvres littéraires sont produites, les membres du Groupe de Coppet sont aussi attentifs aux conditions sociologiques et géographiques de cette production : c'est pourquoi à la dichotomie des Anciens et des Modernes si chère aux théoriciens du classicisme, ils préfèrent substituer une autre opposition, celle de la littérature du Nord et de celle du Midi. Contrairement à la littérature du Midi, qui n'est qu'une simple imitation de celle des Anciens, les littératures du Nord sont des littératures originales, empreintes de l'esprit national des peuples qui les font. La littérature du Nord a ceci de particulier qu'elle sait dire la profondeur des sentiments (la mélancolie, la douleur, la mort), les états d'une conscience ouverte à l'infini, tout en étant une littérature réfléchie.

---

napoléonien un semblant de fondement constitutionnel et par conséquent de légitimité.

<sup>63</sup> Napoléon d'ailleurs ne s'y trompe pas quand il empêche la parution de *De l'Allemagne* et qu'il fait saisir tous les exemplaires déjà imprimés.

Cependant, plus que par une redéfinition des « couples littéraires » (Anciens/Modernes ; Nord/Midi), le Groupe de Coppet se distingue des tenants du classicisme par sa méthode. Simone Balayé indique que pour le Groupe de Coppet, « la critique littéraire s'appuie... sur une totalité liberté de pensée, sur la possibilité de prendre son bien où on le trouve, sur la nécessité de l'information et de la connaissance. Elle ne peut donc, en son principe, s'accommoder de vieilles règles limitatives, extérieures aux œuvres : elle est d'abord compréhension et sympathie »<sup>64</sup>. En effet, le Groupe de Coppet ne cherche plus à définir les règles universelles du Beau absolu, mais à comprendre et à décrire les relations qu'il y a entre une littérature et le milieu historique ou géographique dans lequel elle est produite. Il esquisse ainsi les premières tentatives de littérature comparée et de sociocritique. C'est pourquoi Georges Gusdorf montre qu'il substitue à une conception normative et rhétorique de la littérature une conception positive et historique de celle-ci<sup>65</sup>. Le Groupe de Coppet se distingue aussi du classicisme par la valeur et la place qu'il accorde aux littératures non françaises : c'est par exemple tout le propos de *De l'Allemagne* que d'inviter les Français à observer ce qui se pratique en Allemagne et à s'en inspirer. En remettant ainsi en cause la culture et la littérature françaises qui servent alors de norme à l'ensemble de l'Europe, le Groupe de Coppet s'attaque bien aux valeurs défendues par le néoclassicisme que soutient Napoléon.

Réfléchissant sur les excès despotiques de la Révolution et de l'Empire et sur les moyens d'appliquer à la France et au monde moderne les principes de liberté acquis en 1789, rejetant les règles figées d'un classicisme incapable d'exprimer la fracture ouverte par la Révolution, les membres du Groupe de Coppet sont donc les théoriciens d'une transition entre le 18<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> siècles, entre les Lumières et le romantisme, ce qui les conduit à opérer un tri dans l'héritage des Lumières.

---

<sup>64</sup> Simone BALAYÉ. *Le GC : Hist. litt.*, p. 205.

<sup>65</sup> Georges GUSDORF. *Les sciences humaines et la pensée occidentale*, tomes VIII et IX. Paris : Payot ; 1978, 1982.

## LE GROUPE DE COPPET EFFECTUE UNE RELECTURE DES LUMIÈRES À L'AUNE DE LA RÉVOLUTION

Le problème qui se pose au Groupe de Coppet est le suivant : comment penser la Révolution française ? Comment terminer la Révolution sans revenir à l'Ancien régime ? Il s'agit donc de penser le rapport des Lumières et de la Révolution : comment les Lumières du 18<sup>ème</sup> siècle ont-elles pu conduire à la Terreur ? Comment peut-on être républicain et vouloir conserver l'acquis des Lumières et de la Révolution après la Terreur ?

Pour le Groupe de Coppet, la Révolution marque une rupture. Après elle, il convient donc de substituer une pensée qui allie la raison et le sentiment à la pensée matérialiste de la raison calculatrice. Il convient aussi de remplacer une littérature codée et superficielle par une littérature capable de dire les abîmes insondables de l'âme. Le Groupe de Coppet est ainsi amené à faire un tri dans l'héritage des Lumières et de la Révolution. Il rejette l'empirisme de tradition française, le sensualisme de Condillac, la morale de l'intérêt d'Helvétius, le matérialisme de Diderot, l'athéisme du baron d'Holbach. Il critique la raison purement analytique, source du cynisme et de l'ironie, parce qu'elle empêche de prêter attention aux vraies réalités humaines, à la noblesse des sentiments. C'est cette partie de l'héritage des Lumières que les membres du Groupe de Coppet tiennent pour responsable des dérapages de la Révolution. Pour autant, ils n'abandonnent pas les Lumières. Ils conservent l'idée d'une perfectibilité de l'homme, et avec elle la nécessité des idées morales et religieuses et l'idée d'un dynamisme proprement humain. Nourris d'*Aufklärung* et de culture allemande, ils prônent l'alliance d'une raison critique avec le sentiment. Paradoxalement, ils font leur l'humanisme des Lumières, la défense de la liberté humaine et le respect de la dignité de l'homme, mais c'est par référence à un ordre supra humain, à une transcendance <sup>66</sup>.

Ce tri opéré dans l'héritage des Lumières par les membres du Groupe de Coppet est aux yeux de Simone Balayé ce qui fait l'unité du groupe : ses membres ont « conscience de la mission commune » qu'il leur revient d'accomplir. Cette mission consiste tout d'abord à « sauvegarder et adapter aux

---

<sup>66</sup> Sur cette question du tri opéré par le Groupe de Coppet dans l'héritage des Lumières, cf. Jean ROUSSEL. *L'ambiguïté...*, p. 171 à 184.

temps nouveaux la part qu'ils estiment la meilleure dans l'acquis des Lumières, cet acquis contesté en totalité par la droite de 1800 »<sup>67</sup>. Elle consiste aussi à sauvegarder l'acquis de la Révolution française en termes d'avancée démocratique et de conquête de la liberté politique et individuelle en trouvant une voie politique qui évite les écueils du despotisme du monarque absolu, du terrorisme du Comité de Salut public et du césarisme de Napoléon<sup>68</sup>.

---

<sup>67</sup> Simone BALAYÉ. *Le GC : conscience...*, p. 35.

<sup>68</sup> Selon Kurt Wais, il existe un autre facteur d'unité du Groupe de Coppet : c'est la réflexion qui est menée par celui-ci sur la religion. Coppet est en 1800 un des rares lieux où se rencontrent catholiques et protestants. Plusieurs courants religieux y sont présents : quiétisme lausannois et genevois représentés par Gautier de Tournes et Langallerie, catholicisme et réflexion spirituelle du cercle de Léna (Hemsterhuis, Schleiermacher, Schelling, Boehme) introduits par Schlegel, ouverture au méthodisme anglais par l'intermédiaire d'Albertine et de Victor de Broglie. Cependant, je ne pense pas maîtriser suffisamment cette question pour pouvoir en parler ici. Cf. Kurt WAIS. « L'unité du Groupe de Coppet ». In. *Le GC : 1<sup>er</sup> colloque*, p. 343-360.

## **CHAPITRE 4 : DU GROUPE DE COPPET À L'ÉCHANGE ENTRE MME DE STAËL ET BENJAMIN CONSTANT : PROBLÈMES MÉTHODOLOGIQUES**

La présentation que je viens de faire du Groupe de Coppet permet d'expliquer partiellement l'absence d'une étude synthétique de grande ampleur, qui fasse le point sur les connaissances acquises sur le Groupe de Coppet depuis un quart de siècle : une telle étude requerrait un travail très important et devrait nécessairement être interdisciplinaire, tant les membres du groupe sont nombreux et tant les thèmes traités par ceux-ci sont variés : esthétique, morale, politique, religion, ... Cette première familiarisation avec l'univers du Groupe de Coppet m'a donc conduit tout naturellement à préciser l'objet de ma recherche : comment je suis passée du groupe en son ensemble à l'étude des textes politiques de Mme de Staël et de Benjamin Constant, c'est ce que je voudrais expliciter dans ce chapitre de transition, en précisant les critères sur lesquels repose mon choix de Staël et de Constant et la méthode d'approche que j'ai retenue pour aborder leurs pensées politiques.

### **COMMENT SAISIR LA PENSÉE D'UN GROUPE ?**

Le Groupe de Coppet est vaste, ses contours sont assez flous et ses centres d'intérêt sont variés. Il m'a donc fallu faire un choix : quelles personnalités retenir ? Quels textes étudier en priorité ? J'ai choisi de m'en tenir au noyau dur du groupe et aux personnalités ayant laissé une œuvre importante : Mme de Staël, Benjamin Constant, Simonde de Sismondi, Charles-Victor de Bonstetten, August-Wilhelm Schlegel et Prosper de Barante. En outre, le Groupe de Coppet est loin d'être uniforme. C'est, j'en ai déjà longuement parlé, un lieu d'échanges, d'influences réciproques, mais aussi de tensions. Les longues conversations alimentées par le travail de réflexion et de rédaction de chacun n'ont par définition pas laissé de traces. Les correspondances ne témoignent pas bien des échanges établis entre les différentes figures du noyau

du groupe, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il est bien évident que les hôtes les plus assidus du château de Coppet se voyaient régulièrement et n'avaient pas vraiment besoin de s'écrire. Ensuite, certaines correspondances ont été perdues ou détruites : c'est le cas de celle de Staël et de Constant. Enfin, les correspondances ne sont pas toujours faciles à consulter, parce qu'elles sont dispersées entre plusieurs publications et parfois même encore inédites et éparpillées dans des fonds d'archives aux quatre coins de l'Europe. J'avais initialement pensé pouvoir partir des lettres que les figures du noyau du Groupe de Coppet s'étaient écrites, afin de prendre pour point de départ les échanges intérieurs au groupe ; pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, j'ai dû renoncer à ce travail initial : j'ai préféré m'appuyer sur les œuvres elles-mêmes rédigées par les différents membres du groupe et effectuer des rapprochement entre les textes qui les constituent. Je me suis d'abord contentée, comme je l'ai dit en introduction, des textes politiques de Benjamin Constant et de Mme de Staël, afin de définir une méthode et un contenu que je pourrais progressivement étendre à la comparaison des œuvres politiques des principales figures du Groupe de Coppet.

### **LA COMPARAISON DE LA PENSÉE POLITIQUE DE MME DE STAËL ET DE CELLE DE BENJAMIN CONSTANT**

Pourquoi s'être intéressé en priorité à Mme de Staël et Benjamin Constant ? La première réponse à cette question, la plus évidente, est qu'ils constituent les deux figures principales du Groupe de Coppet et ce à deux titres : ils en sont les animateurs ; ils sont aussi, loin devant un Bonstetten ou un Sismondi, et même devant un Prosper de Barante encore jeune en 1802<sup>69</sup> et qui fera l'essentiel de sa carrière d'historien dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, des personnalités qui marquèrent leur époque, soit par une œuvre abondamment lue qui les rendit célèbres en leur temps, soit par une action politique qui fit d'eux les principaux adversaires de l'Empire. La seconde réponse à cette question est elle aussi évidente : de Staël et Constant ont été

---

<sup>69</sup> C'est-à-dire lorsqu'il rencontre pour la première fois Mme de Staël à Genève. Il n'a alors que vingt ans.

suffisamment proches sur le plan affectif pour qu'on puisse penser que leur relation amoureuse se soit doublée d'un « commerce intellectuel extrêmement fécond »<sup>70</sup> dont les effets se sont fait sentir jusque dans leurs œuvres. Le couple de Staël-Constant, les relations tumultueuses de ces deux amants qui allaient de ruptures en retrouvailles ont fait l'objet d'une abondante littérature.<sup>71</sup> Je dirais même que cette relation amoureuse a concentré toute l'attention des critiques, car les études sur les échanges intellectuels entre Benjamin Constant et Mme de Staël sont assez peu nombreuses. À ma connaissance, il existe une vingtaine d'articles qui abordent ce sujet ; ils se répartissent ainsi : études sur la lecture de *Corinne* par Benjamin Constant et sur celle du *Wallstein* par Mme de Staël<sup>72</sup> ; études sur les rapports entre esthétique et politique que dans l'œuvre de ces deux auteurs<sup>73</sup> ; études sur l'utilisation faite par Benjamin Constant de la copie du manuscrit des *Circonstances actuelles* de Mme de Staël<sup>74</sup> ; études sur les critiques faites à la constitution de l'an III par de Staël et Constant<sup>75</sup> ; études s'efforçant de confronter les textes politiques de Staël et de Constant et de saisir

---

<sup>70</sup> L'expression est de Henri GRANGE dans son « Introduction » aux *Fragments...* de Benjamin CONSTANT, p. 9.

<sup>71</sup> Je ne reprendrai pas ici les éléments biographiques de la relation entre Mme de Staël et Benjamin Constant, déjà abondamment traités par les critiques (Voir dans la bibliographie le chapitre intitulé « Les Échanges entre Benjamin Constant et Mme de Staël). Un article fait une excellence synthèse des parcours politiques communs de Mme de Staël et de Benjamin Constant. Il s'agit de Michel DELON. « Staël, Constant : les premiers théoriciens ». *Magazine littéraire*, n°258, octobre 1988, p. 46-47.

<sup>72</sup> Simone BALAYÉ. « Benjamin Constant lecteur de *Corinne* ». In. *Benjamin Constant : actes du congrès de Lausanne, octobre 1967*. Genève : Droz ; 1968, p. 189-199.

Comtesse Jean de PANGE. « Un document inédit : Madame de Staël, critique littéraire de Benjamin Constant ». *Revue de littérature comparée*, n°27, 1953, p. 129-135.

<sup>73</sup> Axel BLAESCHKE : « Littérature et liberté : l'engagement selon Madame de Staël et Benjamin Constant ». In. *Le GC : 2<sup>ème</sup> colloque*, p. 417-447.

Kurt MÜLLER-VOLLMER : « Politique et esthétique : l'idéalisme concret de Benjamin Constant, Guillaume de Humboldt et Madame de Staël ». In. *Benjamin Constant, Madame de Staël et le groupe de Coppet : actes du 2<sup>ème</sup> congrès de Lausanne, 15-19 juillet 1980*. Oxford : Voltaire Fondation ; Lausanne : Institut Benjamin Constant ; Lausanne : Institut Benjamin Constant ; 1983, p. 453-473.

<sup>74</sup> Lucia OMACINI : « Benjamin Constant correcteur de Mme de Staël ». *Cahiers staëliens*, n°25, 1978, p. 5-23 (désormais, cet article sera abrégé *BC correcteur*) ; « Fragments politiques inédits de Madame de Staël : quand on découvre des autographes staëliens dans les papiers Constant ». *Cahiers staëliens*, n°42, 1990-1991, p. 49-74.

Lucia OMACINI et Roswitha SCHATZER : « Quand Benjamin Constant travaille sur les papiers de Mme de Staël : le cas de la "Copie" des *Circonstances actuelles* ». In. *Le GC : 6<sup>ème</sup> colloque*, p. 59-82 (désormais, cet article sera abrégé *Quand BC travaille...*).

Henri GRANGE. « Introduction ». In. *Fragments...* de Benjamin CONSTANT.

<sup>75</sup> Lucien JAUME. « "L'esprit de Coppet" et l'organisation du pouvoir exécutif ». In. *La constitution de l'an III ou l'ordre républicain : actes du colloque de Dijon, 3 et 4 octobre 1996*. Dijon : Éditions universitaires de Dijon ; p. 121-142.

Mauro BARBERIS. « Constant, Mme de Staël et la constitution républicaine : un essai d'interprétation ». In. *Le GC : 6<sup>ème</sup> colloque*, p. 177-205.

dans un même mouvement comparatif leurs pensées politiques : je pense ici au début de *L'individu effacé* de Lucien Jaume<sup>76</sup> et à un article de John Isbell qui analyse l'idée que de Staël et Constant se font de la liberté<sup>77</sup>.

Toutes ces études confirment notre intuition première : il n'est pas possible que Benjamin Constant et Mme de Staël, qui se sont rencontrés dès 1794, c'est-à-dire alors qu'ils n'avaient publié encore quasiment aucun texte, et qui continueront d'échanger des lettres même après leur rupture en 1811, n'aient pas transcrit dans leurs écrits le fruit d'une réflexion dont ils avaient le loisir de discuter quotidiennement. Il suffit de regarder les titres de leurs textes politiques pour se douter de la très grande proximité de leurs idées : en 1798, Mme de Staël rédige le manuscrit des *Circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la république en France*. Peu de temps après, c'est-à-dire entre 1799 et 1807, Benjamin Constant travaille sur les *Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays* et, en 1806, il rédige les manuscrits des *Principes de politique applicables à tous les gouvernements* dont certains éléments avaient déjà été écrits en 1802 et 1803. Réflexion sur les principes qui fondent la légitimité de l'autorité politique et sur les moyens constitutionnels qui permettent d'appliquer ces principes à la réalité de la France révolutionnaire, tels sont les deux principaux axes de la pensée politique de Staël et de Constant et ce même si la coupure de Brumaire puis celle de 1804 finissent par faire passer au second plan la réflexion constitutionnelle. Ce que ce rapprochement des titres ne dit pas, mais que celui des dates laisse entendre, c'est que les textes politiques de Benjamin Constant sont en réalité nourris du manuscrit des *Circonstances actuelles*. Lucia Omacini, qui a travaillé en 1979 à la publication du manuscrit des *Circonstances actuelles*, s'est aussi intéressée aux annotations faites par Benjamin Constant sur ce manuscrit. Elle a d'abord pensé que ces annotations étaient des corrections, qui visaient à retrancher du texte de Mme de Staël les allusions au gouvernement directorial et aux Jacobins, sur le point, au moment où Constant lit ce manuscrit en 1799, de gagner les prochaines élections. Benjamin Constant aurait ainsi

---

<sup>76</sup> Lucien JAUME. *L'individu...*

<sup>77</sup> John Clairbone ISBELL : « Le Contrat social selon Benjamin Constant et Mme de Staël, ou la liberté a-t-elle un sexe ? ». *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n°48, mai 1996, p. 439-456.

voulu éviter à Mme de Staël de se mettre en danger par des allusions trop directes aux acteurs politiques de la république thermidorienne<sup>78</sup>. Pourtant, vingt ans plus tard, en 1998, Lucia Omacini, aidée de Roswitha Schatzer, sera amenée à revoir son jugement sur le statut de ces annotations de Constant au manuscrit des *Circonstances actuelles* : entre-temps, une « copie » de ce texte a été découverte à Lausanne, qui a permis de comprendre que les annotations de Constant servaient à indiquer au copiste les passages du manuscrit de Mme de Staël qu'il était inutile de copier. Avec la « copie » de Lausanne, le texte des *Circonstances actuelles* acquiert le statut de fiches que Benjamin Constant réutilise pour la rédaction des *Fragments*, qui eux-mêmes serviront de « réservoir » à la rédaction des *Principes de politiques* de 1806, qui viendront à leur tour alimenter le travail de Constant pendant la Restauration<sup>79</sup>. L'interprétation que Lucia Omacini et Roswitha Schatzer proposent du statut de la « copie » de Lausanne est donc importante : elle permet de mettre en évidence, par-delà les moments de rupture de l'histoire (Brumaire, l'Empire, les Cent Jours, la Restauration), une continuité d'écriture, qui va des *Circonstances actuelles* jusqu'aux textes publiés par Constant pendant la Restauration, en passant par les *Fragments* et les *Principes de politique* de 1806, écrits par Benjamin Constant à Coppet, c'est-à-dire aux côtés de Mme de Staël<sup>80</sup>.

Il ne m'a pas été possible d'appuyer ma réflexion sur une étude des manuscrits permettant d'établir la genèse des textes de Benjamin Constant et de Mme de Staël et qui doit faire l'objet à mon avis d'un travail à part entière. Plus modestement, et sans doute aussi avec une visée d'efficacité, puisqu'il s'agit pour moi d'acquérir une vision d'ensemble de la pensée politique du Groupe de Coppet, je me suis contentée d'opérer des rapprochements très féconds entre

---

Pour plus de détails, on peut se reporter à la bibliographie du présent rapport d'étape, qui comprend un chapitre intitulé « Les échanges entre Benjamin Constant et Mme de Staël ».

<sup>78</sup> Cf. Lucia OMACINI. *BC correcteur*.

<sup>79</sup> Cf. Lucia OMACINI et Roswitha SCHATZER. *Quand BC travaille...*

<sup>80</sup> J'évoque à la fin de ma deuxième partie cette continuité d'écriture, à propos de la comparaison de la liberté des Anciens et de celle des Modernes, qui est d'abord une thématique staélienne, avant de devenir un des éléments les plus célèbres de la pensée politique de Constant. Il me semble qu'on ne peut pas comparer la pensée politique de Mme de Staël et celle de Benjamin Constant sans tenir compte de cette continuité d'écriture : à cet égard, l'analyse de Lucien Jaume dans *L'individu effacé*, quoique très éclairante, me semble un peu faussée par le découpage chronologique qu'il adopte, et qui fait de Mme de Staël l'inspiratrice de Benjamin Constant et celui-ci le continuateur de celle-là, comme si Constant n'avait écrit que pendant la Restauration, et comme si les textes qu'il publie entre 1814 et 1830 n'étaient pas nourris du travail qu'il a effectué avec Mme de Staël entre 1796 et 1810.

différents textes de Benjamin Constant et de Mme de Staël. J'ai pu à partir de là élaborer une première synthèse, qui est bien évidemment très loin de prendre en compte l'ensemble de la pensée politique de ces deux auteurs. Elle se fonde sur un certain nombre de limites, qui sont autant de choix. Je ne me suis intéressée qu'aux textes politiques de Mme de Staël et de Benjamin Constant et j'ai laissé de côté leurs œuvres de fiction, bien qu'elles traitent des mêmes problèmes que les textes politiques : inscription du privé dans le public, relation du « je » et du « nous », ... Je m'en suis aussi tenue à la lettre des textes de Benjamin Constant et de Mme de Staël, que j'ai interprétés sans tenir compte du détail des événements révolutionnaires. Ils ont en effet cette particularité d'exposer une théorie politique entièrement élaborée à partir de l'expérience révolutionnaire et néanmoins de se situer à un niveau de généralité tel qu'ils ne font jamais explicitement référence à des événements révolutionnaires bien précis, ce qui leur donne une portée qui dépasse largement la simple analyse de la Révolution <sup>81</sup>. Pas plus que je ne me suis penchée sur l'histoire de la Révolution, je n'ai pas prêté attention aux propos tenus par les adversaires de Benjamin Constant et de Mme de Staël. Une étude plus approfondie ne pourra pas faire l'économie d'une recherche sur le discours du Comité de Salut public, sur celui de Napoléon et de ses apologistes, sur celui des royalistes contre-révolutionnaires. Elle devra aussi s'intéresser plus en détails à des penseurs politiques fréquemment cités par Mme de Staël et par Benjamin Constant comme Machiavel, Kant, Bentham, Burke ou Godwin. Parce qu'il m'a semblé que la base de ma recherche devait être les textes eux-mêmes, déjà suffisamment riches de sens, je n'ai pas cherché à explorer toutes ces pistes que je compte parcourir ultérieurement.

Les textes de Mme de Staël et de Benjamin Constant que j'ai retenus sont donc les suivants : parmi les textes écrits avant le coup d'État du 18 brumaire, *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier* (1796), *Des Réactions politiques* (1797), *Des effets de la Terreur* (mai 1797 <sup>82</sup>) de Benjamin Constant, qu'on peut rapprocher des *Réflexions sur la paix intérieure* (septembre 1795) et du manuscrit *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution*

---

<sup>81</sup> Pour les mêmes raisons, je ne me suis pas attardée sur la pensée constitutionnelle de Benjamin Constant et de Mme de Staël qu'il ne me semble pas utile d'étudier en détails pour saisir leur vision de la liberté et de ses rapports avec l'autorité politique.

<sup>82</sup> Autrement dit, avant le coup d'État du 18 fructidor, qui a lieu en septembre 1797.

et des principes qui doivent fonder la république en France (mai-octobre 1798<sup>83</sup>) de Mme de Staël. Parmi les textes écrits après 1799, les manuscrits des *Principes de politique applicables à tous les gouvernements* (1802-1803, 1806, 1810<sup>84</sup>) de Benjamin Constant et *De l'Allemagne* (1810, 1813<sup>85</sup>) de Mme de Staël. Parmi les textes écrits après 1814, *De l'esprit de conquête et de l'usurpation* (1814<sup>86</sup>), *Principes de politique applicables à tous les gouvernements représentatifs et particulièrement à la constitution actuelle de la France* (1815<sup>87</sup>), *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* (1819), tous trois signés par Benjamin Constant et les *Considérations sur la Révolution française* (1818<sup>88</sup>) de Mme de Staël. Cette situation chronologique des textes de Staël et Constant est utile, car il est bien évident que leur propos n'est pas exactement le même en 1796-1798, où ils espèrent encore que la Révolution peut s'achever par la stabilisation de la République et en 1815-1817, où ils cherchent plutôt à limiter le pouvoir de l'Empire (Constant) ou de la monarchie (de Staël) par une constitution : je m'efforcerai autant que possible de prendre en compte ces évolutions dans la pensée de Staël et Constant. Néanmoins, une étude strictement chronologique de celle-ci serait vaine et ce qui m'importe, c'est avant tout de mettre en évidence la cohérence et la grande stabilité de la pensée politique du couple de Staël-Constant, qui sut théoriser le despotisme sous toutes ses formes, celui de la monarchie absolue, celui de la Terreur et celui de l'Empire.

---

<sup>83</sup> C'est-à-dire, selon Lucia OMACINI, « entre deux coups d'État, celui de 1797 et celui de 1799 ». Cf. *BC correcteur*, p. 6 et 10.

<sup>84</sup> Benjamin Constant rédige en même temps que les *Fragments* certains textes des *Principes*, après son éviction du Tribunal en 1802. Il s'y remet en 1806, puis en 1810, date à laquelle il recopie les manuscrits de 1810.

<sup>85</sup> Imprimé en 1810, le texte de *De l'Allemagne* est censuré par Napoléon et publié par Mme de Staël en Angleterre en 1813, puis en France en 1814.

<sup>86</sup> Le texte est publié le 30 janvier 1814, alors que la chute de Napoléon est imminente et que Constant cherche à se faire valoir auprès de Bernadotte, prétendant à la succession de l'Empereur.

<sup>87</sup> Le texte est publié au moment des Cents-Jours, alors que Constant doit à la fois justifier son ralliement à l'Empereur, par la rédaction de *l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire*, et réaffirmer les principes qu'il n'a pas pu défendre complètement dans cet *Actes additionnel*.

<sup>88</sup> Rédigé entre 1816 et 1817, le manuscrit des *Considérations* n'est publié qu'à titre posthume, par Auguste de Staël et Victor de Broglie, le fils et le gendre de Mme de Staël.

**DEUXIÈME PARTIE :**

**L'EXPÉRIENCE RÉVOLUTIONNAIRE AU CŒUR  
DE LA PENSÉE POLITIQUE DE MME DE STAËL  
ET DE BENJAMIN CONSTANT**

C'est sans doute une banalité que de dire que la pensée politique de Mme de Staël et de Benjamin Constant s'élabore à partir de l'expérience de la Révolution et tout particulièrement de celle de la Terreur. Une telle affirmation est en effet vraie de tous les intellectuels de leur génération, de tous ceux qui commencèrent à écrire des textes politiques entre 1789 et 1799. La position idéologique ne change rien à la nécessité de penser la Terreur et de penser à partir d'elle. Pour un Joseph de Maistre ou un Louis de Bonald, la Terreur est la conséquence des Lumières, d'une confiance trop grande dans les principes abstraits que les différents gouvernements révolutionnaires ont souhaité imposer à la France, sans tenir compte de sa réalité sociale. Pour sortir de la Terreur, il convient donc pour de Maistre et de Bonald de revenir à l'ordre ancien fondé sur les préjugés.

Il est bien évident que la position de Staël et de Constant est à l'opposé de celle des royalistes contre-révolutionnaires, qui sont d'ailleurs leurs principaux adversaires. Leur problème, c'est précisément de sauver l'héritage des Lumières et les principes acquis en 1789 et d'empêcher une contre-révolution. Dès lors, il faut dissocier la Terreur des Lumières, et distinguer deux moments dans la Révolution, 1789 et 1793. Constant et de Staël pensent alors la Terreur comme un excès : excès comme outrepassement des principes de 1789 ; excès comme rupture d'un point d'équilibre du progrès historique, atteint en 1789. Du même coup, la pensée politique de Staël et de Constant est une réflexion sur la limite : critique du despotisme du pouvoir absolu comme autorité illimitée portant atteinte à la liberté individuelle et définition de cette liberté individuelle comme limite extérieure de l'autorité.

Ce qui fait l'originalité de Staël et Constant, c'est peut-être que la pensée politique qu'ils expriment dès le Directoire ne varie pas tout au long de leur vie : elle leur permet d'appréhender tout autant la Terreur que l'Empire et la Restauration et de jeter ainsi les bases de la réflexion libérale sur le despotisme et le totalitarisme. Après Thermidor, de Staël et Constant s'intéressent à

l'arbitraire, à l'outrepassement des principes par le gouvernement et au processus infini d'action et de réaction ouvert par cet dépassement. Ils proposent de sortir de ce processus infini par le respect des principes et par la modération, adoptant une position qu'ils ne quitteront alors plus jamais. La coupure de Brumaire n'invalide pas leur analyse des années 1796-1799. Sans doute l'espoir de voir la Révolution se terminer par une stabilisation du régime républicain s'est-il envolé. Mais la réflexion sur l'arbitraire s'étend à une réflexion sur le pouvoir absolu, par laquelle de Staël et Constant renouvellent la réponse à la question qui est celle du libéralisme politique depuis le 17<sup>ème</sup> siècle. Comment concilier l'autorité politique et la liberté individuelle ? Comment concilier la contrainte de la loi et de la force publique avec le droit de chaque individu, comme être de raison, de diriger sa volonté ? Pour de Staël et Constant, la réponse à cette question n'est pas, comme l'ont prétendu les dirigeants de la Terreur, dans une impossible synthèse de la liberté et de l'autorité au travers de la participation des citoyens à la souveraineté, mais dans la séparation de l'autorité et de la liberté et dans la reconnaissance de leur impossible confusion.

## CHAPITRE 1 : TERMINER LA RÉVOLUTION PAR LA MODÉRATION

C'est en 1796 que Benjamin Constant et Mme de Staël publient leurs premiers textes politiques. Avec la chute de Robespierre, puis la fin de la Convention et l'avènement du Directoire, le problème qui se pose à eux est alors le suivant : comment terminer la Révolution ? Comment sortir de l'arbitraire de la Terreur sans retomber dans celui de la monarchie absolue ? Comment instituer une république et la faire durer ? Dès les années 1796-1799, de Staël et Constant proposent ainsi une analyse de l'arbitraire et des moyens d'en sortir, par le respect des principes et par le ralliement des modérés, qu'ils conserveront dans tous leurs écrits politiques postérieurs, la coupure de l'Empire leur ôtant l'espoir de voir se stabiliser la République mais ne modifiant pas leur définition de l'arbitraire, qu'ils appliquent au despotisme napoléonien<sup>89</sup>.

### LUTTER CONTRE L'ARBITRAIRE

#### *L'arbitraire comme outrepassement des limites*

Tout au long de leurs textes politiques, de Staël et Constant ne cessent de dénoncer l'arbitraire. Le terme est défini par Constant dès 1797 dans les

---

<sup>89</sup> En 1797, Bonaparte n'est pas encore, pour de Staël comme pour Constant, le despote qui assoit son pouvoir sur l'ambition des égoïstes et sur la force par laquelle il impose le silence à tous ceux qu'il ne peut corrompre. C'est pour l'auteur des *Réactions politiques* « le vainqueur d'Italie »<sup>1</sup> injustement calomnié et pour celui des *Circonstances* « le guerrier le plus intrépide et le penseur le plus réfléchi que l'histoire ait encore produit »<sup>2</sup>, le héros reçu par l'Institut qui « a montré à l'opinion publique sa véritable route »<sup>3</sup>. Après le 19 Brumaire, tous deux voient dans la victoire de Bonaparte celle des modérés et Mme de Staël fait tout ce qui est en son pouvoir pour permettre à Constant d'entrer au Tribunal. Leur rupture avec Bonaparte n'est effective qu'à partir de 1802 après que Constant, qui s'est efforcé de jouer un rôle d'opposant au sein du Tribunal, ait été évincé de celui-ci.

<sup>1</sup> Benjamin CONSTANT. *Des réactions politiques*. In. *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier. Des réactions politiques. Des effets de la Terreur*. Préface et notes par Philippe RAYNAUD. Paris : Flammarion ; 1988, p. 125-126 (désormais, ce texte sera abrégé *Réac. Pol.*).

<sup>2</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 122.

<sup>3</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 289.

*Réactions politiques* : « c'est l'absence des règles, des limites, des définitions, en un mot, l'absence de tout ce qui est précis »<sup>90</sup>. L'outrepassement des règles et des limites, telle est donc la marque du despotisme. Ce qui caractérise cet outrepassement, c'est qu'il ne peut être circonscrit : l'arbitraire s'étend nécessairement à tout, il ouvre un « abîme incommensurable »<sup>91</sup>. Pour Constant et de Staël, un gouvernement légitime est un gouvernement dont l'action est limitée, ce qui n'est possible que s'il agit d'après des règles définies, des lois ou des principes. Seules ces règles peuvent assurer que l'action du gouvernement est juste, en ce qu'elle est la même pour tous les individus. Seules ces règles permettent aux individus de connaître et de prévoir l'action du gouvernement. Or une règle ne joue son rôle de fondement de la justice et de la stabilité de l'action du gouvernement que pour autant qu'elle est respectée ; le respect dû par le gouvernement aux règles qui le limitent doit donc être absolu : soit il les respecte et il est légitime ; soit il ne les respecte pas et il est illégitime. Il n'y a pas de milieu entre ces deux alternatives : il n'est pas possible que le gouvernement sorte provisoirement ou sur un objet déterminé de ses limites ; sitôt que le gouvernement outrepassa les règles, c'est le caprice, ou le hasard, qui motivent son action et ceux-ci ne peuvent pas circonscire son action à un moment ou à une sphère déterminés. Sitôt qu'il a trouvé un motif pour se placer au-dessus des règles, le gouvernement peut toujours en imaginer un autre, et ce à l'infini. Constant écrit :

« Pour mitiger ou limiter l'arbitraire, il faudrait lui prescrire des bornes précises, et il cesserait d'être arbitraire. Il doit de sa nature être partout, ou n'être nulle part »<sup>92</sup>.

Bien plus : en se plaçant au-dessus des règles, le gouvernement leur a fait perdre leur absoluité et les a désacralisées ; ce faisant, il a détruit leur fonction de garantie et la confiance que les individus leur faisaient. Il a aussi détruit le respect dû aux règles par les individus, car celui-ci n'est possible qu'à condition d'une réciprocité : il a autorisé ses opposants à agir comme lui, et à répondre à l'arbitraire par l'arbitraire, à ne pas respecter les règles que lui-même ne respecte pas :

---

<sup>90</sup> Benjamin CONSTANT. *Réac. Pol.*, p. 141.

<sup>91</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes de politique applicables à tous les gouvernements*. Texte établi d'après les manuscrits de Lausanne et de Paris par Étienne Hofmann. Genève : Librairie Droz S.A. ; III, p. 67 (désormais, ce texte sera abrégé *Principes. 1806-1810*).

<sup>92</sup> Benjamin CONSTANT. *Réac. Pol.*, p. 143.

« En recourant à l'arbitraire, ajoute Constant, les gouvernements donnent les mêmes droits qu'ils prennent. Ils perdent par conséquent plus qu'ils ne gagnent : ils perdent tout »<sup>93</sup>.

En un mot, l'arbitraire est un principe de dissolution destructeur :

« L'arbitraire est donc le grand ennemi de toute liberté, le vice corrompateur de toute institution, le germe de mort qu'on ne peut ni modifier, ni mitiger, mais qu'il faut détruire »<sup>94</sup>.

### ***De la critique des mesures d'exception de la Terreur à la critique du despotisme napoléonien***

Pour le dire autrement, les « mesures d'exception » invoquées par le Comité de Salut public ne peuvent justement pas être exceptionnelles et le gouvernement n'a pas le droit d'exercer une autorité illimitée au seul motif que la situation présente de l'État l'exige. Mme de Staël critique ainsi dans les *Circonstances actuelles* les « lois révolutionnaires » visant les prêtres et les nobles et auxquelles le Directoire voudrait bien recourir, suivant là-dessus le modèle du Comité de Salut public : ces lois ne peuvent pas toucher uniquement les prêtres et les nobles, elles corrompent l'ensemble du système législatif et le gouvernement ne peut, pour appliquer ces lois injustes, que gouverner par la terreur. Mme de Staël écrit ainsi :

« Ce qui semblait une injustice partielle, circonscrite à telle classe, terminée après telle époque, ce qu'on présentait comme une crise qui devait ne laisser après elle que des effets salutaires, devient le principe, la cause, le but de toute les institutions politiques... Les hommes voudraient souvent faire une sorte de traité avec la vertu, sortir de son cercle pour un jour, pour un obstacle, pour un individu, pour une classe, pour un objet déterminé, et rentrer après dans l'ordre. Ils voudraient l'habituelle garantie de la règle et la chance heureuse de l'exception. Mais le beau système de la morale et de l'humanité ne sert que dans son ensemble ; c'est quelque chose de régulier, de complet et, comme dans la solution des problèmes fondés sur un calcul positif, l'erreur d'un chiffre ou de mille détruit également la vérité du résultat »<sup>95</sup>.

---

<sup>93</sup> Benjamin CONSTANT. *Réac. Pol.*, p. 143.

<sup>94</sup> Benjamin CONSTANT. *Réac. Pol.*, p. 148.

Voir aussi *Réac. Pol.*, p. 142-143 : « L'arbitraire, en institutions politiques, est la perte de toute institution politique. Car les institutions politiques étant l'assemblage des règles sur lesquelles les individus doivent pouvoir compter dans leurs relations comme citoyens, il n'y a plus d'institutions politiques là où ces règles n'existent pas ».

Voir aussi *Principes, 1806-1810*, p. 99-100 : Benjamin Constant montre que l'arbitraire dissout tous les liens sociaux : il détruit les relations morales, économiques et politiques. Constant conclut : « Les injustices qu'on nomme particulières sont d'interminables sources de malheur public. Il ne nous est pas donné de les circonscire dans une sphère déterminée ».

<sup>95</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 147.

Les images du cercle et de la complétude signifient ici aussi le caractère absolu des règles et des limites, qui fait qu'on ne peut que les respecter ou les transgresser, sans qu'il y ait de rapport intermédiaire possible. Ce texte de Mme de Staël est repris par Benjamin Constant dans les *Principes de politique* : toutefois, le système de la morale est devenu celui de la liberté, la limitation du pouvoir reposant chez de Staël sur des principes moraux et chez Constant sur les droits de l'individu. Constant reprend le texte de Mme de Staël en ces termes :

« Les hommes voudraient transiger avec la liberté, sortir de son cercle pour un jour, pour un obstacle, pour un individu, pour un objet déterminé et rentrer ensuite dans l'ordre. Ils voudraient la garantie de la règle et les succès de l'exception. La nature s'y oppose. Le système de la liberté est complet et régulier. Une seule déviation le détruit, comme dans un calcul arithmétique, l'erreur d'un chiffre ou de mille fausse également le résultat »<sup>96</sup>.

Néanmoins, dans un mouvement de généralisation qui caractérise si bien l'écriture de Constant, le raisonnement ne vise pas ici uniquement la Terreur, qui n'est d'ailleurs jamais explicitement nommée, mais l'ensemble des gouvernements révolutionnaires que l'histoire a connus et qui ont voulu imposer la liberté par le despotisme, en édictant des lois injustes qui étaient censées ne viser que « les ennemis de la liberté »<sup>97</sup>.

L'analyse de l'arbitraire par Constant et par de Staël dans les années 1797-1798 a donc une visée principale : mettre en garde le Directoire contre le recours à l'arbitraire qui ferait de lui un gouvernement illégitime et instable, ce qui empêcherait la Révolution de s'achever et la République de durer. Néanmoins, née sous le Directoire, cette analyse de l'arbitraire n'a pas varié sous l'Empire, comme le montre le réemploi du texte de Staël par Constant dans les *Principes* : les critiques faites aux mesures d'exception de la Terreur sont étendues au gouvernement napoléonien. Pour l'auteur de *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, c'est ainsi la même chose qui caractérise le despotisme du Comité de Salut public et celui de l'Empereur, à savoir l'arbitraire :

le « principe » du despotisme impérial, « est le même que celui du gouvernement que les modernes ont détesté, quand il arborait les étendards de la liberté. Ce principe, c'est l'arbitraire. L'unique différence, c'est qu'au lieu de s'exercer au nom de tous, il s'exerce au nom d'un seul »<sup>98</sup>.

<sup>96</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes, 1806-1810*, XVIII, 4, p. 494-495.

<sup>97</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes, 1806-1810*, XVIII, 4, p. 494.

<sup>98</sup> Benjamin CONSTANT. *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, II, 9. In. *De la lib.*, p. 197.

Le jugement de Staël non plus n'a pas varié : dans les *Considérations sur la Révolution française*, elle ne s'en prend plus aux mesures révolutionnaires prétendument exigées par le salut de la patrie en danger, mais aux « circonstances » invoquées par Bonaparte en passe de devenir Empereur. Elle écrit ainsi :

« Les commissions extraordinaires, les déportations, les exils, l'esclavage de la presse, ces mesures malheureuses prises au nom de la liberté, étoient fort utiles à la tyrannie. [Bonaparte] mettoit en avant, pour les adopter, tantôt la raison d'état, tantôt la nécessité des temps, tantôt l'activité de ses adversaires, tantôt le besoin de maintenir le calme. Telle est l'artillerie des phrases qui fondent le pouvoir absolu, car les circonstances ne finissent jamais, et plus on veut comprimer par des mesures illégales, plus on fait de mécontents qui motivent la nécessité de nouvelles injustices »<sup>99</sup>.

Le raisonnement de Mme de Staël est bien ici le même que dans les *Circonstances actuelles* : sitôt que le pouvoir invoque une circonstance pour sortir de ses limites, il peut en trouver une infinité d'autres et l'illégalité engendre l'injustice comme l'arbitraire appelle l'arbitraire.

## **EMPECHER LES RÉACTIONS**

### ***Réactions et mécanisme***

Pour de Staël et Constant, dénoncer l'arbitraire, c'est donc démontrer qu'un gouvernement qui outrepassé les règles et les principes les détruit par le fait même qu'il ne les respecte pas, et ouvre un processus infini, l'arbitraire entraînant nécessairement l'arbitraire. De Staël et Constant ont aussi une autre manière de penser les excès du despotisme : ils l'analysent en terme de réactions.

Le mot de « réactions » vient du vocabulaire de la physique newtonienne de l'attraction universelle. Jean Starobinski a montré comment au 18<sup>ème</sup> siècle, le monde moral étant pensé sur le modèle du monde physique, le couple action-réaction est progressivement employé pour décrire les jeux de forces au sein des relations sociales, morales et politiques. Dans le lexique révolutionnaire, le terme de réaction sert donc d'abord à dire que l'action d'une force entraîne la

---

<sup>99</sup> Germaine de STAËL. *Considérations*, IV, 4, p. 365.

réaction équivalente d'une autre force qui lui est contraire. Après la chute de Robespierre, puis les événements de prairial an III qui éloignèrent définitivement du pouvoir les Jacobins, la Terreur blanche des royalistes est perçue comme un mouvement mécanique de balancier qui fait suite aux actions de la Terreur<sup>100</sup>. De Staël et Constant partagent cette analyse : pour l'auteur des *Réactions politiques*, ces violences sont un mécanisme irréfléchi de vengeance ; les « réactions contre les hommes » se manifestent par le processus que nous avons décrit précédemment, dans lequel l'arbitraire répond à l'arbitraire<sup>101</sup>. Mme de Staël décrit quant à elle en ces termes dans les *Circonstances* la période qui précéda le coup d'État du 18 fructidor :

« De même que les girondins s'étaient vus renverser par la Montagne, les royalistes superstitieux devaient rester seuls les maîtres, si la République était vaincue. La force se proportionne à la résistance, la réaction au mouvement, la vengeance au malheur »<sup>102</sup>.

### ***Réactions et mouvement rétrograde***

Cependant, les réactions ne sont pas seulement le résultat d'un processus mécanique : elle sont aussi pensées comme un déséquilibre par rapport au progrès de l'humanité. Pour Constant, le progrès des idées obligent les institutions politiques à se mettre au même niveau que les idées : c'est ce qui explique les révolutions :

« Pour que les institutions d'un peuple soient stables, écrit-il dans les *Réactions politiques*, elles doivent être au niveau de ses idées...Lorsque l'accord entre les institutions et les idées se trouve détruit, les révolutions sont inévitables. Elles tendent à rétablir l'accord »<sup>103</sup>.

Pourtant, la Révolution française se caractérise par un double excès : excès de la Terreur, qui va plus loin que le progrès des idées et qui est alors un artifice

---

<sup>100</sup> Cf. Jean STAROBINSKI. *Action et réaction : vie et aventures d'un couple*. Paris : Éditions du Seuil ; 1999, p. 285 à 312.

<sup>101</sup> Cf. Benjamin CONSTANT. *Réac. Pol.*, p. 96-97.

<sup>102</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 66. Dans les *Considérations*, Mme de Staël emploie le couple action-réaction pour faire du despotisme de la Terreur un effet de celui de la monarchie absolue : « Cependant, on n'a point observé les troubles civils en penseur, quand on ne sait pas que la réaction est égale à l'action. Les fureurs des révoltes donnent la mesure des vices des institutions ; et ce n'est pas au gouvernement qu'on veut avoir, mais à celui qu'on a eu long-temps, qu'il faut s'en prendre de l'état moral d'une nation. On dit aujourd'hui que les François sont pervertis par la révolution. Et d'où venoient donc les penchants désordonnés qui se sont si violemment développés dans les premières années de la révolution, si ce n'est de cent ans de superstitions et d'arbitraire ? » (III, 16, p. 304).

<sup>103</sup> Benjamin CONSTANT. *Réac. Pol.*, p. 95.

contraire au progrès naturel ; excès de la réaction royaliste, qui est à l'inverse un retour en arrière par rapport à ce progrès :

« Lorsqu'une révolution établit des institutions qui sont par-delà les idées régnantes, poursuit Constant, ou qu'elle en détruit qui leurs sont conformes, elle produit inévitablement des réactions, parce que le niveau n'étant plus, les institutions ne se soutiennent que par une succession d'efforts, et que le moment où la tension cesse, est celui du relâchement »<sup>104</sup>.

Le mécanisme de l'action et de la réaction est donc celui d'un déséquilibre du gouvernement par rapport au niveau des idées atteint par un peuple au cours de son histoire, qui entraîne un nouveau déséquilibre. Selon Jean Starobinski, Constant est ainsi le premier à définir les réactions comme « un mouvement rétrograde »<sup>105</sup> par rapport au progrès pensé comme perfectibilité, et à donner à la notion de réaction politique son sens moderne<sup>106</sup>. Les « réactions contre les idées » sont en effet conçues par lui comme un retour aux anciens « préjugés », par-delà les principes acquis en 1789<sup>107</sup>.

L'objet de cette analyse des réactions politiques par de Staël et Constant est donc clair : il s'agit de dissocier la Révolution de 1789 de celle de 1793, d'une part en montrant que 1789 était un point d'équilibre où les institutions politiques correspondaient au progrès des idées et d'autre part en mettant en évidence la vraie nature de la contre-révolution royaliste : elle ne serait pas, comme ces derniers le prétendent, l'inverse de la Révolution, le bien contre le mal, mais un excès pire que ceux de la Révolution, car il signifierait une régression en deçà des acquis de 1789 et contre le progrès par lequel les hommes ont reconnu la vérité des principes auxquels ils se sont attachés. De Staël et Constant demandent au Directoire de ne pas recourir à l'arbitraire pour ne pas ouvrir la voie à l'arbitraire royaliste ; il lui demandent aussi d'empêcher la victoire d'une contre-révolution qui serait un retour en arrière. C'est tout le propos de *De la force du gouvernement* que de montrer que la contre-révolution défendue par les royalistes emploierait en réalité les mêmes moyens que la

<sup>104</sup> Benjamin CONSTANT. *Réac. Pol.*, p. 95.

<sup>105</sup> Benjamin CONSTANT. *Réac. Pol.*, p. 100.

<sup>106</sup> « Dans la brochure intitulée *Des réactions politiques*, écrit Jean Starobinski, Constant élabore l'acception qui s'attachera désormais au mot (réaction) en son emploi politique moderne. Constant propose une analyse des troubles récents, en la fondant sur une philosophie de l'histoire » (*Action et réaction : vie et aventures d'un couple*. Paris : Éditions du Seuil ; 1999, p. 313).

<sup>107</sup> Cf. Benjamin CONSTANT. *Réac. Pol.*, p. 99 : « après que de grands malheurs ont renversé de nombreux préjugés, elles (les réactions contre les idées) ramènent ces préjugés » et p. 100 : « il faut empêcher que le mouvement rétrograde, qui succède inévitablement à une impulsion excessive... ne prépare le rétablissement de tous les préjugés ».

Terreur, pour les utiliser à rétablir un gouvernement passé et par conséquent dépassé.

Constant conclut ce texte en appelant les Français à choisir « entre l'abrutissement de l'homme et sa réhabilitation, entre la superstition et les lumières, entre le XI<sup>e</sup> siècle et le XIX<sup>e</sup> » ; l'alternative est contrastée : ou « trouver le repos dans la République » ou « recommencer, en sens inverse, la route terrible que la France a parcourue, ... retourner à la tyrannie, en remontant le fleuve de sang qu'on a vu couler au nom de la liberté »<sup>108</sup>.

Bien que Constant n'ait pas encore dans ce texte trouvé la définition théorique des réactions, et qu'il n'emploie même pas le terme, l'idée d'une contre-révolution royaliste comme mouvement de régression dans la violence et l'arbitraire qui anéantirait le mouvement de progrès de la Révolution est ici très précisément développée. L'analyse de Mme de Staël est exactement la même deux ans plus tard dans les *Circonstances*, lorsqu'elle montre que le rétablissement de la monarchie serait nécessairement un retour à la monarchie absolue :

« Il faudrait, écrit-elle, évoquer tous les préjugés, rétablir toutes les puissances, anéantir enfin toutes les conquêtes de l'esprit humain depuis trois siècles et faire porter la terreur royale sur la plupart des hommes éclairés »<sup>109</sup>.

Cette exhortation du gouvernement pour qu'il empêche une contre-révolution est peut-être un vœu pieux. Car le problème est de taille : comment sortir de ce processus sans fin, dans lequel les réactions appellent de nouvelles réactions, les excès de nouveaux excès et les mesures arbitraires de nouvelles mesures arbitraires ? La réponse cependant est simple : pour restaurer la limite, il faut rétablir les principes. Au gouvernement de jouer son rôle, en se plaçant au-dessus des conflits et des vengeances qui déchirent les individus, en rendant la justice. Aux « amis de la liberté », aux hommes éclairés, de diffuser les lumières et de défendre sans relâche les principes contre les préjugés.

---

<sup>108</sup> Benjamin CONSTANT. *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier*. In. *De la force du gouvernement actuel et de la nécessité de s'y rallier. Des réactions politiques. Des effets de la Terreur*. Préface et notes par Philippe Raynaud. Paris : Flammarion ; 1988, p. 88. Je souligne (désormais, ce texte sera abrégé *De la force...*).

<sup>109</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 67.

## TERMINER LA RÉVOLUTION PAR LE RESPECT DES PRINCIPES

### *Principes et préjugés*

Qu'est-ce qu'un principe ? C'est une règle fondée en raison. Seuls les principes, et non les préjugés, peuvent établir la légitimité du gouvernement. Les préjugés ne font pas légitimité, et ce pour deux raisons : d'une part, comme leur nom l'indique, parce qu'ils ôtent à l'individu le droit de juger, de l'action de l'autorité politique, ce qui signifie qu'un gouvernement reposant sur des préjugés ne permet pas de concilier l'autorité politique et la liberté individuelle ; d'autre part, parce qu'ils s'appuient sur la tradition et l'histoire dans laquelle ils prétendent trouver leur force, alors que celles-ci ne permettent pas de déterminer des règles fixes : elles peuvent tout aussi bien servir, comme le montre Mme de Staël dans les *Considérations*, à démontrer que le pouvoir du roi doit être despotique ou qu'il doit respecter la liberté des individus, selon qu'on prend pour modèle Louis XIV ou Henri IV <sup>110</sup>. Seuls des principes rationnels, et de ce fait fixant des limites déterminées et universellement reconnues, peuvent donc indiquer ce que l'autorité a le droit de faire. Pour l'auteur des *Circonstances*, les principes reposent sur des « calculs évidents » et sur des « sentiments naturels » : quant aux principes, les individus peuvent donc avoir des « certitudes », si bien que ceux-ci peuvent faire l'objet d'un accord universel. Contrairement aux « préjugés » qui trouvent leur source dans les « passions » et qui de ce fait « luttent les uns contre les autres », les principes permettent ainsi d'établir un ordre dans lequel la « paix » remplace le conflit <sup>111</sup>. La définition que Constant donne des principes dans les *Réactions* est sensiblement la même que celle de Mme de Staël :

« Le système des principes offre seul un repos durable... Partout où éclate la démonstration, les passions n'ont plus de prise. Elles abandonnent la certitude pour reporter leur violence sur quelque objet encore contesté... En raison de ce que les principes s'établissent, les fureurs s'apaisent ; lorsqu'ils ont triomphé, la paix règne » <sup>112</sup>.

Entre 1796 et 1799, les principes invoqués par de Staël et Constant sont donc fondés sur une raison calculatrice : comme les Idéologues dont ils sont

---

<sup>110</sup> Germaine de STAËL. *Considérations...*, I, 2.

<sup>111</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 25-26.

<sup>112</sup> Benjamin CONSTANT. *Réac. Pol.*, p. 150.

alors proches, ils pensent l'ordre moral et politique sur le modèle de l'ordre physique et cherchent à étendre à la connaissance des relations entre les hommes les évidences et les certitudes de la connaissance du monde physique, qui reposent sur des raisonnements mathématiques et des calculs. Constant écrit ainsi dans les *Réactions* :

« Des calculs politiques, rapprochés des sciences exactes par leur précision, des bases inébranlables pour les institutions générales,... l'harmonie dans l'ensemble, la fixité dans les détails, une théorie lumineuse, une pratique préservatrice, tels sont les caractères du système des principes »<sup>113</sup>.

Mme de Staël partage cette idée d'un modèle mathématique des principes et écrit dans les *Circonstances* :

« Descartes a appliqué l'algèbre à la géométrie, il faut appliquer le calcul à la politique ; quand il y sera parfaitement adapté, les querelles politiques cesseront... Le dernier degré de la perfectibilité de l'esprit humain, c'est l'application du calcul à toutes les branches du système moral »<sup>114</sup>.

Pourtant, après 1802, de Staël et Constant prennent leurs distances avec les Idéologues en critiquant l'utilitarisme : à l'idée d'une morale fondée sur le calcul, ils substituent celle d'une morale fondée sur le devoir. Cette distinction du calcul et du devoir, qui témoigne une coupure assez nette entre les textes d'avant 1802 et ceux d'après 1802, ne remet pourtant pas en question la différence des principes et des préjugés : de Staël et Constant ne sont pas devenus irrationalistes et ils veulent toujours réfuter les arguments des royalistes contre-révolutionnaires en opposant aux préjugés des « principes vrais » et pour cette raison « absolus », devant obligatoirement être respectés<sup>115</sup>. Les principes, qu'ils soient fondés sur le calcul ou sur le devoir, se caractérisent donc par leur vérité, leur universalité et leur stabilité : ils sont les seuls à fixer une limite et c'est par leur respect seul qu'on peut sortir de l'arbitraire et terminer la Révolution. C'est pourquoi Constant conclut en ces termes les *Réactions politiques* :

« Si vous voulez vous garantir à la fois des réactions et de l'arbitraire, ralliez-vous aux principes, qui seuls peuvent vous en préserver »<sup>116</sup>.

---

<sup>113</sup> Benjamin CONSTANT. *Réac. Pol.*, p. 151.

<sup>114</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 26-27.

<sup>115</sup> Germaine de STAËL. *De l'Allemagne*. Paris : Garnier-Flammarion ; 1968, III, 12, t. 2, p. 190 (désormais, cette référence sera abrégée *De l'All.*).

<sup>116</sup> Benjamin CONSTANT. *Réac. Pol.*, p. 151.

### ***Principes républicains***

Quels sont donc les principes que Benjamin Constant et Mme de Staël entendent défendre ? Comme l'analyse de l'arbitraire et des réactions, la définition des principes permet à de Staël et à Constant de renvoyer dos à dos les extrêmes, les républicains terroristes et les royalistes contre-révolutionnaires et de revendiquer une position modérée. Face aux royalistes contre-révolutionnaires, qui concluent des excès commis au nom de la volonté générale que le gouvernement républicain est impossible dans une grande nation, ils défendent les « principes républicains » ou « démocratiques »<sup>117</sup> : ils démontrent que le pouvoir politique se fonde d'abord et avant tout sur la liberté d'hommes égaux en droits et en dignité. De ce fait, le pouvoir politique ne peut reposer que sur l'égalité politique, sur le droit de chaque homme à participer au pouvoir politique et, dans un grand État comme la France, sur la délégation de ces droits politiques à un gouvernement représentatif. Aux républicains intransigeants, qui prétendent que l'autorité peut s'étendre à tout parce qu'elle émane de tous, ils rappellent que néanmoins, la liberté politique n'est pas toute la liberté de l'homme et que le pouvoir politique, même s'il se réclame de la volonté populaire, n'est pas illimité : il doit respecter les droits de l'individu. Dans les *Circonstances*, Mme de Staël défend ainsi « l'égalité politique » contre « l'inégalité héréditaire » : « l'égalité politique, écrit-elle, est de droit et de nature »<sup>118</sup> ; elle ne développe pas plus cet argument mais on peut comprendre que chaque homme qui est un être de raison est à ce titre en droit de diriger sa volonté et par conséquent de participer au pouvoir politique et à l'élaboration des lois. Quelle est donc en effet pour Mme de Staël « la conséquence immédiate de l'égalité politique » ? C'est « le droit de chaque homme... à concourir à la formation des lois qui le gouvernement »<sup>119</sup>. Une fois établies l'égalité politique et sa conséquence, la participation aux lois, il faut encore définir la forme que cette participation doit prendre : soit elle directe, et le gouvernement est alors démocratique ; soit l'association est « trop nombreuse », et le gouvernement est alors « représentatif »<sup>120</sup> : dans ce dernier

---

<sup>117</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 5 et 7.

<sup>118</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 13.

<sup>119</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 13.

<sup>120</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 14.

cas, toute la difficulté consiste à s'assurer que l'assemblée représente bien l'intérêt général de la nation conçu comme une combinaison des intérêts personnels des citoyens ; c'est dans cette correspondance que se trouve la limite du pouvoir du gouvernement représentatif : « la nation n'est libre, conclut Mme de Staël, que quand ses députés ont un frein »<sup>121</sup>. Si l'expérience de la Terreur a fait prendre conscience à Mme de Staël qu'il était nécessaire de limiter l'autorité politique, elle ne pense pas encore en 1798 que cette limite doit être extérieure à la sphère politique et elle la trouve dans l'intérêt général de la nation. Dans *De l'Allemagne*, la critique de l'utilitarisme exclut que la limite de l'autorité soit l'intérêt général et Mme de Staël place alors au-dessus des « intérêts des peuples » la « justice » et les « principes de la morale »<sup>122</sup>.

Benjamin Constant établit quant à lui une distinction très précise entre le principe qui établit la source de l'autorité et celui qui en détermine la limite. Dans les *Principes de politique*, il reconnaît la vérité du « principe de Rousseau sur la source de l'autorité sociale » : ni le droit divin, ni le droit du plus fort ne sont légitimes et il n'y a pas de supériorité naturelle ou héréditaire qui puisse fonder l'autorité<sup>123</sup>. L'égalité des individus interdit à l'un d'entre eux de dicter sa volonté aux autres :

« Dans une société dont les membres apportent des droits égaux, il est certain qu'il n'appartient à aucun de ces membres pris isolément de faire des lois obligatoires pour tous les autres »<sup>124</sup>.

Par conséquent, l'égalité des individus exige qu'on fasse reposer l'autorité sinon sur un acte unanime, du moins sur la totalité des volontés particulières, sur la volonté générale comme volonté de tous qui détient seule le droit de s'imposer aux individus : « l'universalité des citoyens est le souverain »<sup>125</sup>. Toutefois, le principe de la souveraineté populaire permet seulement d'affirmer que l'autorité doit émaner de tous les individus et il ne peut pas déterminer quelles sont les limites de l'autorité : de ce que le peuple est souverain, on pourrait très bien conclure que sa souveraineté doit être absolue ; de ce que l'autorité émane de tous, on pourrait très bien inférer que l'autorité doit s'étendre à tout. Ces conclusions sont celles des gouvernants de la Terreur,

<sup>121</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 24.

<sup>122</sup> Germaine de STAËL. *De l'All.*, III, 12, t. 2, p. 188.

<sup>123</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes 1806-1810*, I, 2, p. 22.

<sup>124</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes 1806-1810*, II, 1, p. 49.

<sup>125</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes 1806-1810*, II, 1, p. 49.

auxquels Constant répond qu'il faut adjoindre au principe du fondement populaire de l'autorité celui de la limitation de l'autorité. Les droits de l'individu servent alors pour Constant de limite extérieure à l'autorité.

### ***Les principes suffisent-ils à terminer la Révolution ?***

Pour terminer la Révolution, le gouvernement doit donc se tenir à l'écart des extrêmes royalistes et républicaines et respecter le double principe du fondement populaire de l'autorité et de la limitation de l'autorité par les droits individuels, qui peut seul concilier l'autorité avec la liberté. On peut objecter à Constant et à de Staël que le rétablissement de ce principe est difficile à obtenir et que ce moyen n'est peut-être pas le plus efficace pour mettre un terme au processus révolutionnaire. Cette objection est légitime, dans la mesure où ce n'est pas le triomphe des principes modérés qui a mis fin à la période troublée du Directoire, mais l'avènement d'un Empire fondé sur un pouvoir fort. De Staël et Constant admettent d'ailleurs entièrement ce fait. Ils pensent aussi que le recours à l'arbitraire a jeté la confusion dans les esprits et qu'il est bien difficile aux citoyens des années du Directoire de reconnaître la vérité des principes pourtant rationnels. Néanmoins, ils sont convaincus du triomphe inéluctable des lumières et persuadés que leur rôle consiste à éclairer les citoyens et à diffuser des principes vrais et justes. C'est pourquoi ils enjoignent les « amis de la liberté », tout autant que le gouvernement, à défendre et à exposer les principes, afin que le plus grand nombre s'y rallie. De Staël écrit ainsi dans les *Circonstances* :

« Un homme d'esprit l'a dit : "Les mots ramènent les choses". Lorsqu'il faut toujours prononcer de certaines paroles pour opérer les effets même les plus opposés au sens de ces paroles, elles commandent à la fin. Souveraineté du peuple, liberté, égalité, peuvent pendant quelque temps signifier le triomphe de telle ou telle faction... mais ces expressions, ces discours philosophiques, forcent le raisonnement et conduisent nécessairement à la vérité. C'est à cet espoir qu'il faut attribuer la persévérance des républicains »<sup>126</sup>.

Quand bien même les mots de souveraineté populaire, de liberté et d'égalité ont servi de justification au despotisme de la Terreur, cette confusion entraînant le rejet des principes républicains, Mme de Staël est convaincue du pouvoir des

---

<sup>126</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 336.

mots : les mots de souveraineté populaire, d'égalité et de liberté évoquent les idées qui y sont attachées et avec elle les raisonnements qui établissent les principes républicains ; c'est pourquoi elle ne désespère pas du triomphe de ces principes. Constant est lui aussi persuadé de ce triomphe lorsqu'il demande dans les *Réactions* aux « amis de la liberté » et à « ceux des lumières » de « rappeler des axiomes éternels, foudroyer les préjugés qu'on relève, rectifier les principes qu'on dénature » ; c'est à cette condition qu'ils couvriront le « vain murmure » de leurs adversaires de « la voix forte et mâle de la vérité »<sup>127</sup> : comme dans les *Circonstances*, la parole fondée sur des idées vraies a plus de force que celle qui s'appuie sur le mensonge et elle finit toujours par l'emporter<sup>128</sup>. Cette position est peut-être un peu naïve, et on pourrait penser qu'elle méconnaît les jeux de forces et d'intérêts qui règlent les rapports sociaux. Cependant, de Staël et Constant ne se contentent pas de défendre et de répandre les principes. Ils essaient aussi, par d'autres moyens, d'asseoir la force du gouvernement. Deux moyens principaux sont évoqués par eux : celui des constitutions, qui doivent permettre l'application des principes aux circonstances présentes et celui du ralliement des modérés autour du gouvernement.

---

<sup>127</sup> Benjamin CONSTANT. *Réac. Pol.*, p. 127.

<sup>128</sup> Dans les *Principes*, le ton a changé : l'heure n'est plus au ralliement des amis de la liberté pour soutenir le gouvernement capable d'achever la Révolution et de faire triompher la République. Napoléon a mis fin aux troubles des années 1795-1799, mais il n'a pas supprimé l'arbitraire. Les défenseurs de la liberté et de la justice sont devenus des âmes isolées, conservatrices des principes dont elles permettront le retour certain dans un avenir lointain et encore indéterminé. Je cite le texte en son entier, parce que Constant y emploie une éloquence qui mêle très habilement, et sans jamais les désigner explicitement, la Terreur et l'Empire et qui exprime l'espoir déçu, mais non vaincu, des modérés après 1802. Constant écrit : « L'arbitraire va chercher au fond du cœur la morale pour la dégrader ; et le repos momentané qu'il procure est un repos précaire, douloureux, l'avant-coureur des plus horribles tempêtes. Il ne faut pas s'y tromper. Quelque avili que l'extérieur d'une nation nous paraisse, les affections généreuses se réfugieront toujours dans quelques âmes solitaires et c'est là, qu'indignées, elles fermenteront en silence. Les voûtes des assemblées peuvent retentir de déclamations furieuses, l'écho des palais d'expressions de mépris pour la race humaine. Les flatteurs des peuples peuvent les irriter contre la pitié ; les flatteurs des rois leur dénoncer le courage. Mais aucun siècle ne sera jamais tellement déshérité par le ciel, qu'il présente le genre humain tout entier tel qu'il le faudrait pour l'arbitraire. La haine de l'oppression, soit au nom d'un seul, soit au nom de tous, s'est transmise d'âge en âge, sous le despotisme qui variait ses formes. L'avenir ne trahira pas cette belle cause. Il restera toujours de ces hommes pour qui la justice est une passion, la défense du faible un besoin. La nature a voulu cette succession. Nul n'a jamais pu l'interrompre. Nul n'aura jamais ce pouvoir. Ces hommes cèderont toujours à cette impulsion magnanime. Beaucoup souffriront, beaucoup périront peut-être, mais la terre à laquelle ira se mêler leur cendre sera soulevée par cette cendre et s'entrouvrira tôt ou tard » (*Principes 1806-1810*, V, 4, p. 100-101).

## CHANGER DE CONSTITUTION ET RALLIER LES MODÉRÉS.

### *Réformer la constitution de l'an III*

Un des moyens de terminer la Révolution, c'est d'adopter une constitution qui permette d'appliquer les principes à la situation de la France révolutionnaire et de stabiliser ainsi le gouvernement. La Constitution de l'An III qui règle le régime du Directoire pose en effet problème : en séparant complètement le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, elle contraint le gouvernement à recourir au coup d'État en cas de conflit entre lui et l'assemblée. Pour l'auteur des *Circonstances*, le 18 fructidor est « l'effet nécessaire d'une mauvaise constitution »<sup>129</sup>. Il faut donc trouver une constitution qui évite au gouvernement de se mettre en situation d'illégalité et de devenir arbitraire, assurant ainsi à la République une certaine stabilité. Cette réflexion constitutionnelle fait l'objet des *Circonstances* de Mme de Staël et des *Fragments d'un ouvrage abandonné* de Benjamin Constant. Je n'ai pas étudié en détail la pensée constitutionnelle de ces deux auteurs, car un tel travail m'aurait entraîné trop loin. Je m'appuie donc ici sur un article de Lucien Jaume<sup>130</sup>, qui démontre que Necker, Mme de Staël et Constant veulent tous les trois réduire la défiance à l'égard du pouvoir exécutif et montrer qu'il peut être le garant de la liberté individuelle. En ce cas, il est possible de fortifier le pouvoir exécutif pour qu'il assure la continuité politique. Dans les *Circonstances*, Mme de Staël établit ainsi une distinction entre « la séparation » des pouvoirs et leur « union » ; elle écrit :

« Un penseur éloquent l'a dit, c'est à l'union des pouvoirs qu'il faut tendre ; et l'on confond sans cesse la séparation nécessaire des fonctions avec une division de pouvoirs qui les rend forcément ennemis les uns des autres »<sup>131</sup>.

Il faut que l'organe qui fait les lois ne soit pas le même que celui qui les exécute, sinon il y aurait confusion entre la volonté et la force, entre la généralité de la loi et la particularité de son application, confusion qui ouvrirait la voie à tous les

---

<sup>129</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 179.

<sup>130</sup> Lucien JAUME. « "L'esprit de Coppet" et l'organisation du pouvoir exécutif ». In. *La constitution de l'an III ou l'ordre républicain : actes du colloque de Dijon, 3 et 4 octobre 1996*. Dijon : Éditions universitaires de Dijon ; p. 121-142.

<sup>131</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 179.

abus. Pourtant, il faut également assurer « l'union » des pouvoirs, c'est-à-dire faire en sorte qu'ils ne prennent pas des directions opposées ou tout du moins que les conflits entre l'exécutif et le législatif ne paralysent pas la République. Pour cela, il faut établir des rapports entre ces deux pouvoirs, en donnant au gouvernement premièrement un droit de dissolution de l'assemblée, qui doit pouvoir être reconstituée par des élections libres, et deuxièmement un droit de veto sur les lois, qui doit être complété par un devoir de démission du gouvernement s'il se trouve contesté par l'assemblée : il s'agit dans ce dernier cas d'établir la responsabilité du gouvernement devant l'assemblée. Mme de Staël poursuit ainsi :

« Il faut au Directoire un veto suspensif d'une session à l'autre ; il lui faut le droit de dissoudre le Conseil des Cinq-Cents en d'en appeler à une nouvelle élection du peuple »<sup>132</sup>.

Après Brumaire, la question constitutionnelle passe au second plan. Dans son introduction aux *Fragments*, Henri Grange décrit la coupure introduite par Brumaire en ces termes : « Avec le coup d'État de Brumaire s'évanouit définitivement le rêve longtemps caressé de sauver le régime du Directoire par une réforme en mesure d'assurer la stabilité de l'État tout en préservant la liberté du citoyen »<sup>133</sup>. Dans les *Principes*, Benjamin Constant prend acte de la « défaveur »<sup>134</sup> dont la réflexion sur les constitutions est l'objet : les Français, qui ont essayé cinq constitutions depuis 1791<sup>135</sup>, sont lassés d'en entendre parler. Constant ne s'intéresse donc plus qu'aux principes et non aux constitutions ; dans le premier chapitre, il définit ainsi l'objet de son ouvrage : les « recherches » qui y sont présentées ne sont pas « relatives à l'organisation constitutionnelle des gouvernements » mais ne portent que sur les « principes indépendants de toute constitution »<sup>136</sup>. Constant met de côté la réflexion sur la répartition des pouvoirs, sur leur mode d'exercice et leur désignation. Il ne s'intéresse pas à la question de savoir quelle forme de régime politique il faut préférer entre la monarchie et la république. Mettre de côté les constitutions pour se tourner vers les principes, c'est se situer sur un terrain où les conflits

---

<sup>132</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 179.

<sup>133</sup> Henri GRANGE. « Introduction » aux *Fragments...* de Benjamin CONSTANT, p. 17.

<sup>134</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes 1806-1810*, I, 1, p. 19.

<sup>135</sup> Celles de 1791, de 1793, de l'An III, de l'An VIII, de l'An X et de l'An XII.

<sup>136</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes 1806-1810*, I, 1, p. 21.

stériles entre les royalistes et les républicains auront disparu : les principes sont en effet « applicables sous tous les gouvernements », ils « n'attaquent les bases d'aucune organisation sociale », ils sont « compatibles avec la royauté comme avec la république »<sup>137</sup>. Se préoccuper des principes, c'est aussi ne pas chercher à les rapporter aux circonstances actuelles. Celui qui se penche sur les constitutions s'efforce de donner à la France un régime viable, qui tienne compte de son histoire, de ses particularités, de l'étendue de son territoire. C'est ce que Constant a lui-même tenté de faire dans les *Fragments*, en montrant comment une république pouvait prendre corps dans un grand pays. Dans les *Principes* au contraire, Constant « s'isole des choses présentes »<sup>138</sup> et considère les principes, « indépendamment des circonstances »<sup>139</sup> et de « toute application particulière »<sup>140</sup> : il ne veut pas prendre en compte la situation politique de la France en 1806, et il n'essaie pas de conformer les principes qu'il défend à celle-ci. La question constitutionnelle reviendra au centre des préoccupations de Mme de Staël et de Benjamin Constant à partir de 1814 : ils s'efforceront alors de trouver les moyens constitutionnels permettant d'assurer une transition entre le pouvoir monarchique et le pouvoir républicain.

### ***Le soutien des modérés au gouvernement***

Entre 1796 et 1799, il y a cependant un autre moyen de renforcer les gouvernement qu'une constitution : il faut former un parti centriste alliant les républicains aux royalistes modérés, capable de soutenir le gouvernement et de neutraliser les extrêmes, d'empêcher une contre-révolution qui donnerait une nouvelle légitimité à la gauche jacobine, ouvrant un nouveau cycle révolutionnaire au lieu de terminer la Révolution. Les « amis de la liberté », c'est-à-dire les modérés, qu'ils soient royalistes ou républicains, sont d'accord sur les principes qui fondent la légitimité de l'autorité politique, sur la nécessité d'une limitation de celle-ci : de Staël et Constant appellent donc les

---

<sup>137</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes 1806-1810*, I, 1, p. 21.

<sup>138</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes 1806-1810*, I, 1, Add., p. 513 : Constant s'identifie au « philosophe » qui « s'isole des choses présentes, et concentré dans ses souvenirs et ses espérances ne veut parler qu'à l'avenir et ne se prononce que sur le passé ».

<sup>139</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes 1806-1810*, I, 1, Add., p. 511.

<sup>140</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes 1806-1810*, I, 1, Add., p. 513.

monarchistes constitutionnels à quitter le camp des royalistes et à se « rallier » au gouvernement, en leur montrant qu'une victoire des royalistes ne déboucherait pas sur une monarchie limitée mais sur une monarchie absolue et sur une réaction qui n'épargnerait aucun de ceux qui ont soutenu la Révolution :

« [Les royalistes purs], écrit Constant dans *De la force du gouvernement*, remonteraient des agents du Directoire aux Conventionnels, des Conventionnels aux Jacobins, de ceux-ci à la Gironde, de la Gironde aux Feuillants, des Feuillants aux Législatifs, des Législatifs aux Constituants, des Constituants aux Monarchistes, des Monarchistes à tous les coupables du 14 juillet 1789 »<sup>141</sup>.

Mme de Staël fait exactement la même analyse que Constant dans les *Circonstances* :

« Seuls [les fanatiques sans restriction et du catholicisme et de l'antique autorité royale et des privilèges de la noblesse] domineraient si la République était vaincue, parce qu'ils satisferaient les passions et pousseraient à l'extrême la réaction, parce qu'ils feraient trembler les amis de la liberté monarchique en les menaçant de voir renaître toutes les horreurs de la Révolution, parce qu'ils auraient seuls raisons contre tous les partis qui, successivement, ont voulu la liberté, puisque, seuls, ils les auraient blâmés tous »<sup>142</sup>.

Puisque les monarchistes constitutionnels, en soutenant les royalistes contre-révolutionnaires, préparent l'avènement d'un gouvernement où ils seront livrés à l'arbitraire, Mme de Staël leur demande de cesser d'attaquer le Directoire et de fragiliser le gouvernement qui peut seul garantir leur liberté. Elle écrit :

« Mais ne pourrait-il pas arriver que tous les esprits sages du parti vaincu fissent poser les armes aux factieux qui les compromettent, que le parti royaliste se range dans la classe des gouvernés jusqu'au temps où les générations renouvelées ne laisseront plus en France qu'un même esprit ? »<sup>143</sup>

Aux royalistes amis de la liberté revient donc la lourde tâche de « faire cesser, par la sécurité des gouvernants, tout l'arbitraire de la République »<sup>144</sup>. Cet appel aux royalistes modérés se complète bien évidemment d'un appel à la générosité du gouvernement qui ne doit pas persécuter ceux dont il peut tirer un soutien :

« Que les lois répriment les actions contraires à l'ordre public, que le mépris fasse justice de ces hommes qui trafiquent de l'aristocratie comme de toutes les erreurs humaines pour satisfaire et leurs passions vengeresses et leurs intérêts avides, mais que jamais la haine ne s'attache à ceux qui repoussent la Révolution à cause des crimes qui l'ont souillée ! »<sup>145</sup>.

---

<sup>141</sup> Benjamin CONSTANT. *De la force...*, p. 52.

<sup>142</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 70.

<sup>143</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 79.

<sup>144</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 79.

<sup>145</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 43.

Sous le Directoire, il est donc impératif aux yeux de Benjamin Constant et de Mme de Staël de fonder le gouvernement sur le rassemblement de ceux qui tout à craindre de la réaction par laquelle une contre-révolution se manifesterait : républicains (modérés ou « exaltés ») et monarchistes constitutionnels partagent donc les mêmes intérêts et sont de ce fait majoritaires, capables d'apporter au gouvernement un fort soutien. Cependant, le ralliement des modérés, par-delà les conflits partisans qui les opposent, n'est pas seulement un des moyens de mettre un terme, entre 1795 et 1799, au processus révolutionnaire. Il devient, sous la plume de l'auteur des *Considérations sur la Révolution française*, parce qu'il n'a jamais eu lieu, ce qui explique les échecs successifs de la Révolution à se transformer en un régime politique respectant la liberté : 1795, 1799 et 1814 sont alors aux yeux de Mme de Staël autant d'occasions manquées de terminer la Révolution. Napoléon parvient certes à mettre un terme au conflit des royalistes et des républicains, mais c'est en asservissant les uns et les autres, en les transformant en courtisans d'un nouveau monarque absolu, pour mieux asseoir son despotisme au mépris des principes <sup>146</sup>. En 1814, la première Restauration a échoué parce que Louis XVIII n'a pas choisi ses ministres parmi les « amis de la liberté » : seuls ces derniers pouvaient respecter le roi et la constitution et par ce respect établir un gouvernement stable réconciliant ceux que la Révolution avait opposés. Seuls eux pouvaient obtenir la confiance de la nation sans laquelle il n'est pas de gouvernement durable possible <sup>147</sup>.

L'expérience de la Terreur et du Directoire est donc un moment fondateur dans l'élaboration de la pensée politique de Mme de Staël et de Benjamin Constant, comme elle le fut pour toute la génération de ceux qui avaient vingt ans en 1789. De Staël et Constant formulent ainsi une théorie de l'arbitraire, de ses effets destructeurs sur la légitimité de l'autorité politique, et des moyens de mettre un terme à l'outrepassement infini des limites, par le respect des principes, les réformes constitutionnelles et le ralliement des modérés. Définie entre 1795 et 1799, pour soutenir le gouvernement du Directoire et terminer la Révolution, cette théorie acquiert avec le temps une

---

<sup>146</sup> Cf. Germaine de STAËL. *Considérations...*, IV, 11.

<sup>147</sup> Cf. Germaine de STAËL. *Considérations...*, V, 11.

portée plus large qui permet à Constant et à de Staël de penser l'ensemble du processus révolutionnaire et ses différents écarts par rapports aux ambitions et aux principes de 1789. Cette unité de leur pensée ne se résume pas à une critique de l'arbitraire et à la revendication d'une position modérée, entre républicains terroristes et royalistes contre-révolutionnaires. Progressivement, et notamment dans les textes écrits à Coppet après 1802, l'analyse de l'arbitraire devient théorie du despotisme et réflexion sur les ambiguïtés de l'organisation du pouvoir chez les Modernes, prise entre deux tentations, celle du totalitarisme et celle de l'individualisme.

## CHAPITRE 2 : RÉVOLUTION ET RÉFLEXION SUR LES RAPPORTS DE LA LIBERTÉ ET DE L'AUTORITÉ.

La définition de l'arbitraire s'appuie sur l'expérience révolutionnaire ; la théorie du despotisme part d'une critique du gouvernement de la Terreur et de celui de Napoléon. Pour Mme de Staël, il s'agit de réfuter l'argument du Salut public, commun à ces deux gouvernements, et de montrer que l'autorité politique doit être subordonnée aux principes de la morale. Pour Benjamin Constant, il s'agit de contredire la théorie de la souveraineté absolue et de prouver que l'autorité politique doit être limitée par les droits naturels de l'individu. L'originalité de Staël et de Constant, c'est ici encore de confondre dans une même analyse les deux gouvernements de la Terreur et de l'Empire : Mme de Staël s'en prend ainsi dans les *Considérations* à l'absoluité du pouvoir, qui devient la marque commune des différents gouvernements de la Révolution ; elle écrit :

« Le fléau de l'espèce humaine, c'est le pouvoir absolu, et tous les gouvernements français qui ont succédé à l'assemblée constituante, ont péri pour avoir cédé à cette amorce sous un prétexte ou sous un autre »<sup>148</sup>.

Ce recul de Mme de Staël et de Benjamin Constant leur permet de mettre en évidence le paradoxe d'une forme nouvelle du despotisme, rendue possible par l'avènement d'un pouvoir politique fondé sur la volonté populaire : ce nouveau despotisme sacrifie la liberté individuelle, en invoquant la volonté populaire, qui repose pourtant sur l'égale liberté des individus. Constant dénonce ainsi « les horreurs de notre Révolution, ces horreurs dont la liberté a tout à la fois été le prétexte et la victime »<sup>149</sup>. Leur analyse du despotisme conduit alors de Staël et Constant à redéfinir les rapports de la liberté et de l'autorité, en opposant notamment la liberté des Modernes à celle des Anciens, et en repensant la difficile conciliation de la liberté politique et de la liberté individuelle, jetant ainsi les bases de ce que Lucien Jaume a appelé un « libéralisme du sujet ».

---

<sup>148</sup> Germaine de STAËL. *Considérations...*, IV, 11, p. 396.

<sup>149</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 3, p. 30.

## LA CRITIQUE DU DESPOTISME

### *Mme de Staël et la réfutation de l'argument du Salut public*

Pour critiquer l'argument du Salut public, Mme de Staël part d'une définition de la nature humaine et de la morale, qu'elle emprunte à la philosophie idéaliste allemande. Mme de Staël rejette l'idée que l'homme ne soit que matière : ses idées et ses sentiments ne se réduisent pas à ses sensations. La philosophie matérialiste dégrade l'homme en le rabaissant au niveau de sa seule animalité, en soumettant sa raison à l'empire du monde physique et sa volonté au hasard des circonstances. Mme de Staël s'appuie donc sur le présupposé métaphysique suivant : il y a une indépendance de l'âme par rapport au monde sensible, et c'est elle qui fonde la liberté et la dignité de l'homme. Ce présupposé lui permet de réfuter la morale de l'intérêt : si l'homme n'est pas que matière, la morale ne consiste pas dans la recherche, par l'individu, de son intérêt bien entendu. Mme de Staël voit en effet dans la morale de l'intérêt une conséquence de la philosophie matérialiste française :

« Les écrivains français, écrit-elle dans *De l'Allemagne*, ont eu tout à fait raison de considérer la morale fondée sur l'intérêt comme une conséquence de la métaphysique qui attribuait toutes les idées aux sensations. S'il n'y a rien dans l'âme que ce que les sensations y ont mis, l'agréable ou le désagréable doit être l'unique mobile de notre volonté »<sup>150</sup>.

La morale ne peut pas résider dans le calcul de l'intérêt, parce que le calcul et la morale sont deux choses distinctes : celle-là relève d'un sentiment de respect pour le devoir et celui-ci du seul raisonnement logique. Les confondre, c'est confondre le jugement moral et le jugement logique, la culpabilité et l'erreur. C'est donc finalement « mettre de niveau le juste avec l'injuste »<sup>151</sup>, car c'est atténuer la faute que d'en faire une erreur de calcul. Mme de Staël conclut donc :

« Appeler le dévouement ou l'égoïsme, le crime ou la vertu, un intérêt personnel bien ou mal entendu, c'est vouloir combler l'abîme qui sépare l'homme habile de l'homme honnête, c'est détruire le respect, c'est affaiblir l'indignation ; car si la morale n'est qu'un bon calcul, celui qui peut y manquer ne doit être accusé que d'avoir l'esprit faux. L'on ne saurait éprouver le noble sentiment de l'estime pour celui qui calcule bien, ni la vigueur du mépris contre un autre parce qu'il calcule mal »<sup>152</sup>.

<sup>150</sup> Germaine de STAËL. *De l'All.*, III, 12, t. 2, p. 181.

<sup>151</sup> Germaine de STAËL. *De l'All.*, III, 12, t. 2, p. 182.

<sup>152</sup> Germaine de STAËL. *De l'All.*, III, 12, t. 2, p. 182.

Seul le sentiment du respect pour le devoir peut fonder une règle absolue et stable, d'après laquelle les hommes peuvent se conduire pour agir moralement. Seule l'action par devoir est morale, et si le calcul peut intervenir pour déterminer la volonté dans l'action, ce n'est qu'à la seule condition qu'il soit subordonné au devoir ; Mme de Staël affirme ainsi :

« La conduite d'un homme n'est vraiment morale que quand il ne compte jamais pour rien les suites heureuses ou malheureuses de ses actions, lorsque ces actions sont dictées par le devoir... Le calcul est l'ouvrier du génie, le serviteur de l'âme ; mais, s'il devient le maître, il n'y a plus rien de grand ni de noble dans l'homme. Le calcul, dans la conduite de la vie, doit être toujours admis comme guide, mais jamais comme motif de nos actions»<sup>153</sup>.

Cette critique de la morale de l'intérêt permet à Mme de Staël de dénoncer l'argument du Salut public invoqué par le despotisme de la Terreur et de l'Empire<sup>154</sup>. Pas plus que l'intérêt ne peut servir de règle à la morale privée, il ne peut servir de règle à la morale publique. En invoquant le salut du peuple, ou l'intérêt national, le despotisme prétend que la légitimité du politique est à trouver dans une morale publique fondée à l'intérieur même de la sphère politique. Ce qui fait du Salut public la « suprême loi », c'est en effet le raisonnement suivant : puisque le pouvoir émane de la volonté du peuple, il doit agir en vue de l'intérêt du peuple. Pourtant, cette « fondation interne » de

---

<sup>153</sup> Germaine de STAËL. *De l'All.*, III, 12, t. 2, p. 183.

C'est bien évidemment à Kant que Mme de Staël emprunte cette définition de la morale du devoir. En montrant que l'action morale est une action par devoir et non une action par intérêt, Kant a établi que la volonté humaine n'était pas entièrement soumise aux choses extérieures et que l'homme était libre, précisément en ce qu'il pouvait agir d'après des lois universelles fondées en raison. Mme de Staël interprète en ces termes la philosophie morale de Kant : « C'est le sentiment qui nous donne la certitude de notre liberté, et cette liberté est le fondement de la doctrine du devoir ; car, si l'homme est libre, il doit se créer à lui-même des motifs tout-puissants qui combattent l'action des objets extérieurs et dégagent la volonté de l'égoïsme. Le devoir est la preuve et la garantie de l'indépendance mystique de l'homme » (Germaine de STAËL. *De l'All.*, III, 6, t. 2, p. 135). Il faudrait bien entendu expliquer plus en détails ce glissement que Mme de Staël opère de la loi morale kantienne fondée en raison et de ce fait universelle à une loi fondée sur un sentiment du devoir.

<sup>154</sup> Dans la critique de l'argument du Salut public, c'est bien évidemment le comité portant le même nom qui est visé. C'est d'ailleurs le seul adversaire que Mme de Staël nomme explicitement. Elle écrit dans *De l'Allemagne* : « Quand à l'époque la plus sanglante de la Révolution, on a voulu autoriser tous les crimes, on a nommé le gouvernement comité de salut public ; c'était mettre en lumière cette maxime reçue, que le salut du peuple est la suprême loi » (Germaine de STAËL. *De l'All.*, III, 13, t. 2, p. 188). Néanmoins, l'argument du Salut public est aussi employé par Napoléon. Lucien Jaume rappelle ainsi les propos cyniques tenus par l'Empereur, et rapportés par Guizot dans ses mémoires : « Que me parle-t-on de bonté, de justice abstraite, de lois naturelles ? la première loi, c'est la nécessité ; la première justice, c'est le salut public » (cf. Lucien JAUME. *L'individu...*, p. 45). Lorsque Mme de Staël écrit *De l'Allemagne* en 1810, c'est bien évidemment Napoléon qu'elle attaque. Comme dans les *Principes de politique* de Benjamin Constant, la critique du gouvernement de la Terreur n'est donc ici qu'un moyen détourné de s'en prendre à l'Empereur.

la légitimité politique ne permet pas de limiter l'autorité : au nom du Salut public, le gouvernement peut commettre les pires excès, l'action au nom du peuple se retournant alors contre les individus qui le composent. La morale publique reposant sur l'intérêt national, comme la morale privée reposant sur le calcul de l'intérêt personnel, n'en est pas une en réalité, parce qu'elle sert de justification au crime et à l'immoralité. Mme de Staël écrit ainsi :

« Si la morale des hommes d'État n'était fondée que sur le bien public, elle pourrait les conduire au crime, si ce n'est toujours, au moins quelquefois »<sup>155</sup> ; elle ajoute quelques pages plus loin : « Quand on établit, au contraire, que la probité d'un homme public consiste à tout sacrifier aux avantages temporels de sa nation, alors il peut se trouver beaucoup d'occasions où par moralité on serait immoral »<sup>156</sup>.

Il va de soi que c'est parce que Mme de Staël a défini la moralité par référence à autre chose que l'intérêt, par rapport au sentiment du devoir, qu'elle peut parler de la moralité immorale de l'argument du Salut public.

Cet argument n'est pas seulement immoral. Il est aussi mensonger. Le gouvernement qui prétend sacrifier une partie du peuple au salut de l'ensemble, et opprimer quelques individus pour sauver la majorité, recourt en fait à l'argument du Salut public comme à un prétexte : en réalité, le gouvernement confisque la volonté populaire et s'en sert pour imposer sa propre volonté. Mme de Staël dénonce donc en ces termes dans *De l'Allemagne* le détournement de l'intérêt national à son propre avantage par un gouvernement despotique :

« Quand une fois l'on s'est dit qu'il faut sacrifier la morale à l'intérêt national, on est bien près de resserrer de jour en jour le sens du mot nation, et d'en faire d'abord ses partisans, puis ses amis, puis sa famille, qui n'est qu'un terme décent pour se désigner soi-même »<sup>157</sup>.

C'est bien évidemment Napoléon qui est ici visé. Dans les *Considérations*, Mme de Staël va même jusqu'à montrer comment ce dernier procède pour confisquer la volonté populaire. Elle écrit :

« Un seul homme enchaîne la volonté d'une multitude d'individus dont la plupart, pris séparément, souhaiterait d'être libres, mais qui néanmoins se soumettent, parce que chacun d'eux redoute l'autre, et n'ose lui communiquer franchement sa pensée. Souvent il suffit d'une minorité très-peu nombreuse pour faire face tour-à-tour à chaque portion de la majorité qui s'ignore elle-même »<sup>158</sup>.

<sup>155</sup> Germaine de STAËL. *De l'All.*, III, 13, t. 2, p. 190.

<sup>156</sup> Germaine de STAËL. *De l'All.*, III, 13, t. 2, p. 193.

<sup>157</sup> Germaine de STAËL. *De l'All.*, III, 13, t. 2, p. 195.

<sup>158</sup> Germaine de STAËL. *Considérations...*, IV, 4, p. 365.

Accablée par la peur, la majorité n'ose pas s'exprimer et un seul homme parvient à imposer sa volonté, en s'appuyant pour gouverner sur une très petite minorité.

Puisque le Salut public ne peut pas être la suprême loi, puisque l'autorité politique ne saurait trouver sa légitimité dans le seul intérêt du peuple, la limite de l'action politique se situe donc en dehors du politique. Elle n'est pas dans la volonté et dans l'intérêt du peuple, mais dans les règles de la morale :

« La suprême loi, c'est la justice... L'intégrité des principes de la morale importe plus que les intérêt des peuples »<sup>159</sup>.

Le politique, que le despotisme voudrait autonome, se voit donc subordonné à la morale.

### ***Benjamin Constant et la critique de la souveraineté absolue***

Benjamin Constant analyse le despotisme de la Terreur et de l'Empire en des termes semblables à ceux de Mme de Staël. Cependant, là où Mme de Staël inscrit sa dénonciation du despotisme dans une critique de la philosophie matérialiste et une définition de la morale comme morale du devoir, Benjamin Constant inscrit la sienne dans une réfutation de la souveraineté absolue, qui englobe tout à la fois Hobbes, Rousseau, Mably, ainsi que Molé et Ferrand, qui donnent au pouvoir napoléonien la justification théorique qu'il lui manquait. Benjamin Constant entend ainsi montrer que de la monarchie d'Ancien Régime à l'Empire en passant par la Terreur se manifeste un seul et même despotisme qui prend à chaque fois la forme d'un pouvoir absolu, qui est toujours le même, qu'il soit entre les mains d'un monarque de droit divin, entre celles du peuple, ou entre celles d'un Empereur qui prétend incarner la nation. Rousseau s'est donc trompé en ce qu'il n'a fait que déplacer l'absoluité de la souveraineté des mains d'un seul à celle de tous, là où il faut pour assurer la légitimité de l'autorité montrer que celle-ci ne doit pas être absolue mais limitée. Constant affirme ainsi dans les *Principes* :

« L'erreur de Rousseau et des écrivains les plus amis de la liberté, lorsqu'ils accordent à la société un pouvoir sans bornes, vient de la manière dont se sont formées leurs idées en politique. Ils ont vu dans l'histoire un petit nombre d'hommes, ou même un seul, en possession d'un pouvoir immense qui faisait beaucoup de mal. Mais leur courroux s'est

---

<sup>159</sup> Germaine de STAËL. *De l'All.*, III, 13, t. 2, p. 188.

dirigé contre les possesseurs du pouvoir et non contre le pouvoir même. Au lieu de le détruire, ils n'ont songé qu'à le déplacer. C'était un fléau ; ils l'ont considéré comme une conquête, ils en ont doté la société entière » <sup>160</sup>.

L'autorité politique n'est pas légitime par cela seul qu'elle émane de la volonté de tous. Le pouvoir absolu est tout aussi illégitime, qu'il soit celui du peuple ou du monarque. La légitimité de l'autorité se trouve dans « le degré de pouvoir social », c'est-à-dire dans la limitation du pouvoir. Constant écrit, toujours dans les *Principes* :

« Le peuple qui peut tout est aussi dangereux, plus dangereux qu'un tyran. Le petit nombre des gouvernants ne constitue pas la tyrannie ; leur grand nombre ne garantit pas la liberté. Le degré seul de pouvoir social, en quelques mains qu'on le dépose, fait une constitution libre ou un gouvernement oppressif » <sup>161</sup>.

Pour comprendre la critique de Benjamin Constant, il faut revenir à Rousseau et à sa théorie d'une souveraineté absolue trouvant sa limite en elle-même, qui semble fautive et dangereuse à Benjamin Constant <sup>162</sup>. Dans le *Contrat social*, l'autorité repose sur « l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté » <sup>163</sup>. Seule cette aliénation totale garantit, par l'égalité de la condition, la conciliation de l'autorité et de la liberté. Puisque l'aliénation est totale, elle est en effet la même pour tous : « chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous » <sup>164</sup>. Cette égalité permet que nul ne reste en dehors de l'association, empêche qu'un individu n'impose aux autres sa volonté et met chaque contractant à l'abri de toute dépendance personnelle. Cette égalité évite aussi que l'aliénation ne soit nuisible aux individus qui contractent : Rousseau écrit que « la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuse aux autres » <sup>165</sup>. En raison de l'égalité, qui est ici synonyme de réciprocité, nul ne peut vouloir nuire aux autres sans se porter préjudice à lui-même. L'aliénation totale sur laquelle repose l'autorité préserve bien la liberté de chacun, en ce qu'elle empêche qu'un individu ne soit soumis à

---

<sup>160</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 6, p. 39.

<sup>161</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 6, p. 38.

<sup>162</sup> Pour ce développement sur la critique constantienne du *Contrat social*, j'ai repris l'argumentation que j'avais développée dans mon mémoire de D.E.A., aux pages 29 à 35.

<sup>163</sup> Jean-Jacques ROUSSEAU. *Du Contrat social*. In *Ceuvres complètes*, t. III : *Du Contrat social. Écrits politiques*. Éd. publ. sous la dir. de Bernard GAGNEBIN et Marcel RAYMOND, avec la collab. de François BOUCHARDY, Jean-Daniel CANDAU, Robert DERATHÉ et alii. Paris : Éditions Gallimard ; 1964, I, 6, p. 360 (désormais, ce texte sera abrégé *Contrat social*).

<sup>164</sup> Jean-Jacques ROUSSEAU. *Contrat social*, I, 6, p. 360-361.

<sup>165</sup> Jean-Jacques ROUSSEAU. *Contrat social*, I, 6, p. 361.

un autre individu, et en ce qu'elle interdit que le souverain composé de tous les contractants ne fasse du tort aux individus.

L'égale aliénation totale de chaque individu à la communauté, qui est la seule à pouvoir réaliser la conciliation de la liberté et de l'autorité, confère pour cette raison à la communauté une autorité absolue sur chacun des contractants : « Le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous [ses membres] »<sup>166</sup>. Ceci signifie qu'il n'y a aucune autorité qui soit supérieure à celle du souverain, ou, pour le dire autrement, que le souverain est seul juge du respect du contrat passé entre lui et les individus. L'aliénation totale elle-même défend aux individus de déterminer si les deux parties contractantes ont bien suivi leurs obligations. Si les individus détenaient ce droit, on assisterait à une dissolution incessante de la communauté, et ce d'autant plus que la volonté particulière de chaque individu est par essence arbitraire et fluctuante et peut ne pas s'accorder avec la volonté générale. Mais surtout, si les individus pouvaient porter un jugement sur le respect du contrat, le pacte lui-même serait rompu : il n'y aurait pas « aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté », puisque chaque individu conserverait le droit d'apprécier si le souverain a bien tenu ses engagements. Autrement dit, l'égalité de l'aliénation ne serait pas garantie, puisque les individus pourraient se placer en dehors du contrat, ce qui ferait renaître la dépendance mutuelle des volontés particulières contre laquelle le pacte social a été institué.

C'est donc au souverain, et à lui seul, de s'assurer de la constance des individus. S'il peut remplir cette tâche, c'est parce que sa volonté, contrairement à la volonté individuelle, ne peut pas errer : le corps politique ne peut pas vouloir « nuire à tous ses membres », ni même à « aucun en particulier »<sup>167</sup>. Bien qu'absolue, la souveraineté populaire n'en est donc pas moins limitée. Les décisions de la volonté générale portent sur un objet général et s'appliquent également à tous les individus, si bien que le souverain ne peut pas charger un individu plus qu'un autre. Par conséquent, il ne peut pas léser un individu sans les léser tous, ce qui revient à dire qu'il ne peut porter préjudice à un particulier que si tous les particuliers qui composent le souverain veulent se faire du tort, ce qui est bien évidemment impossible. Les citoyens assemblés, statuant sur un

---

<sup>166</sup> Jean-Jacques ROUSSEAU. *Contrat social*, II, 4, p. 372.

<sup>167</sup> Jean-Jacques ROUSSEAU. *Contrat social*, I, 7, p. 363.

objet général et édictant des lois qui, en vertu de leur généralité et de leur réciprocité, s'appliquent aussi bien à tous qu'à chacun d'entre eux, ne peuvent pas vouloir une loi qui serait contraire à leur liberté et à leur intérêt, parce qu'ils ne peuvent pas vouloir se faire du mal <sup>168</sup>. En vertu de la rectitude de sa volonté, le souverain se trouve investi d'un pouvoir absolu. Lui seul peut déterminer si le contrat est bien observé, et contraindre les individus à tenir leurs engagements : il a le droit de les « forcer à être libres », puisque, ce faisant, il les « garantit de toute dépendance personnelle » <sup>169</sup>. Il peut, en raison de l'égalité de ses actes, exercer un pouvoir absolu sur ses membres, et maintenir ainsi l'égalité du pacte social, et par là même l'accord de la liberté et de l'autorité.

Benjamin Constant réfute cette théorie rousseauiste de la souveraineté absolue. À ses yeux, elle signifie que tandis que la « nation » est « souveraine » et le « peuple » « libre », les « citoyens » sont « complètement assujettis » et « chaque individu » « complètement esclave » <sup>170</sup>. Constant écrit encore qu'il « résulte [de l'aliénation totale] que la volonté générale doit exercer sur l'existence individuelle une autorité illimitée » <sup>171</sup>. Il s'appuie ainsi sur le caractère total de l'aliénation pour qualifier d'illimité le pouvoir absolu que détient le souverain du *Contrat social*. En effet, l'individu qui s'est défait de tous ses droits ne peut plus rien réclamer, il se trouve contraint de toujours obéir à l'autorité, puisqu'il ne lui reste plus aucun droit sur lequel il pourrait s'appuyer pour lui désobéir. L'aliénation totale devient alors une aliénation « sans réserve » <sup>172</sup>, et elle est synonyme d'une impossibilité pour l'individu de résister à l'autorité, d'une sujétion elle aussi sans réserve. Constant écrit que

---

<sup>168</sup> Cf. Jean-Jacques ROUSSEAU. *Contrat social*, II, 4, p. 373 : « Les engagements qui nous lient au corps social ne sont obligatoires que parce qu'ils sont mutuels, et leur nature est telle qu'en les remplissant on ne peut travailler pour autrui qu'en travaillant aussi pour soi. Pourquoi la volonté générale est-elle toujours droite, et pourquoi tous veulent-ils constamment le bonheur de chacun d'eux, si ce n'est parce qu'il n'y a personne qui ne s'approprie [pas] ce mot *chacun* et qui ne songe [pas] à lui-même en votant pour tous ? »

<sup>169</sup> Jean-Jacques ROUSSEAU. *Contrat social*, I, 8, p. 364.

<sup>170</sup> Benjamin CONSTANT. *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, II, 7. In. *De la lib.*, p. 187.

<sup>171</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 3, p. 25.

<sup>172</sup> Les citations de Constant sont bien souvent approximatives. Ainsi, au lieu de parler de « l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté », Constant parle de « l'aliénation complète de chaque individu avec tous ses droits et sans réserve à la communauté » (Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 4, p. 33). Il est significatif que Benjamin Constant transforme ainsi l'aliénation totale en une aliénation sans réserve : ce qui lui importe, c'est en effet que l'individu ne soit pas dépossédé de sa liberté de juger l'autorité, en

« l'existence individuelle se trouve... soumise sans réserve à la volonté générale »<sup>173</sup> et que « Rousseau dit que l'individu ne peut résister à la société, parce qu'il lui a aliéné tous ses droits sans réserve »<sup>174</sup>. Constant qualifie également l'obéissance qui résulte de l'aliénation totale « d'implicite » ; ceci signifie que l'individu doit se soumettre aux lois sans aucun examen : en ôtant tous ses droits à l'individu, l'aliénation totale lui enlève jusqu'au droit de réfléchir sur les ordres que l'autorité lui donne, puisqu'il ne peut même pas contester les décisions de celle-ci<sup>175</sup>.

Pourquoi Constant confond-il ainsi souveraineté absolue et autorité illimitée, alors que Rousseau avait pris soin d'établir que le pouvoir du souverain n'était pas « sans bornes »<sup>176</sup> ? Nous avons vu que dans le *Contrat*, le souverain détenait une autorité absolue ; celle-ci empêche toute dépendance personnelle et ne peut nuire ni à l'ensemble des citoyens, ni même aux particuliers. Pour remplir ce rôle, le pouvoir du souverain doit être celui de tous, qui s'applique également à tous. Par conséquent, l'égalité qui permet la conciliation de l'obéissance et de la liberté est indissociable d'une universalité, au sens où aucun individu ne se trouve exclu du contrat ou du corps politique. Autrement dit, Rousseau se fonde sur une conception du souverain comme corps moral composé de tous les individus pour définir les garanties de la souveraineté absolue. C'est précisément ce que Constant lui reproche : il accuse « le système de Jean-Jacques et tous les raisonnements qui l'appuyent » d'être « frappés d'un grand vice, l'oubli des choses réelles »<sup>177</sup>. Rousseau estime que l'aliénation totale conduit à une réunion de tous les individus qui n'omet aucun d'entre eux. Un tel raisonnement indique pour Constant que l'auteur du *Contrat social* ne considère les individus que comme des « unités » numériques. Pourtant, les individus sont d'une autre nature que les chiffres, ce sont avant

---

s'appuyant sur des principes moraux qu'il découvre seul par le libre examen, indépendamment de l'autorité politique.

<sup>173</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 6, p. 36.

<sup>174</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 8, p. 42.

<sup>175</sup> Constant écrit par exemple : Les individus, dit Rousseau, aliénés tout entiers au profit du corps social, ne peuvent avoir d'autre volonté que cette volonté générale. En obéissant à cette volonté, ils n'obéissent qu'à eux-mêmes, et sont d'autant plus libres qu'ils obéissent plus implicitement » (Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 6, p. 37). Plus loin, au livre XVIII, Constant fait de « l'obéissance implicite » aux lois une obligation absurde d'obéir à la loi sans examiner la légitimité de celle-ci (*Principes. 1806-1810*, XVIII,3, p. 477-478).

<sup>176</sup> Cf. Jean-Jacques ROUSSEAU. *Contrat social*, II, 4 : « Des bornes du pouvoir souverain ».

<sup>177</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 4, Add., p. 519.

tout des êtres moraux, si bien « qu'en les rassemblant, l'on n'obtient pas le produit modifié de leurs forces respectives, mais on décuple seulement la force individuelle de l'un d'entre eux »<sup>178</sup>.

C'est en rappelant que le pouvoir n'est jamais exercé que par quelques individus, et que, dès lors, l'égalité qui fait la légitimité du principe de la souveraineté absolue n'existe pas, que Constant établit la fausseté du principe de la souveraineté absolue et montre qu'il n'y a qu'aliénation totale et autorité illimitée. En effet, Constant écrit « qu'aussitôt qu'il faut procéder à l'organisation de l'autorité sociale, ... l'action qui se fait au nom de tous » se trouve « nécessairement... à la disposition d'un seul ou de quelques uns »<sup>179</sup>. Or, lorsque c'est la volonté de quelques uns qui gouverne, les individus sont placés sous la dépendance d'une volonté particulière et « il arrive qu'en se donnant à tous, il n'est point vrai qu'on ne se donne à personne. On se donne au contraire à ceux qui agissent au nom de tous »<sup>180</sup>. Par conséquent, il n'y a pas égalité entre tous les contractants, mais inégalité entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés, si bien que « quelques uns profitent exclusivement du sacrifice du reste » et « qu'il n'est pas vrai que nul n'ait intérêt de rendre la condition onéreuse aux autres, puisqu'il existe des associés qui sont hors de la condition commune »<sup>181</sup>. Ainsi, l'aliénation totale livre sans réserve les individus à l'omnipotence de l'État. Lorsque le pouvoir absolu est exercé par quelques uns, il est sans « attributs préservateurs »<sup>182</sup>. Il n'y a qu'une autorité qui peut tout exiger des individus, et des individus qui sont entièrement assujettis à cette autorité, puisqu'ils ne peuvent pas lui résister, mais doivent lui obéir sans examen. Le principe de la souveraineté absolue est donc à la fois faux et dangereux. Il est faux, puisque le pouvoir absolu n'est pas doté des garanties que Rousseau lui avait conférées ; il est dangereux, puisque, sans ces garanties, l'obéissance au pouvoir absolu prend la forme d'une soumission à une autorité totalement arbitraire et complètement incontrôlée.

---

<sup>178</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 4, Add., p. 519.

<sup>179</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 4, p. 33.

<sup>180</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 4, p. 33-34.

<sup>181</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 4, p. 34.

<sup>182</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 4, p. 33.

Cette fausseté et cette dangerosité du principe de la souveraineté absolue sont d'autant plus évidente que ce dernier a été employé par la Terreur et par l'Empire pour justifier leur despotisme. Constant écrit ainsi :

« La théorie de Rousseau qui déclare illimitée l'autorité sociale... a motivé les horreurs de notre Révolution »<sup>183</sup>. Il ajoute quelques pages plus loin : « Il serait facile de démontrer, par des citations sans nombre, que les sophismes les plus grossiers des plus fougueux apôtres de la Terreur, dans les circonstances les plus révoltantes, n'étaient que des conséquences parfaitement justes des principes de Rousseau »<sup>184</sup>.

De même que l'argument du Salut public était pour Mme de Staël le prétexte utilisé par le despotisme pour justifier ses excès, la théorie du *Contrat social* a fourni aux gouvernements de la Terreur et de l'Empire les justifications dont ils avaient besoin : ils se sont emparés de la souveraineté absolue et l'ont détournée à leur avantage. La théorie rousseauiste d'une souveraineté populaire absolue et néanmoins limitée ne tient que pour autant qu'il n'y a pas de représentation dans l'exercice du pouvoir : la coprésence du corps des citoyens avec le corps des sujets garantit la rectitude et la limitation de la volonté générale comme volonté de tous les citoyens statuant sur un objet qui les concernent tous. Cependant, sitôt qu'il y a des représentants et des représentés, des gouvernants et des gouvernés, toute l'argumentation de Rousseau s'écroule : d'une part, parce que le gouvernement s'efforce de séparer le peuple souverain dont il tire son pouvoir du peuple sujet sur lequel il exerce son pouvoir ; d'autre part, parce que le gouvernement cherche à abolir la distance qui l'éloigne, comme représentant, du peuple souverain, et s'identifie avec ce dernier, transformant sa volonté particulière en volonté de tous.

Lorsqu'il y a représentation, le gouvernement devient un intermédiaire entre le peuple comme souverain et le peuple comme sujet et il les dissocie pour ne jamais être confronté au fait que les lois qu'il édicte au nom du peuple souverain asservissent le peuple sujet. Constant décrit ce mécanisme en ces termes :

« Il est facile aux hommes puissants d'opprimer le peuple comme sujet, pour le forcer à manifester comme souverain la volonté qu'ils lui dictent. Il ne faut pour cela que frapper individuellement de terreur les membres de l'association et rendre ensuite un hypocrite hommage à l'association en masse »<sup>185</sup>.

---

<sup>183</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 4, p. 30.

<sup>184</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 7, p. 37-38.

<sup>185</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 5, p. 36.

Constant oppose ici les individus pris isolément au corps social en son ensemble : pour disjoindre le corps des citoyens et celui des sujets, le despotisme transforme en effet le corps social en une entité abstraite distincte des individus qui le composent. Pourtant, le peuple n'est pas différent des parties qui le constituent :

« Parce que là où les citoyens ne sont rien, les usurpateurs sont tout, l'on a cru que, pour que le peuple fût tout, il fallait que les individus ne fussent rien. Cette maxime est d'une fausseté palpable... Là où l'individu n'est rien, le peuple n'est rien. Pense-t-on que le peuple s'enrichisse des pertes de chacun de ses membres, comme un tyran s'enrichit de ce qu'il ravit à chacun de ses sujets ? Rien n'est plus absurde. Le peuple est riche de ce que ses membres possèdent, il est libre de leur liberté. Les sacrifices des individus sont quelquefois nécessaires, mais il ne sont jamais positifs, ni pour eux-mêmes, ni pour le tout »<sup>186</sup>.

La distinction du corps social comme « être abstrait » et des individus n'est pas légitime, mais elle permet aux gouvernements despotiques d'invoquer la souveraineté absolue du peuple pour exercer sur les individus une autorité illimitée qui, loin de concilier l'autorité avec la liberté, porte en réalité atteinte à la liberté des individus. C'est ainsi que le gouvernement de la Terreur invoque « le droit imprescriptible de l'association entière, de la majorité toute-puissante, de la nation souveraine dont le salut est la suprême loi » pour justifier la loi des suspects<sup>187</sup>.

Comme l'argument du Salut public (auquel il sert d'ailleurs de justification dans le texte que nous venons de citer), celui de la souveraineté absolue n'est alors qu'un moyen dont le gouvernement se sert pour donner à sa volonté particulière et arbitraire un semblant de légitimité. En s'identifiant avec le peuple qu'il représente, le gouvernement confond sa propre volonté avec celle du peuple, abolissant illégitimement la distance qui sépare le représentant du représenté. C'est ainsi que Napoléon s'empare du pouvoir absolu du peuple souverain pour le faire sien. Benjamin Constant s'en prend en effet aux propos tenu par Molé dans ses *Essais de morale et de politique* :

Molé « a supposé l'autorité sociale absolue et cette autorité transportée de la société à un homme qu'il définit l'espèce personnifiée, la réunion individualisée »<sup>188</sup>.

Pour Molé, ce pouvoir absolu de l'Empereur n'est pas arbitraire, parce que le dépositaire du pouvoir se confond avec la société qu'il incarne : étant la société, il ne peut pas, comme le souverain rousseauiste, vouloir lui nuire, ni vouloir

<sup>186</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, XVII, 1, p. 460.

<sup>187</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 5, p. 35.

<sup>188</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, I, 8, p. 42.

nuire à aucun de ceux qui la composent. Constant objecte à Molé que l'Empereur n'est pas la société, que le représentant n'est pas le représenté et que par cela même que le gouvernement tend toujours à prendre la place du peuple qu'il représente, il faut limiter la souveraineté populaire.

Puisque la souveraineté absolue du peuple devient autorité illimitée dès lors qu'elle est représentée par le gouvernement, et justification de tous les despotismes, puisque l'autorité politique ne peut pas trouver sa limite en elle-même, cette limite doit être posée extérieurement à l'autorité :

« Il y a, écrit Constant, une partie de l'existence humaine, qui, de nécessité, reste individuelle et indépendante et qui est, de droit, hors de toute compétence sociale. La souveraineté n'existe que d'une manière limitée et relative. Au point où commence l'indépendance de l'existence individuelle, s'arrête la juridiction de cette souveraineté. Si la société franchit cette ligne, elle se rend aussi coupable de tyrannie que le despote qui n'a pour titre que le glaive exterminateur »<sup>189</sup>.

Les droits individuels, fondés dans une justice naturelle, sont pour Benjamin Constant la limite de l'autorité, comme l'étaient pour Mme de Staël les règles de la morale fondées sur le sentiment du respect pour le devoir. C'est pourquoi Benjamin Constant en vient à critiquer l'utilitarisme, en des termes qui sont très proches de ceux de Mme de Staël. Dans les *Principes*, Constant rejette en effet la conception benthamienne de l'utilité en montrant que l'utilité et le devoir ne sont pas du même ordre et qu'il vaut mieux faire reposer les règles et les lois sur le devoir que sur l'utilité :

« Le mot utilité, écrit Constant, suivant l'acception vulgaire, rappelle une notion différente de celle de la justice ou du droit »<sup>190</sup>.

Qu'est-ce qui distingue ainsi l'utilité du devoir et qui fait qu'on ne peut pas confondre l'utilité avec la justice, et fonder celle-ci sur celle-là ? À cette question, Constant répond :

« Le principe de l'utilité a ce danger de plus que celui du droit, qu'il réveille dans l'esprit de l'homme l'espoir d'un profit, et non le sentiment d'un devoir. Or, l'évaluation d'un profit est arbitraire : c'est l'imagination qui en décide. Mais ni ses erreurs, ni ses caprices ne sauraient changer la notion du devoir »<sup>191</sup>.

L'argumentation de Constant est ici la même que celle de Mme de Staël : là où le devoir est universel, nécessaire et toujours identique à lui-même, l'utilité

---

<sup>189</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, II, 1, p. 49.

<sup>190</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, II, 7, p. 59.

<sup>191</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, II, 7, p. 59.

dépend d'un calcul qui varie selon l'imagination des individus ; elle est donc arbitraire et elle ne peut pas régler notre action.

## **REDÉFINIR LES RAPPORTS DE LA LIBERTÉ ET DE L'AUTORITÉ**

### ***La liberté comme limite extérieure de l'autorité***

Aux yeux de Benjamin Constant et de Mme de Staël, le despotisme se caractérise donc par le fait qu'il prétend trouver sa justification à l'intérieur de la sphère politique ; il rend ainsi l'autorité illimitée et s'autorise à commettre des abus et à porter atteinte à la liberté individuelle. Pour de Staël et Constant, lutter contre le despotisme signifie donc montrer que l'autorité doit être limitée par les principes de la morale et les droits de l'individu. Pour le dire autrement, l'autorité politique trouve sa limite à l'extérieur d'elle-même, dans la liberté individuelle. Ce que de Staël et Constant démontrent, c'est donc que la synthèse de l'autorité et de la liberté est impossible.

Un détour par le *Contrat social* permet de saisir l'originalité de leur position. Pour Rousseau, la liberté individuelle aliénée dans le contrat social est restituée sous la forme d'une liberté politique de participation à l'exercice de la souveraineté, au sein de laquelle les citoyens définissent en commun les limites de l'autorité politique et par conséquent celles de la liberté individuelle, de la liberté d'action de l'individu en dehors de la contrainte politique. Pour de Staël et Constant, une telle synthèse de la liberté et de l'autorité dans la participation à l'exercice de la souveraineté est impossible. C'est plutôt la liberté individuelle comme liberté de juger qui est à la fois le fondement et la limite de l'autorité. Son fondement, parce que tous les individus également libres de juger et de diriger leur volonté doivent délibérer en commun des affaires de la cité ; sa limite, parce que tous les individus étant libres de leur jugement, l'autorité du corps politique ne peut pas s'étendre à tout et notamment ne peut pas porter sur l'ensemble des objets qui regardent le rapport privé de chacun à lui-même, dans lequel l'individu se gouverne entièrement par lui seul. Cette liberté de juger qui limite de l'extérieur l'autorité politique se décline sous diverses

formes : liberté d'opinion et liberté de conscience, qui impliquent la liberté d'expression et celle de réunion (d'association et de culte), et par conséquent celle de circulation ; toutes ces manifestations de la liberté de juger ne sauraient exister sans la garantie contre l'arbitraire, qui assure qu'elles seront bien respectées par l'autorité. Benjamin Constant décrit en effet ainsi les droits individuels dans les *Principes* :

« Les droits individuels [consistent] dans la faculté de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ou dans la liberté d'action, dans le droit de n'être astreint à la profession d'aucune croyance dont on ne serait pas convaincu, cette croyance, fût-elle celle de la majorité, ou dans la liberté religieuse, dans le droit de manifester sa pensée, par tous les moyens de publicité, pourvu que cette publicité ne nuisît à aucun individu et ne provoquât aucune action coupable, enfin dans la certitude de ne pas être arbitrairement traité, comme si l'on avait excédé les bornes des droits individuels, c'est-à-dire dans la garantie de n'être arrêté, détenu ni jugé que d'après les lois et suivant les formes »<sup>192</sup>.

Si la limite de l'autorité est dans la liberté de juger et dans les droits individuels qui en découlent, alors chaque individu peut, par l'exercice indépendant de son jugement, connaître les limites de l'autorité. Ici encore, la position de Staël et de Constant se comprend mieux par la comparaison avec le *Contrat social*. Dans le texte de Rousseau, la connaissance de la loi morale repose sur la participation des citoyens à l'exercice de la souveraineté : dans le vote des lois, les individus accèdent à la conscience de la réciprocité et de l'universalité de la loi morale. Pour de Staël et Constant, la conscience de la loi morale est au contraire individuelle et indépendante de la sphère politique : chaque individu peut connaître les principes moraux et les droits individuels par le seul examen. Pour réfuter la thèse de l'obéissance passive fondée dans l'origine divine du pouvoir royal et défendue en 1815 par les émigrés, Mme de Staël écrit :

« Saint Pierre appelle avec raison les gouvernemens un *ordre humain*. Il n'est aucune question, ni de morale, ni de politique, dans laquelle il faille admettre ce qu'on appelle l'autorité. La conscience des hommes est en eux une révélation perpétuelle, et leur raison un fait inaltérable. Ce qui fait l'essence de la religion chrétienne, c'est l'accord de nos sentimens intimes avec les paroles de Jésus-Christ. Ce qui constitue la société, ce sont les principes de la justice, différemment appliqués, mais toujours reconnus pour la base du pouvoir et des lois »<sup>193</sup>.

La comparaison avec la religion est ici très significative. Le modèle de la liberté d'examen, pour les Protestants que sont Mme de Staël et Benjamin Constant, c'est la liberté religieuse et la Réforme est toujours pensée par eux comme préparant la Révolution française et l'avènement de la liberté politique. En

<sup>192</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes*. 1806-1810, II, 6, p. 58.

<sup>193</sup> Germaine de STAËL. *Considérations...*, V, 2, p. 444-445.

matière de religion, il n'y a pas d'autorité qui serve de médiation entre l'individu et Dieu, mais plutôt un rapport direct de la conscience individuelle à Dieu. Il en va de même en matière de morale : ce n'est pas de l'autorité politique que dépend la moralité des individus, puisque chacun d'eux peut connaître directement et indépendamment les principes de la justice. Sur quoi cette connaissance individuelle de la justice repose-t-elle ? Précisément sur l'examen, c'est-à-dire sur la liberté du jugement. Lorsqu'il veut montrer que l'autorité politique ne peut pas imposer aux citoyens la vérité, Benjamin Constant écrit :

« Le soutien naturel de la vérité, c'est l'évidence. La route naturelle vers la vérité, c'est le raisonnement, la comparaison, l'examen. Persuader à l'homme que l'évidence, ou ce qui lui paraît l'évidence, n'est pas le seul motif qui doit le déterminer dans ses opinions, que le raisonnement n'est pas la seule route qu'il doit suivre, c'est fausser ses facultés intellectuelles »<sup>194</sup>.

L'individu ne connaît que par l'examen, le jugement, qui est à la fois exercice de ses facultés intellectuelles, raisonnement lui permettant d'enchaîner les principes et les conséquences, et évidence, certitude que les propositions qu'il formule en s'appuyant sur le raisonnement sont vraies. On comprend mieux pourquoi la liberté de juger est une liberté fondamentale, sur laquelle repose toutes les autres modalités de la liberté individuelle. Elle est en effet la forme la plus parfaite de la liberté, celle qui est pleine activité, qui se suffit à elle-même : l'individu peut l'exercer seul et il ne peut pas être contraint ou contrarié dans cet exercice. L'autorité ne peut pas penser à la place des individus ; elle ne peut pas non plus les empêcher de penser ni les forcer à penser. Benjamin Constant va donc jusqu'à dire :

« Le droit dont je suis le plus jaloux, ... c'est celui de me tromper. Sans ce droit, il n'existe ni indépendance d'opinion, ni possibilité de liberté individuelle »<sup>195</sup>. Il le répète à propos de la liberté religieuse : « Erreur ou vérité, la pensée de l'homme est sa propriété la plus sacrée. Erreur ou vérité, les tyrans sont également coupables lorsqu'ils l'attaquent »<sup>196</sup>.

La liberté de jugement n'existe que s'il est possible de se tromper, comme la liberté morale n'existe que s'il est possible de faire le mal. Si les individus connaissaient toujours la vérité et voulaient toujours le bien, ils ne feraient que suivre une impulsion mécanique et n'auraient jamais à choisir et par conséquent à exercer leur liberté.

---

<sup>194</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes*. 1806-1810, XIV, 3, p. 362.

<sup>195</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes*. 1806-1810, III, 4, p. 76.

<sup>196</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes*. 1806-1810, VIII, 10, p. 175.

Une fois que Benjamin Constant et Mme de Staël ont ainsi posé que la liberté repose sur l'examen par lequel l'individu connaît tant la vérité que les principes de la justice, ils attribuent bien évidemment à l'individu le droit de juger l'autorité et de lui résister. Dans les *Principes*, Benjamin Constant réfute la thèse de « l'obéissance implicite aux lois »<sup>197</sup>. L'obéissance aux lois dépend toujours d'un examen de la légitimité des lois. L'individu doit pouvoir avant d'obéir, déterminer si la loi est légitime quant à sa « source »<sup>198</sup> (émane-t-elle d'une autorité qui a le droit de légiférer ?) et quant à son « contenu »<sup>199</sup> (porte-t-elle sur un objet sur lequel l'autorité a le droit de statuer ?). Si l'individu a le droit d'examiner les lois, son obéissance n'est pas illimitée :

« L'obéissance à la loi, conclut Constant, sans doute est un devoir ; mais ce devoir n'est pas absolu, il est relatif. Il repose sur la supposition que la loi part de sa source naturelle et se renferme dans ses bornes légitimes »<sup>200</sup>.

L'individu a donc le droit de résister aux lois qui sont « contraires aux principes éternels de justice et de pitié [et] que l'homme ne peut observer sans démentir sa nature »<sup>201</sup>. Un des moyens de résister aux lois injustes, c'est, selon Constant, de « ne pas s'en rendre l'exécuteur » ; il ajoute que « rien n'excuse l'homme qui prête son assistance à la loi qu'il croit inique » : ni l'ambition, ni la terreur, ni même la volonté d'affaiblir l'injustice des lois<sup>202</sup>. L'auteur de *De l'Allemagne* emploie les mêmes arguments lorsqu'elle dénonce les « honnêtes gens » qui « pendant les époques les plus funestes de la Terreur... ont accepté des emplois dans l'administration, et même dans les tribunaux criminels, soit pour y faire du bien, soit pour diminuer le mal qui s'y commettait »<sup>203</sup>. Elle leur rappelle que « le devoir est impératif » : on ne peut pas se soustraire aux règles de la morale ; il faut donc « se tenir éloigné des affaires de l'État, quand elles peuvent compromettre la conscience »<sup>204</sup>. La résistance aux lois que défendent de Staël et Constant n'est donc pas rébellion, mais simple refus de complicité avec l'autorité illégitime.

<sup>197</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes*. 1806-1810, XVIII, 3, p. 478.

<sup>198</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes*. 1806-1810, XVIII, 3, p. 478.

<sup>199</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes*. 1806-1810, XVIII, 3, p. 478.

<sup>200</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes*. 1806-1810, XVIII, 5, p. 481.

<sup>201</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes*. 1806-1810, XVIII, 5, p. 481.

<sup>202</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes*. 1806-1810, XVIII, 6, p. 484.

<sup>203</sup> Germaine de STAËL. *De l'All.*, III, 13, t. 2, p. 191.

<sup>204</sup> Germaine de STAËL. *De l'All.*, III, 13, t. 2, p. 192.

### ***La liberté des Modernes***

Cette liberté individuelle qui limite de l'extérieur l'autorité politique, c'est la liberté des Modernes. Dans un discours qu'il donna à l'Athénée en 1819, Benjamin Constant oppose la liberté des Anciens et celle des Modernes : celle-ci est d'abord liberté individuelle, liberté d'action de l'individu dans la sphère privée, possibilité pour celui-ci de se gouverner par lui seul, indépendamment de l'autorité ; elle n'est que secondairement liberté politique. Constant décrit alors la liberté individuelle des Modernes comme l'ensemble des droits individuels que nous avons déjà évoqués à plusieurs reprises :

« C'est pour chacun le droit de n'être soumis qu'aux lois, de ne pouvoir ni être arrêté, ni détenu, ni mis à mort, ni maltraité d'aucune manière, par l'effet de la volonté arbitraire d'un ou de plusieurs individus. C'est pour chacun le droit de dire son opinion, de choisir son industrie et de l'exercer ; de disposer de sa propriété, d'en abuser même ; d'aller, de venir, sans en obtenir la permission, et sans rendre compte de ses motifs ou de ses démarches. C'est, pour chacun, le droit de se réunir à d'autres individus, soit pour conférer sur ses intérêts, soit pour professer le culte que lui et ses associés préfèrent, soit simplement pour remplir ses jours et ses heures d'une manière plus conforme à ses inclinations, à ses fantaisies »<sup>205</sup>.

En revanche, il limite la liberté politique des Modernes au seul droit « d'influer sur l'administration du gouvernement »<sup>206</sup>. À l'opposé, qu'est-ce que la liberté des Anciens ? Elle est essentiellement liberté politique, cette fois-ci non pas d'influence, mais de participation à l'exercice collectif de la souveraineté. Constant écrit :

« La liberté des Anciens... consistait à exercer collectivement, mais directement, plusieurs parties de la souveraineté tout entière, à délibérer, sur la place publique, de la guerre et de la paix..., à voter les lois, à prononcer les jugements, à examiner les comptes, les actes, la gestion des magistrats, à les faire comparaître devant tout un peuple, à les mettre en accusation, à les condamner ou à les absoudre »<sup>207</sup>.

En contrepartie, la liberté politique des Anciens exclut toute liberté individuelle. La contrepartie de la liberté de participation à l'exercice de la souveraineté, c'est en effet « l'assujettissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble »<sup>208</sup>.

Ce texte sur la comparaison de la liberté des Anciens et de celle des Modernes est un des textes politiques les plus célèbres de Benjamin Constant. Néanmoins, pour être tout à fait juste envers Mme de Staël, il convient de

---

<sup>205</sup> Benjamin CONSTANT. *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes : discours prononcé à l'Athénée royale de Paris en 1819*. In. *De la liberté...*, p. 494-495 (désormais, ce texte sera abrégé LAM).

<sup>206</sup> Benjamin CONSTANT. LAM, p. 495.

<sup>207</sup> Benjamin CONSTANT. LAM, p. 495.

rappeler que le discours de Constant à l'Athénée en 1819 trouve sa source dans plusieurs passages du manuscrit des *Circonstances*, écrit vingt ans plus tôt. Mme de Staël y oppose elle aussi la liberté individuelle des Modernes à la liberté politique des Anciens :

« La liberté des temps actuels, c'est tout ce qui garantit l'indépendance des citoyens contre le pouvoir du gouvernement. La liberté des temps anciens, c'est tout ce qui assurait aux citoyens la plus grande part dans l'exercice du pouvoir »<sup>209</sup>.

L'opposition de la liberté ancienne et de la liberté moderne prend donc la forme d'un « chiasme »<sup>210</sup> : ce que les Modernes gagnent en liberté individuelle, ils le perdent en liberté politique ; ce que les Anciens gagnent en liberté politique, ils le perdent en liberté individuelle. Benjamin Constant écrit ainsi :

« Chez les Anciens, l'individu, souverain presque habituellement dans les affaires publiques, est esclave dans tous ses rapports privés... Chez les Modernes, au contraire, l'individu, indépendant dans la vie privée, n'est, même dans les États les plus libres, souverain qu'en apparence »<sup>211</sup>.

Pourtant, de Staël et Constant refusent de réduire la liberté des Modernes à la seule liberté individuelle : la liberté politique est indispensable pour les Modernes comme garantie de leur liberté individuelle. De Staël et Constant sont conscients du fait que la condition politique de l'homme moderne est menacée par un double risque : celui du totalitarisme, qui réduit la liberté à la

---

<sup>208</sup> Benjamin CONSTANT. *LAM*, p. 495.

<sup>209</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles...*, p. 111-112.

Mme de Staël revient dans *De l'Allemagne* sur cette distinction de la liberté des Anciens et de celle des Modernes pour montrer que, si la morale et la politique n'étaient pas distinctes chez les Anciens, elles le sont chez les Modernes. Les textes des *Circonstances* sur la liberté des Anciens et des Modernes figurent dans la copie que Benjamin Constant a faite de ce manuscrit. Ils sont largement réemployés par Constant dans les manuscrits des *Principes*, réutilisés à leur tour dans *De l'esprit de conquête*, puis dans le discours à l'Athénée. Il serait très intéressant d'étudier en détails les transformations apportées à ces différents textes au fil des années, de 1798 à 1819, pour montrer notamment comment l'opposition des Anciens et des Modernes se systématisent et se synthétisent. Quoiqu'il en soit, cette succession de textes montre une fois de plus, que les idées politiques de Staël et Constant se forment dès les années du Directoire et ne varient pas jusqu'à leur mort. Les textes sur la liberté des Anciens et des Modernes sont les suivants, dans l'ordre chronologique de leur rédaction :

- 1798 : Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles*, p. 109-112, 158-160, 251.

- 1806 et 1810 : Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, Livre XVI : « De l'autorité sociale chez les Anciens », p. 417-455.

- 1813 : Germaine de STAËL. *De l'All.*, III, XIII, t.2, p. 192-193.

- 1814 : Benjamin CONSTANT. *De l'esprit de conquête et de l'usurpation*, II, 6 : « De l'espèce de liberté qu'on a présentée aux hommes à la fin du siècle dernier ». In. *De la lib.*, p. 182-186.

- 1819 : Benjamin CONSTANT. *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes : discours prononcé à l'Athénée royale de Paris en 1819*. In. *De la liberté...*, p. 491-515.

<sup>210</sup> J'emprunte le terme à Philippe Raynaud, qui commente en ces termes le discours de Constant à l'Athénée : « Le problème de la liberté se présenterait ainsi comme un chiasme : la liberté politique se paierait par l'aliénation des droits individuels, alors que l'aliénation politique contrebalancerait l'émancipation de l'individu dans le monde moderne ». (Philippe RAYNAUD. « Un romantique libéral, Benjamin Constant ». *Esprit*, mars 1983, p. 58).

seule liberté politique, niant la liberté individuelle ; celui de l'anarchie, du repli égoïste des individus sur la seule jouissance de leur liberté individuelle, qui les livre tout autant que le totalitarisme à l'arbitraire d'un pouvoir que leur désintérêt rend abusif. Constant met en effet en garde ses auditeurs de l'Athénée :

« Le danger de la liberté moderne, c'est qu'absorbés dans la jouissance de notre indépendance privée, et dans la poursuite de nos intérêts particuliers, nous ne renoncions trop facilement à notre droit de partage dans le pouvoir politique »<sup>212</sup>.

La liberté de juger de l'individu est, nous l'avons dit à plusieurs reprises, duale. Elle est d'une part liberté pour l'individu de juger, indépendamment de la contrainte de l'autorité, de la conduite de ses affaires privées et d'autre part, liberté pour l'individu de juger de l'administration des affaires publiques par le gouvernement : liberté de garantie, en ce qu'elle consiste pour l'individu à s'assurer que l'autorité politique ne sort pas des limites qui doivent être les siennes et n'empiète pas sur la liberté individuelle. Par conséquent, on ne saurait oublier la liberté politique sans mettre en péril la liberté individuelle.

De Staël et Constant ne demandent donc pas que les Modernes suppriment la liberté politique, mais qu'ils l'exercent différemment des Anciens. Benjamin Constant affirme ainsi :

« Ce n'est point la garantie qu'il faut affaiblir, c'est la jouissance qu'il faut étendre. Ce n'est point à la liberté politique que je veux renoncer : c'est la liberté civile que je réclame avec d'autres formes de la liberté politique »<sup>213</sup>.

Quelles sont donc ces nouvelles formes de la liberté politique ? C'est, tout d'abord, le gouvernement représentatif, qui remplace l'exercice direct de la souveraineté par les citoyens assemblés.

Il faut, écrit Mme de Staël, « réduire l'exercice de la liberté, du droit de délibérer sur tout, au pouvoir de choisir un homme sur cent mille, pour prononcer, au nom de la nation, sur tous ses intérêts »<sup>214</sup>.

Mais, puisque la liberté politique n'est plus participation directe à l'exercice du pouvoir, elle devient liberté de contrôle des représentants par ceux qu'ils représentent. Benjamin Constant écrit :

« Les peuples, qui dans le but de jouir de la liberté qui leur convient, recourent au système représentatif, doivent exercer une surveillance active et constante sur leurs représentants, et se réserver à des époques, qui ne soient pas séparées par de trop longs

---

<sup>211</sup> Benjamin CONSTANT. *LAM*, p. 496.

<sup>212</sup> Benjamin CONSTANT. *LAM*, p. 512-513.

<sup>213</sup> Benjamin CONSTANT. *LAM*, p. 510.

<sup>214</sup> Germaine de STAËL. *Circonstances actuelles*, p. 160.

intervalles, le droit de les écarter s'ils ont trompé leurs vœux, et de révoquer les pouvoirs dont ils auraient abusé »<sup>215</sup>.

La vie politique ne se réduit donc pas à l'activité de l'assemblée et du gouvernement. Elle s'exerce aussi dans une vie publique, par l'intermédiaire notamment des droits individuels de réunion et d'expression, qui sortent ainsi de la sphère privée pour s'étendre au domaine public. La synthèse de l'autorité et de la liberté est sans doute impossible et liberté et autorité sont nécessairement séparées. Néanmoins, cette séparation suppose que l'indépendance des individus à l'égard de l'autorité ne soit pas seulement liberté individuelle de jouissance isolée des intérêts privés, mais liberté politique, dépassement par l'individu du privé pour contribuer, à l'extérieur de l'autorité, à l'expression d'une opinion publique qui contrebalance l'autorité politique. Cette double dimension, privée et publique, de l'indépendance de l'individu par rapport à l'autorité, a malheureusement été oublié par les critiques de Constant, qui n'ont bien souvent vu dans le discours de l'Athénée que l'apologie du repli exacerbé des individus dans leur égoïsme.

### ***L'impossible conciliation du libre examen et de la liberté des Modernes***

Voici donc la liberté des Modernes fondée sur la liberté de juger, des affaires privées comme des affaires publiques. Pourtant, cette liberté de jugement, qui fait du libéralisme de Staël et de Constant un libéralisme du sujet, me semble être pensée de deux façons contradictoires par ces deux auteurs. C'est tout d'abord une liberté de jugement comme examen, exercice de la raison qui découvre les règles qui limitent l'autorité. C'est aussi la liberté des Modernes, inscrite dans une histoire, qui se trouve être le résultat d'un certain nombre de conditions matérielles. La différence de la liberté des Anciens et de celle des Modernes tient en effet à une différence dans la taille de leurs États et dans la nature de leurs économies (économie fondée sur la guerre et l'esclavage pour les Anciens et économie fondée sur le commerce et l'industrie pour les Modernes). Benjamin Constant en vient ainsi à faire de cette différence des conditions matérielles la cause d'une différence dans les « caractères » des

---

<sup>215</sup> Benjamin CONSTANT. *LAM*, p. 512.

peuples anciens et modernes, qui détermine à son tour une différence dans la liberté que ces peuples « veulent »<sup>216</sup>. Comment la conscience libre qui pose les principes peut-elle être produite par l'histoire ? Comment les principes qui limitent l'autorité peuvent-ils d'une part être absolus, universels, immuables et naturels et d'autre part fonder la légitimité de l'autorité chez les Modernes ? Il y a là une aporie sur laquelle bute la pensée de Staël et de Constant. Elle s'explique par le combat qu'ils mènent contre les royalistes contre-révolutionnaires. Pour empêcher le retour aux préjugés, ils doivent montrer que les principes sont fondés en raison et universellement reconnaissables. Pour empêcher le retour de la monarchie absolue, ils doivent pourtant aussi montrer que la Révolution est le moment d'un processus historique nécessaire, par lequel se manifeste la liberté des Modernes.

L'étude de la pensée politique de Mme de Staël et de Benjamin Constant débouche donc sur celle de leur théorie des idées et de leur conception de l'histoire. Cela n'a rien de surprenant, dans la mesure où l'expérience révolutionnaire place au cœur de la réflexion de Benjamin Constant et de Mme de Staël la question des rapports de la théorie et de la pratique. Toute la réflexion politique de Benjamin Constant et de Mme de Staël prend pour point de départ, nous l'avons amplement montré, les abus de la Révolution et de l'Empire. Penser ces excès, c'est avant tout repenser les rapports de la théorie et de la pratique. Il faut en effet disculper la philosophie des Lumières, défendre les principes républicains en les distinguant des gouvernements despotiques qui s'en sont pourtant réclamés. L'expérience révolutionnaire s'avère être une expérience fondatrice : on ne peut plus après la Révolution penser les principes politiques, sans se soucier de leur application, ni faire une théorie politique sans parler de constitution, c'est-à-dire des moyens de mettre en œuvre cette théorie, ce à quoi Benjamin Constant et Mme de Staël se sont tous les deux employés. Enfin, la question des rapports de la théorie et de la pratique mérite d'être clarifiée, alors que les discours révolutionnaires brouillent les pistes, érigeant en principes des circonstances et des intérêts personnels et dénigrant dans le même mouvement les théories politiques des Lumières, jugées trop abstraites ou définitivement inapplicables. Les excès de la Révolution rompent la confiance que les hommes des Lumières avaient placée dans la liberté individuelle et dans

---

<sup>216</sup> Benjamin CONSTANT. *Principes. 1806-1810*, XVI, 7, p. 432.

les principes républicains et c'est cette confiance qu'il s'agit pour Constant et pour de Staël de retrouver, en rétablissant le lien indissoluble de la théorie avec la pratique, c'est-à-dire en définissant une théorie politique qui soit applicable sans cesser de s'appuyer sur des principes universels et qui ne se réduisent pas à une simple justification des faits. Néanmoins, si la question des rapports de la théorie et de la pratique est centrale, elle n'en est pas moins traitée de façon ambiguë par de Staël et Constant. Il me semble en effet que Benjamin Constant oscille entre empirisme et idéalisme : il est empiriste lorsqu'il fonde les principes sur les faits pour en démontrer l'applicabilité et idéaliste lorsqu'il pose les principes comme universels et immuables pour en établir l'absoluité. Mme de Staël quant à elle rompt à partir de son voyage en Allemagne avec les Idéologues et avec la philosophie matérialiste française. Elle va pour cela chercher dans l'idéalisme transcendantal de Kant la conciliation de l'empirique et de l'*a priori* qui fait défaut aux *Principes de politique* de Benjamin Constant <sup>217</sup>.

---

<sup>217</sup> Il ne m'est pas possible, dans les limites du présent rapport d'étape, de développer plus précisément les théories staélienne et constantienne de la connaissance. Je les évoque simplement, comme une piste à explorer, et pour indiquer l'ampleur que peut prendre la comparaison de ces deux auteurs.

**CONCLUSION**

La délimitation du Groupe de Coppet n'est pas chose facile : le groupe rassemblait les amis de Mme de Staël ou ses visiteurs ou ses correspondants ; il débuta avec le premier exil de celle-ci en 1792 (bien que son salon parisien ouvre dès 1786) et se termina avec sa mort en 1817 (même si les relations entre les membres du groupe ne cessèrent pas toutes à cette date) ; il se trouvait à Coppet, sur les bords du Léman, en un lieu-carrefour, mais aussi partout où Mme de Staël s'est déplacée, c'est-à-dire en de nombreux points d'Europe. Le Groupe de Coppet est loin d'être homogène et son unité est assez problématique. Néanmoins, les différents membres du groupe partagent un certain nombre de positions communes : position d'opposition à Napoléon et à l'Empire, qui se déclinent en position esthétique de déconstruction des hiérarchies du classicisme et en position politique de dénonciation du despotisme. Si la pensée esthétique du Groupe de Coppet est relativement bien connue, sa pensée politique l'est beaucoup moins. C'est elle que je me suis proposée d'étudier.

Dans le cadre du présent rapport d'étape, j'ai dû limiter mon étude à la seule comparaison de Mme de Staël et de Benjamin Constant. Cette comparaison m'a permis de mettre en évidence la double cohérence de leur pensée politique : cohérence logique d'une pensée, qui, de 1796 à 1817 pour Mme de Staël et à 1830 pour Benjamin Constant, ne cesse pas d'être défense de la liberté, critique du despotisme, définition des moyens de lutter contre celui-ci et de l'autorité légitime qu'il faut lui substituer pour assurer la conciliation de la liberté et du pouvoir ; cohérence aussi de l'échange intellectuel très fructueux entre de Staël et Constant : les différents textes que nous avons rapprochés mettent bien en évidence la très grande proximité de leurs idées, et même de leur écriture, puisqu'il y a une continuité entre le manuscrit staëlien des *Circonstances* et les différents manuscrits que Benjamin Constant rédige à partir de 1799, qui servent de réservoir aux textes publiés sous la Restauration.

Cette étude de l'échange entre de Staël et Constant (qui est très loin d'être achevée) a permis de mettre en évidence la démesure (déjà pressentie cependant) d'une synthèse sur la pensée politique du Groupe de Coppet, quand bien même celle-ci se limiterait aux seules figures du noyau du groupe, dont

l'œuvre politique est assez conséquente : de Staël et Constant bien sûr, mais aussi Sismondi et Bonstetten, et peut-être Necker et Barante, qui sont pourtant de générations différentes. Étant donné l'abondance des textes politiques écrits par ces six personnages, et la nécessité de resituer ces textes dans leur contexte historique pour les comprendre, une telle entreprise est trop ambitieuse et à proprement parler irréalisable. À ce jour, je peux donc poursuivre mes recherches dans deux directions : je peux d'une part les restreindre aux seules figures de Staël et de Constant ; cette solution me permet de limiter mon champ de recherche mais elle a l'inconvénient de laisser de côté les échanges effectués au sein du Groupe de Coppet. Je peux d'autre part restreindre mes recherches à un seul aspect de la pensée politique du groupe : défense des droits individuels, cosmopolitisme et réflexion sur les nationalités, revendication du droit du citoyen-sujet à juger l'autorité politique, liberté d'expression et de publication, ... Les thématiques sont nombreuses et seule une lecture approfondie des textes des différentes figures du noyau du Groupe de Coppet permettrait de dire laquelle est la plus intéressante et la plus riche. Il s'agirait alors, au travers d'une de ces thématiques, d'étudier la sociabilité culturelle propre au Groupe de Coppet. La question a déjà été traitée par Marie-Claire Hooock-Demarle à propos de la correspondance et par Marc Fumaroli à propos de la conversation<sup>218</sup>. Quant à moi, je voudrais l'aborder à partir de la matière des œuvres des différentes personnalités du groupe. Je n'ai pas encore tranché entre ces deux directions de recherche possibles. Avant de pouvoir choisir, il me semble nécessaire de progresser dans la connaissance des principaux personnages du groupe et de lire en détail les textes politiques de Bonstetten, Simondi, Necker et Barante.

---

<sup>218</sup> Marie-Claire HOOCK-DEMARLE. *Lieu d'interculturalité...* Cf. *supra* : « Les limites du Groupe de Coppet ».  
Marc FUMAROLI. « La conversation ». In. *Les lieux de mémoire*. Sous la Dir. de Pierre NORA. Paris : Quarto Gallimard ; 1997 [cop.], t. 3, p. 3617-3675.

**BIBLIOGRAPHIE**

## PRÉSENTATION

Suivant l'intérêt croissant des critiques pour le Groupe de Coppet, la publication de textes sur le groupe et sur ses membres n'a pas cessé d'augmenter durant ces trente dernières années. Parallèlement, des outils répertoriant ces publications ont eux aussi vu le jour : bibliographies du Groupe de Coppet, bibliographies des écrits sur Benjamin Constant et bibliographie des écrits sur Mme de Staël <sup>219</sup>. Le travail de recherche bibliographique que j'ai entrepris cette année visait à opérer un tri dans cette abondance (relative) des études sur le Groupe de Coppet. Il a d'abord fallu que je fasse le point des travaux de recherche existant sur le groupe et que je détermine quels étaient les principaux chercheurs qui l'étudiaient, afin de situer mon propre projet de recherche dans cet ensemble. Il a fallu aussi que je repère quels étaient les principaux textes des membres du groupe qui avaient fait l'objet d'une édition scientifique récente, sur laquelle je pouvais baser mon travail : au fur et à mesure de la progression de mon étude sur la pensée politique de Staël et de Constant, j'ai restreint ce repérage aux seuls textes politiques de ces deux auteurs.

### DU GÉNÉRAL...

Afin de repérer tant les livres sur le Groupe de Coppet, Mme de Staël et Benjamin Constant que les ouvrages de Staël et de Constant publiés ces trente dernières années, j'ai commencé par travailler sur les bibliographies nationales courantes. J'ai consulté la *Bibliographie nationale française*, qui a l'inconvénient de ne pas recenser les publications étrangères et néanmoins francophones sur le Groupe de Coppet, dont l'importance n'est pas négligeable, étant données la situation de Coppet en Suisse et la dimension internationale du groupe. Le

---

<sup>219</sup> À ces bibliographies des textes critiques, il faut en plus ajouter toutes les bibliographies des écrits des membres du Groupe, le plus souvent préparatoires à la publication de leurs œuvres complètes.

travail sur la *Bibliographie nationale française* aurait donc dû être complété par un travail sur la bibliographie nationale suisse, accessible depuis 1994 en ligne sur le site web de la Bibliothèque nationale suisse. Néanmoins, après une rapide recherche sur cette base, il est apparu que le catalogue collectif du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale recensait mieux les publications sur le Groupe de Coppet.

Mon travail sur les bibliographies nationales courantes a donc été complété par une recherche sur les catalogues de bibliothèques : sur *BN-Opale plus*, catalogue de la Bibliothèque nationale de France, pour repérer les publications étrangères qui ne sont pas acquises au titre du dépôt légal ; sur le *Catalogue collectif* du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale, accessible par Internet et incluant le catalogue de la Bibliothèque universitaire et cantonale de Lausanne où le service de la Documentation vaudoise dépouille les publications paraissant sur le canton, et par conséquent sur Benjamin Constant et sur le Groupe de Coppet.

Des recherches répétées sur *Électre*, la base bibliographie commerciale courante des éditeurs de langue française, me permettent de mettre à jour ce répertoire des publications récentes. Régulièrement, de nouveaux titres paraissent, productions des chantiers en cours de publications des œuvres complètes de certains membres du groupe ou bien études suscitées par l'actualité : *Corinne ou l'Italie* de Mme de Staël est ainsi au programme de l'Agrégation de Lettres cette année, si bien que beaucoup d'ouvrages sur Mme de Staël paraissent actuellement.

Le Groupe de Coppet ayant une dimension internationale, j'aurais pu consulter un nombre beaucoup plus important de bibliographies nationales et notamment les bibliographies italiennes ou allemandes, et même américaines, puisque le libéralisme de Coppet intéresse beaucoup les chercheurs américains. Ce travail aurait été fastidieux et j'ai pensé que la majorité des publications critiques susceptibles de m'intéresser auraient déjà été recensées dans les bibliographies spécialisées sur le Groupe de Coppet. Quant aux textes de Constant ou de Staël publiés récemment, le travail sur les bibliographies et les catalogues francophones était suffisant pour les repérer.

J'ai rencontré une difficulté principale dans mes recherches sur ces bibliographies générales : trouver un terme de recherche approprié.

L'expression « Groupe de Coppet » n'est pas toujours retenue comme descripteur et il n'est pas facile de trouver un terme qui puisse la remplacer. Soit on emploie les noms des membres du groupe, mais comme ceux-ci sont assez nombreux, la recherche peu s'avérer très longue. Soit on choisit des termes comme « libéralisme » ou « romantisme » avec une limitation géographique et une limitation chronologique, mais de telles équations de recherche produisent souvent beaucoup de bruit. Lorsque l'expression Groupe de Coppet est retenue comme descripteur, elle n'est pas employée pour indexer tous les ouvrages portant sur le Groupe de Coppet : il est donc souvent beaucoup plus fructueux de rechercher le terme dans l'ensemble de la notice, celui-ci étant assez fin pour que la recherche ne produise pas de bruit.

Parallèlement à ces recherches dans les bibliographies et les catalogues nationaux, j'ai fait quelques recherches sur Internet, à l'aide de moteurs de recherche et de répertoires d'adresses tels que *Altavista* ou *Yahoo*. C'est ainsi que j'ai pu avoir la connaissance de deux centres de recherche importants dans le domaine que j'étudie : la Société des Études staëliennes et l'Association Benjamin Constant, doublée de l'Institut qui porte le même nom. J'avais déjà rencontré leur nom à l'occasion de mes recherches bibliographiques, comme auteurs-collectivités de publications. Grâce à la consultation de leur site, j'ai pu acquérir une vue d'ensemble de leur travail et établir le lien entre l'Association Benjamin Constant et les *Annales Benjamin Constant* et entre la Société des études staëliennes et les *Cahiers staëliens*.

Pour terminer cette première approche générale, j'ai consulté le CD-Rom *Doc-thèses*, afin de savoir quelles étaient les thèses portant sur le Groupe de Coppet et sur ses principaux membres qui avaient été soutenues en France ces dernières années. Cette recherche confirme le caractère récent des études sur le Groupe : il n'y a pas de thèse portant sur le groupe en son ensemble. On compte quelques thèses sur Benjamin Constant, sur Mme de Staël et sur Sismondi. Aucune de thèse n'est une thèse de philosophie. Très peu d'entre elles abordent l'aspect politique de la pensée de ces personnages. Là encore, la dimension internationale du Groupe de Coppet exige d'étendre ce type de recherche aux thèses soutenues en Suisse, en Allemagne et aux États Unis. Je n'ai pas eu le temps de faire ce travail.

À l'aide de tous ces outils de recherche généralistes, j'ai ainsi pu faire le point sur les textes des membres du Groupe de Coppet (tout particulièrement sur ceux de Mme de Staël et de Benjamin Constant) (re)publiés depuis trente ans, ainsi que sur les principaux ouvrages collectifs (actes de colloques principalement) ou synthétiques (biographies intellectuelles par exemple) sur le groupe et sur ses membres.

### ... AU PARTICULIER

Il me fallait compléter ce premier état des lieux par une recherche dans des bibliographies spécialisées recensant notamment des articles de périodiques ou d'actes de colloque. Pourtant, mon sujet d'étude a cette particularité d'être interdisciplinaire, si bien que j'aurais pu partir tous azimuts et consulter des bibliographies spécialisées en philosophie, en littérature ou en histoire. Ici encore, je n'avais pas le temps de mener une recherche d'une telle ampleur. J'ai donc travaillé en priorité sur le CD-Rom *Francis*, qui a l'intérêt d'être interdisciplinaire et de recenser une bonne partie de la littérature de recherche francophone en sciences humaines, et sur les bibliographies spécialisées sur le Groupe de Coppet : *Bibliographies du Groupe de Coppet* paraissant dans les *Cahiers staëliens* ; *Bibliographies des écrits sur Benjamin Constant* réalisées par l'Institut Benjamin Constant ; *Bibliographie des écrits sur Mme de Staël*, parue en 1998 et mise sur pieds par un Canadien, si bien qu'elle a l'immense avantage de recenser tant des publications américaines que des publications européennes. Il se trouve que ces différentes bibliographies s'appuient elles-mêmes sur un dépouillement de bibliographies courantes spécialisées telles que celles de Rancœur ou de Klapp, si bien que leur analyse m'a semblée être prioritaire par rapport à celles de ces bibliographies spécialisées.

Ces bibliographies sur le Groupe de Coppet, sur Benjamin Constant ou sur Mme de Staël, contrairement aux outils généralistes que j'avais employés dans un premier temps, étaient des outils imprimés, dans lesquels il fallait se repérer à l'aide d'index qui ne sont pas toujours pertinents : la *Bibliographie des écrits sur Madame de Staël* (qui est une bibliographie commentée) range ainsi sous le terme « politique » toutes les notices qui contiennent le mot politique,

même si le sujet n'est traité que de manière très marginal par le document recensé, tandis qu'elle ne comprend pas sous ce terme « politique » toutes les notices contenant par exemple les termes « d'État », de « démocratie » ou de « citoyenneté », sans pour autant comprendre celui de politique ; j'ai pu ainsi saisir les limites d'une indexation automatique ne s'appuyant pas sur un langage contrôlé et hiérarchisé.

Tout ce travail de dépouillement systématique des bibliographies générales et spécialisées s'accompagne bien entendu d'un repérage de références au fil des lectures que j'ai pu faire sur le groupe et sur ses membres. J'ai notamment regardé de très près les tables des matières des *Annales Benjamin Constant*, des *Cahiers staëliens* et des différents *Colloques de Coppet*. Le rôle du bouche à oreille, des informations circulant à l'Institut Benjamin Constant ou à la Société des Études staëliennes sur les textes en cours de publications et les recherches entreprises est aussi très important.

### **ORGANISER L'INFORMATION RECUEILLIE**

La principale difficulté d'un travail de recherche bibliographique réalisé dans le cadre d'une thèse, ce n'est pas tant de repérer les références (il y a pour cela suffisamment d'outils disponibles) que de répertorier, classer et hiérarchiser ces références de telle manière qu'elles puissent être réutilisées tout au long d'un travail qui dure plusieurs années.

Pour résoudre cette difficulté, j'ai constitué une petite base de données informatisée dans laquelle j'enregistre pour chaque référence les données bibliographiques, un commentaire sur son contenu ou son intérêt, un indice numérique très simple, qui me permet de faire des recherches et des tris pour retrouver des références portant sur un sujet ou un auteur donné.

Une telle base de données présente plusieurs intérêts :

- Elle permet de faire des recherches rapides dans un ensemble de plusieurs centaines de références.
- Elle permet d'éviter de retenir deux fois la même référence.
- Elle permet de fixer des priorités dans les lectures à faire.

- Elle permet de présenter une bibliographie comme celle qui suit, car les données bibliographiques peuvent être récupérées sur un logiciel de traitement de texte.

### **LES PISTES À EXPLORER**

Dans le cadre d'une année, et à raison d'une journée de travail par semaine, il est bien évidemment impossible de répertorier l'ensemble des références couvrant un sujet de recherche donné. Il reste donc bien des pistes à explorer, concernant tant les sources que les textes critiques.

Concernant les sources, il faut encore :

- Élargir les recherches limitées à Mme de Staël et à Benjamin Constant à d'autres figures du Groupe de Coppet et prioritairement à Bonstetten et Sismondi.
- Repérer les éditions faites entre 1795 et 1970, notre travail ne couvrant pour l'instant que les éditions récentes.
- Repérer les manuscrits : quels textes nous sont parvenus ? Dans quelles bibliothèques sont-ils disponibles ?

Concernant les textes critiques, il faut encore :

- Poursuivre les recherches sur l'analyse de la pensée politique de Mme de Staël et de Benjamin Constant et l'élargir à Bonstetten et à Sismondi.
- Travailler sur le contexte : études sur le libéralisme ; études sur l'histoire de France entre la Révolution et la Monarchie de Juillet ; textes permettant de mettre à jour mes connaissances philosophiques sur les lumières françaises et écossaises, les Idéologues, l'idéalisme allemand, le romantisme, ...

## PRÉSENTATION DE LA BIBLIOGRAPHIE

La présente bibliographie s'organise de la façon suivante :

- Un premier point fait le tour des bibliographies utilisées pour la recherche (ou qui restent à consulter) et précédemment citées ; n'y sont pas référencées les bibliographies spécifiques sur Mme de Staël, Benjamin Constant et le Groupe de Coppet, qui apparaissent dans les chapitres qui leurs sont propres.
- Un second point recense l'ensemble des colloques organisés ces trente dernières années, ainsi que les numéros spéciaux de revues, sur le Groupe de Coppet, Mme de Staël et Benjamin Constant, présentés dans l'ordre chronologique.
- Un troisième point répertorie les études sur le Groupe de Coppet : bibliographies, présentations générales du groupe et études sur la pensée politique du groupe.
- Un quatrième point mentionne les textes concernant les relations entre Benjamin Constant et Mme de Staël.
- Un cinquième point concerne Mme de Staël : bibliographies, œuvres de Mme de Staël (incluant la correspondance), présentations générales de Mme de Staël et de son œuvre et études sur la pensée politique de Mme de Staël.
- Un sixième point concerne Benjamin Constant, suivant la même logique que pour Mme de Staël.
- Un septième point rassemble toutes les références que j'ai citées dans mon rapport d'étape et qui n'entraient pas dans les six autres points.

Cette bibliographie repose sur le choix d'un certain nombre de restrictions. Restrictions de langue tout d'abord : je n'ai retenu que les références dans les langues que je peux lire : en Français, en Allemand et en Anglais. J'ai conservé quelques références en Italien, dans la mesure où elles sont importantes dans l'histoire de la recherche sur le Groupe de Coppet. Restrictions de dates aussi : pour l'essentiel, je m'en suis tenu aux publications parues depuis 1945, tout en m'efforçant, pour les œuvres de Mme de Staël et de

Benjamin Constant, de repérer leur première édition, importante pour établir la chronologie de ces textes. Restrictions enfin, quant à la nature des textes de Mme de Staël et de Benjamin Constant : je ne m'intéresse qu'aux textes politiques et à quelques textes de fictions interprétés par les critiques sous leur aspect politique. J'ai néanmoins laissé de côté les articles et les discours et je n'ai retenu que les œuvres et certaines brochures ; je ne m'intéresse aussi qu'aux textes publiés et je n'ai référencé aucun manuscrit. Pour les correspondances, je n'ai retenu que les correspondances générales en cours de publication et je ne suis pas entrée dans la multiplicité des publications reprenant les lettres échangées entre tel ou tel personnage et Benjamin Constant ou Mme de Staël.

La présentation retenue est celle de la norme Z44-005 sur les références bibliographiques ; j'ai néanmoins pris une liberté avec cette norme : je n'ai pas cité l'ISBN des publications, car il n'est jamais donné dans la plupart des bibliographies que j'ai utilisées. J'ai choisi de présenter les références à l'intérieur de chaque chapitre dans l'ordre alphabétique des auteurs et dans l'ordre chronologique des publications propres à chaque auteur. Pour les articles tirés des actes de colloque, je n'ai pas répété les références complètes des actes, citées en entier dans un chapitre spécifique.

## RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

### *Bibliographies générales*

- *Bibliographie nationale française* (logiciel Trevi)[CD-Rom]. (1999, juillet). Paris : Bibliothèque nationale de France.
- *Docthèses windows : le catalogue des thèses françaises sur CD-Rom* (logiciel Bibliopolis) [CD-Rom]. (1999, avril). Montpellier : ABES.
- *Électre pour windows* (logiciel Bureau Van Dijk) [CD-Rom]. (1999, octobre). Paris : Électre.

### *Catalogues de bibliothèques*

- Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. (Page consultée le 24 janvier 2000). Catalogue. [En ligne].  
<http://www.unil.ch/BCU/recherch/catalogu.htm>
- Bibliothèque nationale de France. (Page consultée le 24 janvier 2000). BN-Opale plus : le catalogue des collections patrimoniales (imprimés). [En ligne].  
<http://catalogue.bnf.fr/>
- Bibliothèque nationale suisse. (Page consultée le 24 janvier 2000). Helveticat. [En ligne]  
<http://rubis.snl.ch/f/online>  
Cette page correspond au catalogue des Helvetica de la Bibliothèque nationale suisse, c'est-à-dire de toutes les publications paraissant en Suisse ou sur la Suisse ou signées par un auteur suisse. Il reprend une partie des données du *Livre suisse*.
- Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale. (Page consultée le 24 janvier 2000). Catalogue collectif RERO. [En ligne].  
<http://rero-catalog.rero.ch/vtls/french/>

### *Bibliographies spécialisées*

- *Bibliographie annuelle de l'histoire de France, du cinquième siècle à 1958*. Paris : C.N.R.S. ; 1953 ->
- *Bibliographie de la philosophie*. Paris : Institut international de philosophie ; 1937/39\*\*\*1946 ->
- *Francis* [CD-Rom]. (1984-1998). Vandoeuvre-lès-Nancy : INIST.

- KLAPP (Otto). *Bibliographie der französischen Literaturwissenschaft*. Frankfurt am Main : Vittorio Klostermann, 1960 ->

La bibliographie, bien que publiée à partir de 1960, commence en réalité en 1956.

- *Le livre suisse : bulletin bibliographique de la Bibliothèque nationale suisse*. Zürich : Schweizerischer Buchhändler- und Verleger Verband. 1943 ->

- RANCCEUR (René). *Bibliographie de la littérature française*.

- Paris : Armand Colin , 1960-1980.

- À partir de 1980, paraît dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*.

## COLLOQUES ET NUMÉROS SPÉCIAUX

- *Madame de Staël et Benjamin Constant. (Revue d'histoire littéraire de la France, 66ème année, n° 1, 1966. Publiée par la Société d'histoire littéraire de la France).*
- *Madame de Staël et l'Europe : colloque de Coppet, 18-24 juillet 1966, organisé pour la célébration du deuxième centenaire de la naissance de Madame de Staël (1766-1966). Paris : Klincksieck ; 1970, X-398 p.*
- *Madame de Staël e il suo Gruppo : atti del Convegno internazionale... Pisa ; 1967. (Rivista di letterature moderne e comparate : vol. 20, fasc. 3-4, sett-dic. 1967).*
- *Benjamin Constant : actes du Congrès de Lausanne, octobre 1967. Éd. par Pierre CORDEY et Jean-Luc SEYLAZ. Genève : Droz ; 1968, 225 p.*
- *Europe, n° 467, mars 1968.*  
Un numéro sur Mme de Staël et Benjamin Constant.
- *Le Groupe de Coppet : actes et documents du deuxième colloque de Coppet, 10-13 juillet 1974. Éd. par Simone BALAYÉ et Jean-Daniel CANDAU. Genève : Librairie M. Slatkine ; Paris : Honoré Champion ; 1977, 528 p.*
- *Benjamin Constant, Madame de Staël et le groupe de Coppet : actes du deuxième congrès de Lausanne, à l'occasion du 150ème anniversaire de la mort de Benjamin Constant et du troisième colloque de Coppet, 15-19 juillet 1980. Publ. sous la dir. d'Étienne HOFMANN. Oxford : Voltaire Fondation ; Lausanne : Institut Benjamin Constant ; Paris : J. Touzot ; 1982, 573 p.*
- *Le groupe de Coppet et l'Allemagne. actes du colloque du Goethe Institut, Paris, 10-11 mai 1985. Éd. par Simone BALAYÉ et Erika TUNNER. Paris : Jean Touzot, libraire-éditeur ; 1985-86, 131 p. (Cahiers staéliens, n° 37, 1985-1986).*
- *Europe, n° 693-694, janvier-février 1987.*  
Un numéro entièrement consacré à Mme de Staël.
- *Il Gruppo di Coppet e l'Italia : atti del colloquio internazionale, Pescia, 24-27 settembre 1986. Éd. par Mario MATTUCI. Pisa : Pascini ; 1988, 344 p.*
- *Le groupe de Coppet et la Révolution française : actes du quatrième colloque de Coppet, 20-23 juillet 1988. Publ. sous la dir. d'Étienne HOFMANN et d'Anne-Lise DELACRÉTAZ. Lausanne : Institut Benjamin Constant ; Paris : Jean Touzot ; 1988, 340 p. (Annales Benjamin Constant, n° 8-9).*
- *La seconde génération de Coppet. Paris : Jean Touzot, libraire-éditeur ; 1989, 145 p. (Cahiers staéliens, n° 40).*

- *Benjamin Constant et la Révolution française : 1789-1799*. Publié sous la dir. de Dominique VERREY et d'Anne-Lise DELACRÉTAZ. Genève : Droz ; 1989, 173 p.
- *Le groupe de Coppet et l'Europe, 1789-1830 : actes du cinquième colloque de Coppet, Tübingen, 8-10 juillet 1993*. Publ. sous la dir. de Kurt KLOOCKE, avec la collab. de Simone BALAYÉ. Lausanne : Institut Benjamin Constant ; Paris : J. Touzot ; 1994, 390 p. (*Annales Benjamin Constant*, n° 15-16).
- *Germaine de Staël : crossing the borders*. Éd. par Madelyn GUTWIRTH, Avriel GOLDBERGER et Karyna SZMURLO. Trad. de Avriel GOLDBERGER. New Brunswick, N.J. : Rutgers University Press, 1991.
- *Le discours anthropologique à la fin des Lumières : actes du colloque de l'Institut Benjamin Constant, Université de Lausanne, 31 mai-1er juin 1991*. Lausanne : Institut Benjamin Constant ; Paris : Jean Touzot, 1992. (*Annales Benjamin Constant*, n°13).
- *Écrivains et journalisme. Cervantès en France. Benjamin Constant*. Paris : Société d'édition « Les Belles Lettres » ; 1996, 494 p. (*Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 48. Publ. par l'Association internationale des études françaises).
- *Les conditions de la vie intellectuelle et culturelle en Suisse romande au temps des Lumières : actes du colloque organisé par l'Institut et l'Association Benjamin Constant, 17-18 novembre 1995*. Lausanne : Institut Benjamin Constant ; Genève-Paris : Slatkine ; 1996 (*Annales Benjamin Constant*, n° 18-19).
- *Le Groupe de Coppet et le monde moderne : conceptions - images - débats. Actes du sixième colloque de Coppet organisé par la Société des Études staéliennes (Paris) et l'Association Benjamin Constant (Lausanne). Liège, 10-11-12 juillet 1997*. Publ. par Françoise TILKIN. Liège : Université de Liège. Faculté de philosophie et lettres ; 1998, 442 p. (*Bibliothèque de la Faculté de philosophie et de Lettres de l'Université de Liège*, Fascicule CCLXXVII).
- *Madame de Staël et le Groupe de Coppet : carte blanche aux jeunes chercheurs*. Paris : Éditions Honoré Champion ; 1997-1998, 172 p. (*Cahiers staéliens* n°49).
- *Coppet, creuset de l'esprit libéral : les idées politiques et constitutionnelles du groupe de Madame de Staël. Actes du colloque de Coppet, 15 et 16 mai 1998*. Sous la dir. de Lucien JAUME. Paris : Éditions Économica, à paraître en 2000, 244 p.

## ÉTUDES SUR LE GROUPE DE COPPET

### **Bibliographies**

- AMEND (Anne). « Coppet, Deutschland, Italien und die französische Revolution : eine repräsentative Auswahl neuer Publikationen zu Mme de Staël und dem Groupe de Coppet ». *Romanistische Zeitschrift für Literaturgeschichte : cahiers d'histoire des littératures romanes*, Heft 1/2, 1991, p. 181-196.

- BALAYÉ (Simone)

- et AMEND (Anne). « La bibliographie du Groupe de Coppet : 1976-1988 ». *Cahiers staëliens*, n° 40, 1989, p. 89-137.

- avec le concours d'Othenin d'HAUSSONVILLE et de Jean-Pierre PERCHELLET. « La bibliographie du Groupe de Coppet : 1989-1994 ». *Cahiers staëliens*, n° 46, 1994-1995, p. 115-144.

### **Présentations générales**

### **Articles**

- ANLAU (Comtesse de). « Madame de Staël et Coppet ». In. *Madame de Staël et l'Europe : colloque de Coppet*, p. 34-37.

- BALAYÉ (Simone).

- « Madame de Staël » ; « Le Groupe de Coppet ». In. *Manuel d'histoire littéraire de la France*, tome IV, n° 1. Éd. Pierre BARBÉRIS et Claude DUCHET. Paris : Éditions sociales ; 1972, p. 176-201.

- « Le Groupe de Coppet ». In. *Histoire littéraire de la France*, tome VII : 1794-1830. Paris : Éditions sociales ; 1976, p. 201-207.

- « Le groupe de Coppet : conscience d'une mission commune ». In. *Le Groupe de Coppet : actes et documents du deuxième colloque de Coppet*, p. 29-45.

- « Le quator de Lausanne ». *Annales Benjamin Constant*, n° 4, 1984, p. 31-59.

- « Madame de Staël, le Groupe de Coppet et la découverte de l'Allemagne ». In. *Du visible à l'invisible : pour Max Milner*, t. I : *Mettre en images, donner en spectacle*. Textes réunis par Stéphane MICHAUD. Paris : José Corti ; 1988, p. 53-62.

- CARO (Elme-Marie). « Souvenirs de Coppet : Mme de Staël et ses amis ». In. *La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : études et portraits*, Paris : Hachette ; 1881, t. II., p. 130-145.
- CORDEY (Pierre). « Benjamin Constant, Madame de Staël et le Groupe de Coppet ». In. *Encyclopédie illustrée du pays de Vaud*, t. 6 : *les arts*. Sous la dir. de Claude REYMOND. Lausanne : 24 heures ; 1976, p. 139-153.
- DELBOUILLE (Paul).
  - « Le groupe de Coppet : une appellation reconnue ? » In. *Le Groupe de Coppet : actes et documents du deuxième colloque de Coppet*, p. 15-27.
  - « Coppet ». In. *Dictionnaire des littératures de langue française*. Paris : Bordas ; t.I, 1984, p. 536-537.
- DELON ( Michel).
  - « Madame de Staël, Benjamin Constant et le groupe de Coppet ». In. *Littérature française*, t. VI : *De l'Encyclopédie aux Méditations, 1750-1820*. Éd. M. DELON, R. MAUZI, S. MENANT. Paris : Arthaud ; 1984, p. 424-444.
  - « Le Groupe de Coppet ». In. *Histoire de la littérature en Suisse romande*, t. I : *du Moyen Age à 1815*. Sous la dir. de Roger FRANCILLON. Lausanne : Éditions Payot ; 1996, p. 387-398.
- GARDINER (Ann T.). « Un petit tour d'Europe : Coppet dans les encyclopédies (1733-1998) ». *Cahiers staëliens*, n° 49, 1997-1998, p. 95-131.
- GOUGY-FRANCOIS (Marie). « Le salon de Madame de Staël ». In. *Les grands salons féminins*. Paris : Nouvelles éditions Debresse ; 1965, p. 121-128.
- HAZARD (Paul). « À Coppet en 1802 ». *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1913, p. 166.
- HOFMANN (Étienne). « Coppet et Genève ». In. *Le libéralisme genevois, du Code civil aux constitutions (1804-1842) : actes du colloque organisé les 19, 20 et 21 novembre 1992 par les Facultés de droit et des lettres*. Publ. par Albert DUFOUR, Robert ROTH et François WALTER. Bâle et Francfort-sur-le-Main : Helbing & Lichtenhahn ; Genève : Faculté de droit ; 1994, p. 35-59.
- HOOCK-DEMARLE (Marie-Claire).
  - « Un lieu d'interculturalité franco-allemande : le réseau épistolaire de Coppet ». *Romantisme : revue du dix-neuvième siècle*. t. XXI, n° 73, 1991, p. 19-28.
  - « Coppet, lieu de mémoire ». *Cahiers staëliens*, n° 45, 1993-1994, p. 76-90.
  - « Coppet, laboratoire d'Europe à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle ». In. *L'invention du XIX<sup>e</sup> siècle : le XIX<sup>e</sup> siècle par lui-même (littérature, histoire, société)*. Paris : Klincksieck ; Presse de la Sorbonne nouvelle ; 1999, p. 20-27.

- ISBELL (John Clairbone). « Le Groupe de Coppet et la *Confédération romantique* : August Wilhelm Schlegel, Madame de Staël et Sismondi en 1814 ». In. *Le groupe de Coppet et l'Europe, 1789-1830. Actes du cinquième colloque de Coppet*, Annales Benjamin Constant, n° 15-16, 1994, p. 309-329.
- JASINSKI (Béatrice). « Liste des principaux visteurs qui ont séjourné à Coppet de 1799 à 1816 ». In. *Le Groupe de Coppet : actes et documents du deuxième colloque de Coppet*, p. 461-492.
- KING (Norman).
  - « Coppet en 1809-1910 ». *Cahiers staëliens*, n° 24, 1978, p. 37-62.
  - « Romantisme et opposition ». *Romantisme : revue du dix-neuvième siècle*, n° 51, 1986, p. 63-71.
- KOHLER (Pierre). « La châtelaine de Coppet et la société des élites ». *Journal de Genève*, 10 décembre 1917, p. 1.
- MAGETTI (Daniel). « La Suisse romande et le Groupe de Coppet entre 1850 et 1910 ». *Annales Benjamin Constant*, n° 20, 1997, p. 11-24.
- MICHEL (Arlette). « Hors de la contrainte impériale : Mme de Staël (1766-1817) ». In. *Précis de littérature française du XIX<sup>e</sup> siècle*. Éd. Madeleine AMBRIÈRE. Paris : P.U.F. ; 1990, p. 40-45.
- MISTLER (Jean). « Le salon de l'Europe : Madame de Staël à Coppet ». *Historia : la revue vivante du passé*, n° 233, avril 1966, p. 109-115.
- MORTIER (Roland). « Les États généraux de l'opinion européenne ». In. *Le groupe de Coppet et l'Europe, 1789-1830. Actes du cinquième colloque de Coppet*. *Annales Benjamin Constant*, n° 15-16, 1994, p. 17-24.
- OLIVAIN (Maurice). « Le Léman littéraire et Madame de Staël ». *Bulletin de la Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*. t. XXIV, n° 95, 1923, p. 444-462.
- PELLEGRINI (Carlo).
  - « Le Groupe de Coppet et l'histoire des littératures modernes ». In. *Actes du IV<sup>e</sup> Congrès international d'histoire littéraire moderne, Paris, 1948*. Paris : Boivin ; 1950, p. 65-68.
  - « Studi sul Gruppo di Coppet ». *Rivista di letteratura moderna*, septembre 1946, p. 308-320.
- PELTIER (Michel). « Madame de Staël ou l'Europe de l'esprit ». *Écrits de Paris*, octobre 1978, p. 107-121.
- QUÉANT (Gilles). « Coppet, douce prison de Madame de Staël et berceau de l'esprit européen ». *Plaisir de France*, mars 1970.

- ROSSET (François). « De Ferney à Coppet : lieux de mémoire, objets d'histoire ». In. *Reconceptualizing nature, science, and aesthetics : contribution à une nouvelle approche des Lumières helvétiques. Proceedings of the conference organized by the Center for 17th & 18th Century Studies (University of California, Los Angeles - William Andrews Clark Memorial Library), February 27 - March 2, 1997*. Éd. by Patrick COLEMAN, Anne HOFMANN, Simone ZURBUCHEN. Genève : Slatkine ; 1998, p. 135-146.
- ROUSSEL (Jean). « L'ambiguïté des Lumières à Coppet ». In. *Le Groupe de Coppet : actes et documents du deuxième colloque de Coppet*, p. 171-184.
- SOLOVIEFF (Georges).
  - « Aperçu de la correspondance échangée entre les membres du Groupe de Coppet ». In. *Le Groupe de Coppet : actes et documents du deuxième colloque de Coppet*, p. 492-512.
  - « Scènes de la vie de Coppet : récits d'hôtes européens ». *Cahiers staëliens*, n° 45, 1993-1994, p. 46-66
- THIBAUDET (Albert). « Le Groupe de Coppet ». In. *Histoire de la littérature française*, t. IX : *De 1789 à nos jours*. Paris : Stock ; 1936, chapitre 8.
- THOMPSON (Patrice).
  - « Mme de Staël et le Groupe de Coppet ». In. *La Grande encyclopédie*. Paris : Librairie Larousse ; 1976, vol. 18, p. 1323-1327.
  - « Les recherches actuelles sur le Groupe de Coppet : convergences et divergences ». *Cahiers staëliens*, n° 22, 1977, p. 1-25.
- WAIS (Kurt).
  - « L'unité du groupe de Coppet ». In. *Madame de Staël et l'Europe : colloque de Coppet*, p. 343-360.
  - « Probleme der literarischen Gruppenbildung und die Leistung des Kreises um Germaine de Staël ». In. *Europäische Literatur im Vergleich : gesammelte Aufsätze*. Éd. Johannes HÖLSE, Dieter JANIK et Wolfgang THEILE. Tübingen : Max Niemeyer Verlag ; 1983, p. 63-78.

### Monographies

- BROGLIE (Jacques de). *Madame de Staël et sa cour au château de Chaumont, en 1810*. Paris : Plon ; 1936, 238 p.
- KOHLER (Pierre).
  - *Madame de Staël et la Suisse : étude biographique et littéraire*. Lausanne et Paris : Payot ; 1916, 720 p.
  - *Madame de Staël au château de Coppet*. Lausanne : Spes ; 1929, 117 p.

- *Au château de Coppet : Madame de Staël et ses amis*. Lausanne : Spes ; 1952, 37 p.
- PELLEGRINI (Carlo).
  - *Il Gruppo di Coppet : Madame de Staël e i suoi amici secondo nuovi documenti*. Bologna : Nicola Zanichelli editore ; 1934, 76 p.
  - PELLEGRINI (Carlo). *Madame de Staël. Il Gruppo cosmopolita di Coppet : l'influenza delle sue idee critiche*. Firenze : Felice Le Monnier ; 1938, 223 p.
  - *Madame de Staël e il Gruppo di Coppet*, 2ème éd. Bologna : Casa Pàtron editrice ; 1974, 289 p.
- SORKINE (Véronique-Natacha). *Le groupe de Coppet : essai d'approche sociale. Mémoire de maîtrise*. Paris : Université de Paris III, U.E.R. de littérature française ; 1985.
- WILSON (Robert Mac Nair). *Madame de Staël et ses amis : 1766-1817*. Trad. de G. ROTH. Paris : Payot ; 1934, 364 p.

### **Études sur la pensée politique du Groupe de Coppet**

- BECQ (Annie). « Politique, esthétique et philosophie de la nature dans le Groupe de Coppet : le concept d'organisme ». In. *Le Groupe de Coppet : actes et documents du deuxième colloque de Coppet*, p. 83-98.
- BEHLER (Ernst). « La doctrine de Coppet d'une perfectibilité infinie de la Révolution française ». In. *Le Groupe de Coppet et la Révolution française : actes du quatrième colloque de Coppet. Annales Benjamin Constant, n° 8-9, 1988*, p. 255-274.
- DELON (Michel).
  - « Le Groupe de Coppet devant Machiavel et le machiavelisme ». In. *Il Gruppo di Coppet e l'Italia : atti del colloquio internazionale*, p. 71-81.
  - « La théorie de l'énergie à Coppet ». In. *Benjamin Constant, Madame de Staël et le Groupe de Coppet : actes du deuxième congrès de Lausanne et du troisième colloque de Coppet*, p. 441-451.
- SOZZI (Lionnello). « Le Groupe de Coppet et les sociétés primitives ». In. *Benjamin Constant, Madame de Staël et le Groupe de Coppet : actes du deuxième congrès de Lausanne et du troisième colloque de Coppet*, p. 535-545.
- TENENBAUM (Susan).
  - « The Coppet circle : public opinion and the modern state ». In. *Le Groupe de Coppet et le monde moderne : conceptions - images - débats. Actes du VI<sup>e</sup> colloque de Coppet*, p. 223-234.

- « The Coppet Circle and Europe : Visions of despotism - Visions of freedom ». In. *Le Groupe de Coppet et l'Europe, 1789-1830. Actes du cinquième colloque de Coppet. Annales Benjamin Constant*, n° 15-16, 1994, p. 361-368.
- THOMPSON (Patrice). « L'image de la Révolution chez les écrivains de Coppet : contribution à une redéfinition du groupe ». In. *Le Groupe de Coppet : actes et documents du deuxième colloque de Coppet*, p. 47-65.

## LES ÉCHANGES ENTRE BENJAMIN CONSTANT ET MME DE STAËL

### Articles

- BALAYÉ (Simone). « Benjamin Constant lecteur de *Corinne* ». In. *Benjamin Constant : actes du congrès de Lausanne*, p. 189-199.
- BARBÉRIS (Mauro). « Constant, Mme de Staël et la constitution républicaine : un essai d'interprétation ». In. *Le Groupe de Coppet et le monde moderne : conceptions - images - débats. Actes du VI<sup>e</sup> colloque de Coppet*, p. 177-205.
- BLAESCHKE (Axel). « Littérature et liberté : l'engagement selon Madame de Staël et Benjamin Constant ». In. *Le Groupe de Coppet : actes et documents du deuxième colloque de Coppet*, p. 417-447.
- DELON (Michel). « Staël, Constant : les premiers théoriciens ». *Magazine littéraire*, n° 258, octobre 1988, p. 46-47.
- GIRARD (Louis). « Madame de Staël et Benjamin Constant ». In. *Les libéraux français : 1814-1818*. Paris : Aubier ; 1985, p. 34-47.
- ISBELL (John Clairbone). « Le Contrat social selon Benjamin Constant et Mme de Staël, ou la liberté a-t-elle un sexe ? » *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 48, mai 1996, p. 439-456.
- JAUME (Lucien).
  - « La constitution d'un libéralisme du sujet ». In. *L'individu effacé*. Paris : Fayard ; 1997, chap. 1., p. 25-117.
  - « "L'esprit de Coppet" et l'organisation du pouvoir exécutif ». In. *La constitution de l'an III ou l'ordre républicain : actes du colloque de Dijon, 3 et 4 octobre 1996, organisé par le Centre Georges Chevrier pour l'histoire du droit, le Centre d'étude et de recherche politiques, le Groupe d'études constitutionnelles et l'Association française des constitutionnalistes*. Textes réunis par Jean BART, Jean-Jacques CLÈRE, Claude COURVOISIER et alii. Coord. par Françoise NAUDIN-PATRIAT. Dijon : Éditions universitaires de Dijon ; 1998, p. 121-142.
- MÜLLER-VOLLMER (Kurt). « Politique et esthétique : l'idéalisme concret de Benjamin Constant, Guillaume de Humboldt et Madame de Staël ». In. *Benjamin Constant, Madame de Staël et le groupe de Coppet : actes du 2<sup>e</sup>ème congrès de Lausanne et du troisième colloque de Coppet*, p. 453-473.

## - OMACINI (Lucia)

- « Benjamin Constant correcteur de Mme de Staël ». *Cahiers staëliens*, n° 25, 1978, p. 5-23.

- « Fragments politiques inédits de Madame de Staël : quand on découvre des autographes staëliens dans les papiers Constant ». *Cahiers staëliens*, n° 42, 1990-1991, p. 49-74.

- et SCHATZER (Roswitha). « Quand Benjamin Constant travaille sur les papiers de Mme de Staël : le cas de la "Copie" des *Circonstances actuelles* ». In. *Le Groupe de Coppet et le monde modern : conceptions - images - débats. Actes du VIe colloque de Coppet*, p. 59-82

- PANGE (Comtesse Jean de). « Un document inédit : Madame de Staël, critique littéraire de Benjamin Constant ». *Revue de littérature comparée*, n° 27, 1953, p. 129-135

- PICHOS (Claude). Pour un double centenaire. *Revue d'histoire littéraire de la France*, 66ème année, n° 1, janvier-mars 1966, p. 1-2.

- STAROBINSKI (Jean). « Réaction et progrès ». In. *Action et réaction : vie et aventures d'un couple*, Paris : Éditions sur Seuil ; 1999, chap. 7, p. 285-355, p. 422-437.

### Monographies

- BARUDIO (Günter). *Madame de Staël und Benjamin Constant : Spiele mit dem Feuer*. Berlin : Rowohlt ; 1996, 174 p.

- CORDEY (Pierre). *Madame de Staël et Benjamin Constant sur les bords du Léman*. Lausanne : Payot ; 1966, 235 p.

- HASSELROT (B.). *Nouveaux documents sur Benjamin Constant et Madame de Staël*. Copenhague : Munksgaard ; 1952.

- LEVAILLANT (Maurice). *Les amours de Benjamin Constant : lettres et documents avec un opuscule inédit*. Paris : Hachette ; 1958, 279 p.

- VATAN (Caroline). *Réflexions sur Germaine et Benjamin, le personnage dans le film et dans l'histoire. Mémoire de fin d'étude*. Promoteur : Pierre MAINGUET. Louvain-la-Neuve : Institut des arts de la diffusion ; 1994, 73 p.

## MME DE STAËL

- Société des études staéliennes. *Cahiers staéliens*. Paris : Attinger ; 1962 ->

### **Bibliographies**

#### **Articles**

- BALAYÉ (Simone).

- « Le Dossier Staël ». In. *Romantisme : revue du dix-neuvième siècle*, n° 20, 1978, p. 101-109.

- « Les manuscrits de Madame de Staël ». In *Sortir de la Révolution : Casanova, Chénier, Staël, Constant, Chateaubraind. Manuscrits de la Révolution*. Éd. Béatrice DIDIER et Jacques NEEFS. Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes, 1994, p. 103-114.

- ISBELL (John).

- avec la collab. de Simone BALAYÉ. « Madame de Staël : écrits retrouvés ». *Cahiers staéliens*. n° 46, 1994-1995, p. 5-78.

- avec la collab. de Simone BALAYÉ et Jean-Pierre PERCHELLET. « Les oeuvres complètes de Madame de Staël : esquisse pour un répertoire ». *Cahiers staéliens*. n° 46, 1994-1995, p. 79-114.

- LONGCHAMP (F.-C.). « Bibliographie des oeuvres de Madame de Staël : description raisonnée et annotée de tous les ouvrages publiés par Madame de Staël et ses héritiers (1788-1821) ».

- *Bulletin du bibliophile*, 1938-1939, p. 103-114, 151-157, 216-222, 294-303, 368-387, 443-451, 506-511, 545-550, 15-17.

- *Tous les livres*, t. II, n°46, mai 1946, p. XIII-XV.

- SZMURLO (Karyna-Maria). « Germaine de Staël ». In. *A critical bibliography of french literature : the nineteenth century*. Éd. David BAGUELEY. Syracuse : Syracuse University Press ; 1994, t.I, p. 51-69.

### Monographies

- BALAYÉ (Simone). *Ensemble de travaux-publications et essai sur l'oeuvre de Mme de Staël. Thèse de Doctorat d'État (Littérature française)*. Directeur : Paul VIALLANEIX. Clermont Ferrand : Université de Clermont Ferrand 2 ; 1973.
- DUBÉ (Pierre H.). *Bibliographie de la critique sur Madame de Staël : 1789-1994*. Genève : Librairie Droz S.A. ; 1998, 426 p.
- LONGCHAMP (F.-C.). *L'oeuvre imprimée de Madame Germaine de Staël : description bibliographique raisonnée et annotée de tous les ouvrages publiés par ses soins ou ceux de ses héritiers (1786-1821)...* Genève : Pierre Cailler, éditeur ; 1949, 125 p.

### Œuvres de Mme de Staël

#### Œuvres complètes et recueils

- *Oeuvres complètes de Mme la baronne de Staël publiées par son fils* [Auguste-Louis de STAËL]. Précédée d'une notice sur le caractère et les écrits de Mme de Staël par Madame NECKER DE SAUSSURE. Paris : Treuttel et Würtz ; 1820-1821, 17 vol.  
Rééditées en 1844 et 1861.
- *Oeuvres inédites*. Publ. par Auguste-Louis de STAËL-HOLSTEIN. Paris : Treuttel et Würtz ; 1821, 3 vol.
- *Oeuvres posthumes*. Paris : F. Didot ; 1871, 509 p.  
Supplément de l'éd. des *Œuvres complètes*.
- *Oeuvres complètes*. Genève : Slatkine Reprints ; 1967, 2 vol.  
Reprint de l'éd. de 1861.
- *Oeuvres de jeunesse*. Présentation et notes de Simone BALAYÉ. Texte établi par John ISBELL. Paris : Les éditions Desjonquières ; 1997, 231 p.  
Comprend notamment les *Lettres sur le caractère et les ouvrages de Jean-Jacques Rousseau* et *l'Essai sur les fictions*.
- *Oeuvres complètes*. Paris : Honoré Champion ; À paraître à partir de 2000.
- SOLOVIEFF (Georges). *Madame de Staël : choix de textes. Thématique et actualité*. Paris : Klincksieck ; 1974, 277 p.
- ROUSSEAU (Jean-Jacques), Germaine de STAËL et alii. *Réflexions sur la liberté*. Lausanne : Libertas Suisse ; 1980, 48 p.

**Monographies (dans l'ordre chronologique de leur première publication).**

- *Lettres sur les ouvrages et le caractère de Jean-Jacques Rousseau*. Genève : Slatkine ; 1979.  
1<sup>ère</sup> éd. : 1788.
- *Réflexions sur le procès de la Reine par une femme*.  
- 1<sup>ère</sup> éd. : 1793.  
- Présentation : Monique COTTRET. Montpellier : Les Presses du Languedoc ; 1994, 124 p.  
- Préf. de Chantal THOMAS. Paris : Mercure de France ; 1996, 61 p.
- « *Réflexions sur la paix* » et alii scritti. A cura di Carlo CORDIÉ. Milano : Istit. ed. ital. ; 1945.  
1<sup>ère</sup> éd. des *Réflexions sur la paix* : 1795.
- *Essai sur les fictions*. Suivi de *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations*. Présenté par Michel TOURNIER. Paris : Ramsay ; 1979, 256 p.  
1<sup>ère</sup> éd. de *l'Essai sur les fictions* : 1795.  
1<sup>ère</sup> éd. de *De l'influence des passions* : 1796.
- *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*.  
- 1<sup>ère</sup> éd. : 1800.  
- Édition critique par Paul Van THIEGEM. Genève : Librairie Droz ; Paris : M.J. Minard, 1959, 2 vol.  
- Éd. établie par Gérard GENGEMBRE et Jean GOLDZINK. Paris : Flammarion ; 1991, 445 p.  
- Nouvelle édition critique établie, présentée et annotée par Axel BLAESCHKE. Paris : Garnier ; 1998, CCXXI, 627 p.
- *Delphine*.  
- 1<sup>ère</sup> éd. : 1802.  
- Une édition féministe de Claudine HERMANN. Paris : Éditions Des Femmes ; 1981, 2 vol.  
- Éd. critique par Simone BALAYÉ et Lucia OMACINI. Genève : Droz ; 1987. 1032 p.
- *Corinne ou l'Italie*  
- 1<sup>ère</sup> éd. : 1807.  
- Une édition féministe de Claudine HERMANN. Paris : Des femmes ; 1979, 2 vol.

- Présenté par Simone BALAYÉ. Paris : Gallimard ; 1985, 632 p.
- *De l'Allemagne*.
  - 1<sup>ère</sup> éd. : 1813.
  - Nouvelle édition publ. d'après les manuscrits et les éditions originales avec des variantes, une introduction, des notices et des notes par la Comtesse de PANGE avec le concours de S. BALAYÉ. Paris : Librairie Hachette ; 1958, 5 vol.
  - Chronologie et introduction par Simone BALAYÉ. Paris : GF-Flammarion ; 1968, 2 vol., 382 p. et 318 p.
- *Réflexions sur le suicide*. Préface d'Andrée MANSAU. Paris : Éditions de l'Opale ; 1983, 93 p.  
1<sup>ère</sup> éd. : 1813.
- *Considérations sur la Révolution française*. Introduction, bibliographie, chronologie et notes par Jacques GODECHOT. Paris : Tallandier ; 1983, 693 p.  
1<sup>ère</sup> éd. : 1818.
- *Dix années d'exil*. Édition critique par Simone BALAYÉ et Mariella VIANELLO BONIFACIO. Paris : Fayard ; 1996.  
1<sup>ère</sup> éd. : 1818.
- *Des Circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France*. Édition critique par Lucia OMACINI. Genève ; Paris : Librairie Droz, 1979, LXXXVIII-477 p.

### **Correspondance**

- *Lettres de Madame de Staël à Benjamin Constant*. Publiées pour la première fois en original par Madame la baronne de NOLDE. Avec une introduction et des notes par Paul L. LÉON. Avant-propos de Gustave RUDLER. Paris : Kra ; 1928, 165 p.
- *Correspondance générale*. Texte établi et présenté par Béatrice W. JASINSKI. 1960 ->
  - tome I : *Lettres de jeunesse [1777 – août 1791]*. Paris : chez Jean-Jacques Pauvert ; 1962, 2 vol., 576 p.
  - tome II, première partie : *Lettres inédites à Louis de Narbonne*. Paris : chez Jean-Jacques Pauvert ; 1960, 303 p.
  - tome II, deuxième partie : *Lettres diverses, 1792 – 15 mai 1794*. Paris : chez Jean-Jacques Pauvert ; 1965, 417 p.
  - tome III, première partie : *Lettres de Mézery et de Coppet, 16 mai 1794 – 16 mai 1795*. Paris : chez Jean-Jacques Pauvert ; 1968, 332 p.

- tome III, deuxième partie : *Lettres d'une nouvelle républicaine, 15 mai 1795 – fin novembre 1796*. Paris : chez Jean-Jacques Pauvert ; 1974, 308 p.
  - tome IV, première partie : *Du Directoire au Consulat, 1<sup>er</sup> décembre 1796 – 15 décembre 1800*. Paris : chez Jean-Jacques Pauvert ; 1976, 337 p.
  - tome IV, deuxième partie : *Lettres d'une républicaine sous le Consulat, 16 décembre 1800 – 31 juillet 1803*. Paris : chez Jean-Jacques Pauvert ; 1978, 336 p.
  - tome V, première partie : *France et Allemagne, 1<sup>er</sup> août 1803 – 19 mai 1804*. Paris : Hachette ; 1982, 341 p.
  - tome V, deuxième partie : *Le Léman et l'Italie, 19 mai 1804 – 9 novembre 1805*. Paris : Hachette ; 1985, 389 p.
  - tome VI : *De Corinne vers De l'Allemagne, 9 novembre 1805 – 9 mai 1809*. Paris : Klincksieck ; 1993, 671 p.
- *Madame de Staël, ses amis, ses correspondants : choix de lettres, 1778-1817*. Avec introduction, notes et commentaires de G. SOLOVIEFF. Préface de J. de PANGE. Paris : Klincksieck ; 1970.

### **Présentations générales**

#### **Articles**

- BALAYÉ (Simone).
  - « Chronologie ». In. *De l'Allemagne de Mme de STAËL*. Paris : Garnier-Flammarion ; 1968, t. 1, p. 5-15.
  - « Mme de Staël ». In. *Histoire littéraire de la France*, t. VII : 1794-1830. Sous la dir. de Pierre BARBÉRIS et Claude HUCHET. Paris : Éditions sociales ; 1976, p. 192-201.
  - « Madame de Staël ». In. *Femmes et histoire : Madame de Staël, Flora Tristan, Alexandra Kollontai*. Romorantin : Éditions Martinsart ; 1980, p. 7-44.
  - « Madame de Staël ». In. *Histoire de la littérature en Suisse Romande*, t. I : *Du Moyen Age à 1815*. Sous la dir. de Roger FRANCILLON. Lausanne : Éditions Payot ; 1996, p. 357-371.
- BARBÉRIS (Pierre). « Madame de Staël : du romantisme, de la littérature et de la France nouvelle ». *Europe*, n° 693-694, janvier-février 1987, p. 6-22.
- BERGER (Morroe). « An introduction to the life and thought of Madame de Staël ». In. *Madame de Staël on politics, literature and national character*. New York : Doubleday & Co ; 1964, p. 1-89.

- FAGUET (Émile).
  - « Madame de Staël ». *Revue des deux mondes*, n°5, 1887, p. 357-394.
  - « Madame de Staël ». In. *Politologues et moralistes du dix-neuvième siècle*. Paris : Lecène Oudin ; 1891, t. I, p. 123-185.
- LUKASZWESKI (Jerzy). « Mme de Staël, 1766-1817 ». In. *Jalons de l'Europe*. Lausanne : Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de recherches européennes ; 1985, p. 19-42.
- MORTIER (Roland). « Madame de Staël, ou la fidélité ».
  - *Cahiers staëliens*, n° 28, 1980, p. 33-40.
  - *Culture et patrimoine*, 1978, p. 13-15.
- STAROBINSKI (Jean). « Madame de Staël : passion et littérature ». In. *Table d'orientation : l'auteur et son autorité*. Lausanne : L'Âge d'homme ; 1989, p. 83-110.

### Monographies

- ANDLAU (Béatrice d'). *Madame de Staël*. 4ème éd. Genève : Droz ; 1985, 100 p.
- BALAYÉ (Simone).
  - *Madame de Staël : Lumières et liberté*. Paris : Éditions Klincksieck ; 1979, 271 p.
  - *Madame de Staël : écrire, lutter, vivre*. Préf. de Roland MORTIER. Postface de Franck-Paul BOWMAN. Genève : Droz ; 1994, 390 p.
- DIDIER (Béatrice). *Madame de Staël*. Paris : Ellipses ; 1999, 118 p.
- DIESBACH (Ghislain de). *Madame de Staël*. Paris : Librairie académique Perrin ; 1983, 587 p.
- EAUBONNE (F.). *Une femme témoin de son siècle : Germaine de Staël*. Paris : Flammarion ; 1966.
- FORSBERG (Roberta Jean) et Herman Clarence NIXON. *Madame de Staël and freedom today*. New York : Astra Books ; 1963, 96 p.
- HEROLD (J. Christopher). *Germaine Necker de Staël*. Trad. M. MAUROIS. Paris : Plon ; 1962.

### **Études sur la pensée politique de Mme de Staël**

#### **Vues d'ensemble sur l'action et la pensée politiques de Mme de Staël**

- BALAYÉ (Simone). « La Révolution et ses personnages selon Madame de Staël ». *Revue d'histoire littéraire de la France*, juillet-octobre 1990, p. 631-640.
- BOUSQUET (Gabriel). *Essai sur la politique de Madame de Staël*. Paris : Arthur Rousseau ; 1903, 90 p.
- GAUCHET (Marcel). « Madame de Staël ». In. *Dictionnaire critique de la Révolution française*. Éd. par François FURET et Mona OZOUF. Paris : Flammarion ; 1988, p. 1053-1060.
- GROSCLAUDE (Pierre).
  - « La pensée politique de Madame de Staël ». *Revue politique et parlementaire*, t. LXVIII, n° 772, novembre 1966, p. 58-69.
  - « Madame de Staël et l'esprit républicain ». In. *L'esprit républicain : colloque d'Orléans, 4 et 5 septembre 1970*. Éd. Jacques VIARD. Paris : Klincksieck ; 1972, p. 207-212.
- GWYNNE (G. E.). *Madame de Staël et la Révolution française : politique, philosophie, littérature*. Paris : A.-G. Nizet ; 1969, 320 p.
- KELLY (George A.). « Liberalism and aristocracy in the french Revolution ». *Journal of the history of ideas*, t. XXVI, october-december 1965, p. 509-530.
- KUSTER (Heinrich). *Die politische Rolle der Frau von Staël in der französische Revolution*. Thèse. Greiswald : Adler ; 1931.
- LACOSTE (Jean). « La pensée politique de Madame de Staël ». *La quinzaine littéraire*, 1<sup>er</sup> décembre 1983, p. 12-13.
- MARTIN (William). « Les idées politiques de Madame de Staël ». *Revue de Fribourg*, t. VIII, février-mars-mai 1909, p. 118-126, 195-215, 335-352.
- MÖNCH (Walter). « Madame de Staël à la recherche d'un avenir de la société moderne ». *Cahiers staëliens*, n° 9, décembre 1969, p. 1-16.
- NOCKLER (Horst-Werner). « Madame de Staël et la Révolution française ». In. *Littérature et Révolution : l'inscription de l'histoire dans les oeuvres inspirées directement ou indirectement par la Révolution française. Quatrième colloque franco-allemand tenu les 27-29 mai 1986 à Besançon*. Paris : Les Belles Lettres ; 1987, p. 211-231.
- RAYNAUD (Philippe). « Le libéralisme français à l'épreuve du pouvoir ». In. *Nouvelles histoire des idées politiques*. Éd. Pascal ORY. Paris : Hachette ; 1987, p. 203-214.

- SYDENHAM (M.J.) et Frances S. MONTGOMERY. « Mme de Staël and the French Revolution ». *History today*, february 1971, p. 89-98.

- TENENBAUM (Susan).

- *The social and political thought of Madame de Staël. Thèse (Ph. D.)* : City University of New York. *Dissertation abstracts international*, vol. 37, n° 7, january 1977, 4596-A, 446 p.

- « Staël : liberal political thinkers ». In. *Germaine de Staël : crossing the borders*, p. 159-163.

### **Études resituant la pensée politique de Mme de Staël dans un contexte historique ou philosophique**

- CHARLTON (Donald Geoffrey). « Utopia and the politics of balance : a thema in french romantic thought ». *Australian journal of french studies*, vol. XI, n° 3, september-december 1974, p. 193-209.

- JARDIN (André). « La place de Mme de Staël ». In. *Histoire du libéralisme politique : de la crise de l'absolutisme à la Constitution de 1875*. Paris : Hachette ; 1984, p. 198-210.

- KING (Norman). « The airy form of the things forgotten : Madame de Staël, l'utilitarisme et l'impulsion libérale ». *Cahiers staëliens*, n° 11, décembre 1970, p. 5-26.

- MARTIN (Xavier).

- « Anthropologie et politique : Madame de Staël contre les Idéologues ». In. *L'héritage des Lumières : Volney et les Idéologues. Actes du colloque d'Angers, 14, 15, 16, 17 mai 1987*. Éd. Jean ROUSSEL. Angers : Presses de l'Université d'Angers ; 1988, p. 271-291.

- « Madame de Staël, Napoléon et les idéologues : pour un réajustement des perspectives ». *Bulletin de la Société d'histoire des idées et d'histoire religieuse*, t. VII, 1990, p. 11-30.

- MORTIER (Roland).

- « Madame de Staël héritière du XVIII<sup>e</sup> siècle ». *Annales de l'Université de Paris*, 1968, p. 396-399.

- « Madame de Staël et l'héritage des Lumières ».

- In. *Clartés et ombres au siècle des Lumières : études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle littéraire*. Genève : Librairie Droz ; 1969, p. 125-133.

- In. *Madame de Staël et l'Europe : colloque de Coppet. 18-24 juillet 1966*, p. 129-144.

- TENENBAUM (Susan). « The politics of history : liberal and conservative perspectives on the french Revolution ». In. *Le Groupe de Coppel et la Révolution française : actes du quatrième colloque de Coppel, Annales Benjamin Constant*, n° 8-9, 1988, p. 93-104.
- WINEGARTEN (Renée). « Two women in politics : Germaine de Staël and George Sand ». In. *George Sand today : proceedings of the eighth international George Sand conference*. Éd. David A. POWELL. Lanham (Maryland), New York, London : University Press of America, 1992, p. 155-166.
- ZEMEK (Theodora). *Madame de Staël and the theory of progress : scottish social theory in France*. Thèse. Cambridge : University of Cambridge ; 1985.

### **Quelques idées politiques de Mme de Staël**

#### Cosmopolitisme, esprit national et esprit européen

- BEREGI (Théodore). « Mme de Staël précurseur de l'unité de l'Europe libérale ». *Ours*, n° 156, 1984, p. 52-54.
- BROGLIE (Gabriel de). *L'esprit européen de Madame de Staël*. Thèse. Paris : Institut d'Études politiques ; 1951.
- GENGEMBRE (Gérard). « Nation et citoyenneté post-thermidoriennes chez Mme de Staël ». In. *L'idée de nation et l'idée de citoyenneté en France et dans les pays de langue allemande sous la Révolution : actes du colloque international de Belfort, octobre 1988*. Belfort : Institut de recherches et d'éducation permanente du Territoire de Belfort ; 1989, p. 267-273
- MACHEREY (Pierre).
  - « Culture nationale et culture cosmopolite chez Madame de Staël ». In. *Transferts : les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles)*. Textes réunis et présentés par Michel ESPAGNE et Michael WERNER. Paris : Recherche sur les civilisations ; 1988, p. 409-426.
  - « Un imaginaire cosmopolite : la pensée littéraire de Madame de Staël ». In. *À quoi pense la littérature ? Exercices de philosophie littéraire*. Paris : P.U.F. ; 1990, p. 17-36.
- MARTIN (Jean). « Le libéralisme staëlien ». *Occident et cahiers staëliens*, t. I, n° 3/4, 15 octobre 1932, p. 243-247.
- PANGE (Comtesse Jean de). « Nationalisme et cosmopolitisme dans l'oeuvre de Mme de Staël ». In. *Actes du IV<sup>e</sup> congrès de l'Association internationale de littérature comparée*. Fribourg, 1964. La Haye et Paris : Mouton ; 1966, t. I, p. 541-546.

- ROSSET (François). « Coppet et les stéréotypes nationaux ». In. *Le Groupe de Coppet et l'Europe, 1789-1830 : actes du cinquième colloque de Coppet, 8-10 juillet 1993, Annales Benjamin Constant, n° 15-16, 1994, p. 55-66.*
- ROUGEMONT (Denis de). « Madame de Staël et "l'esprit européen" ».
  - *Cahiers staëliens, n°19, 1974, p. 79-92.*
  - *Cahiers staëliens, n° 28, 1980, p. 41-48.*
  - *Cadmos, été 1980, p. 5-11.*
- ZEMEK (Theodora). « Mme de Staël et l'esprit national ». *Dix-huitième siècle, n° 14, 1982, p. 89-103.*

### La défense de liberté

- BALAYÉ (Simone).
  - « De la liberté selon Madame de Staël ». *Revue des sciences morales et politiques, t. CXLIV, n° 3, 1989, p. 337-350.*
  - « Staël and liberty : an Overview ». In. *Germaine de Staël : crossing the borders, p. 13-21.*
- PANGE (Comtesse Jean de). « Madame de Staël et les nègres ». *Revue de France, n° 5, 1934, p. 425-443.*

### L'opinion publique et l'esprit public

- BALAYÉ (Simone). « Madame de Staël et l'idée d'opinion publique ». In. *Materiali della Società italiana di studi sul secolo XVIII. Opinione lumi Rivoluzione : actes du colloque de Santa Margherita Ligure, 1989. A cura di Alberto POSTIGLIOLA. Roma ; 1993, p. 133-138.*
- FORYCKI (Rémi). « Madame de Staël et l'espace public moderne ». In. *Le Groupe de Coppet et le monde moderne : conceptions - images - débats. Actes du VI<sup>e</sup> colloque de Coppet, p. 47-57.*

### Religion et politique

- GENGEMBRE (Gérard) et Jean GOLDZINK. « Madame de Staël ou pour une religion politique ». In. *Le Groupe de Coppet et le monde moderne : conceptions - images - débats. Actes du VI<sup>e</sup> colloque de Coppet, 1998, p. 207-222.*
- MORTIER (Roland). « Philosophie et religion dans la pensée de Madame de Staël ».

- *Rivista di letteratura moderna e comparate*, t. XX, n° 3-4, settembre-dicembre 1967, p. 165-176.
- In. *Clartés et ombres au siècle des Lumières : études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle littéraire*. Genève : Librairie Droz ; 1969, p. 134-143.

### Les idées constitutionnelles de Mme de Staël

- MUNTEANO (Basile). « Les idées politiques de Madame de Staël et la Constitution de l'an III ». *Études françaises*, Paris : Les Belles Lettres ; vingt-cinquième cahier, 1er juin 1931, 79 p.
- GRANGE (Henri). « Necker, Madame de Staël et la constitution de l'an III ».
  - In. *Les idées de Necker*. Paris : Klincksieck ; 1974, p. 462-477.
  - In. *Approches des Lumières : mélanges offerts à Jean Fabre*. Paris : Klincksieck ; 1974, p. 235-239.

### Mme de Staël et Napoléon

- BALAYÉ (Simone).
  - « Les rapports de l'écrivain et du pouvoir ». In. *Écrire, lutter, vivre*. Genève : Droz ; 1994, p. 137-154.
  - « Madame de Staël et l'oeuvre napoléonienne ». In. *Le Groupe de Coppet et l'Europe, 1789-1830 : actes du cinquième colloque de Coppet, Annales Benjamin Constant*, n° 15-16, 1994, p. 24-37.
- FORSBERG (Roberta Jean) et Herman Clarence NIXON. « Madame de Staël and freedom today ». *Western political quarterly*, t. XII, 1959, p. 71-77.
- GENGEMBRE (Gérard). « Et Mme de Staël prit le chemin de l'exil ». *Histoire*. n° 124, juillet-août 1989, p. 44-48.
- KING (Norman). « Mme de Staël et la chute de Napoléon ». In. *Madame de Staël et l'Europe : colloque de Coppet*, p. 63-79.
- PANGE (Victor de). « Madame de Staël et la situation politique en France pendant les Cent-Jours d'après trois lettres inédites à la Duchesse de Devonshire ». *Cahiers staëliens*, n° 21, décembre 1976, p. 15-37.
- RICHTER (Melvin). « Toward a concept of political illegitimacy : bonapartist dictatorship and democratic legitimacy ». *Political theory*, t. X, n°2, 1982, p. 185-214.
- SOLOVIEFF (Georges). « Un salon de l'opposition : Mme de Staël et Bonaparte ». *Souvenir napoléonien*, n° 256, octobre 1970, p. 21-27.

## Études sur les œuvres de Mme de Staël

### Sur De l'influence des passions

- CROISILLE (Christian). « Morale et politique : présence de la Révolution dans le traité *De l'influence des passions* de Mme de Staël (1796) ». In. *Un lieu de mémoire romantique : la Révolution de 1789. Actes du colloque de Naples, octobre 1989*. Éd. Simone BERNARD-GRIFFITHS. Napoli : Vivarium ; 1993, p. 443-452.
- FONTANA (Biancamaria). « Madame de Staël, le gouvernement des passions et la Révolution française ». In. *Le Groupe de Coppet et la Révolution française : actes du quatrième colloque de Coppet*, p. 175-181.
- MAEDER-METCLAF (Beate). « La Révolution ou "Ce temps incommensurable" selon Madame de Staël ». In. *Le Groupe de Coppet et la Révolution française : actes du quatrième colloque de Coppet, Annales Benjamin Constant*, p. 87-92.
- MICHEL (Arlette). « De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations : rhétorique, poétique et philosophie de la Révolution ». In. *Le Groupe de Coppet et la Révolution française : actes du quatrième colloque de Coppet, Annales Benjamin Constant*, n° 8-9, 1988, p. 183-194.

### Sur Des Circonstances actuelles

- FONTANA (Biancamaria). « La république de Thermidor et ses principes dans les écrits de Madame de Staël ». In. *Le siècle de l'avènement républicain*. Éd. François FURET et Mona OZOUF. Trad. de Franz Regnot. Paris : Laterza et Gallimard ; 1993, p. 257-284.
- GENGEMBRE (Gérard) et Jean GOLDZINK. « Une femme révolutionnée : le Thermidor de Madame de Staël ». In. *Le Groupe de Coppet et la Révolution française : actes du quatrième colloque de Coppet, Annales Benjamin Constant*, n° 8-9, 1988, p. 275-291.
- OMACINI (Lucia). « Introduction ». In. *Des Circonstances actuelles qui peuvent terminer la révolution et des principes qui doivent fonder la République en France* de Madame de STAËL. Genève ; Paris : Librairie Droz, 1979, p. I-LXXXVIII.

### Sur Delphine

- BALAYÉ (Simone). « *Delphine*, roman des Lumières : pour une lecture politique ». In. *Le siècle de Voltaire : hommage à René Rommeau*. Éd. Christiane MERVAUD et Sylvain MENANT. Oxford : The Voltaire Foundation at the Taylor Institution ; 1987, t.I, p. 37-46.
- SOURIAN (Ève). « Delphine and the principles of 1789 : freedom, beloved freedom ». In. *Germaine de Staël : crossing the borders*, p. 42-51.

- VIGLIENO (Laurence). « *Delphine, roman de la Révolution* ». In. *Hommage à Claude Digeon*. Paris : Les Belles Lettres ; 1987, p. 129-135. (*Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Nice*, n° 36).

### Sur Corinne

- BALAYÉ (Simone).

- « *Politique et société dans l'oeuvre staëlienne : l'exemple de Corinne* ». *Cahier de l'association internationale des études française*, n° 46, mai 1994, p. 53-67.

- « *Pour une lecture politique de Corinne* ». In. *Atti del colloquio internazionale "Il Gruppo di Coppel e l'Italia"*, p. 7-16.  
In. *Madame de Staël : écrire, lutter, vivre*. Genève : Droz ; 1994, p. 199-212.

- BOSSE (Monika). « *Corinne ou l'Italie: diagnostic d'un dilemme historique* ». In. *Il Gruppo di Coppel e l'Italia : atti del colloquio internazionale*, p. 83-107.

- GENGEMBRE (Gérard) et Jean GOLDZINK.

- « *L'opinion dans Corinne* ». *Europe*, n° 693-694, janvier-février 1987, p. 48-57.

- « *Corinne, roman politique* ». In. *L'éclat et le silence : "Corinne ou l'Italie" de Madame de Staël*. Études réunies par Simone BALAYÉ. Paris : Honoré Champion éditeur ; 1999, p. 81-108.

- KADISH (Doris Y). « *Narrating the French Revolution : the example of Corinne* ». In. *Germaine de Staël : crossing the borders*, p. 113-121.

- MACHEREY (Pierre). « *Corinne philosophe* ». *Europe*, n° 693-694, janvier-février 1987, p. 22-37.

- PELLEGRINI (Carlo). « *Corinne et son aspect politique* ». In. *Madame de Staël et l'Europe : colloque de Coppel*, p. 265-272.

### Sur De l'Allemagne

- BALAYÉ (Simone). « *Pour une lecture politique de De l'Allemagne de Madame de Staël* ». In. *Stendhal : l'écrivain, la société, le pouvoir. Colloque du bicentenaire (Grenoble, 24-27 janvier 1983)*. Éd. Philippe BERTHIER. Grenoble : Presses universitaires ; 1984, p. 129-143.

- BARBE (Jean-paul). « *Madame de Staëls De l'Allemagne als Politikum* ». In. *Poetisierung - Politisierung : Deutschlandbilder in der Literatur bis 1848*. Éd. Wilhelm GOSSMANN et Klaus Heinrich ROTH. Paderborn : Schöningh ; 1994.

- NASH (Suzanne). « *De l'Allemagne and the creation of a french Germany* ». In. *The shaping of text : style, imagery and structure in french literature. Essays in Honour of John Porter Houston*. Éd. Emanuel J. MICKEL jr. Lewisburg : Bucknell University Press ; London & Toronto : Associated University Press ; 1993, p. 80-87.

### Sur les Considérations

- AUBRY (Dominique). « Le point de vue des libéraux : les *Considérations sur la Révolution française* de Madame de Staël ». In. *Quatre-vingt treize et les Jacobins : regards littéraires du XIX<sup>e</sup> siècle*. Lyon : Presses universitaires de Lyon ; 1988, p. 33-36.

- BALAYÉ (Simone). « Madame de Staël et l'Assemblée constituante à travers les *Considérations sur la Révolution française* ». In. *Georges Sand et son temps : hommage à Annarosa Poli*. t. II, Éd. Élio MOSELLE. Genève : Librairie M. Slatkine ; 1995, p. 605-619.

- BOWMAN (Franck-Paul). « La polémique sur les *Considérations sur la Révolution française* ». In. *Le Groupe de Coppet et la Révolution française : actes du quatrième colloque de Coppet*, p. 225-241.

- CAPPADOCIA (Ezio). « The liberals and Madame de Staël in 1818 ». In. *Ideas in History : essays presented to Louis Gottshalk by his former students*. Éd. Richard HERR and Harold T. PARKER. Durham (North Carolina) : Duke University Press ; 1965, p. 182-198.

- CONSTANT (Benjamin). « Mme de Staël et la Révolution française ». *Commentaire*. vol. 7, n° 27, avril 1984, p. 607-612.

- DELON (Michel).

- « La Saint-Barthélémy et la Terreur chez Mme de Staël et les historiens de la Révolution au XIX<sup>e</sup> siècle ». *Romantisme*. t. XXXI, 1981, p. 49-62.

- « La métaphore théâtrale dans les *Considérations sur la Révolution française* ». In. *Le Groupe de Coppet et la Révolution française : actes du quatrième colloque de Coppet*, p. 163-173.

- « Germaine de Staël and other possible scénarios of the Revolution ». In. *Germaine de Staël : Crossing the Borders*, p. 22-33.

- ESCOFFIER (Françoise). « Madame de Staël, une *politologue* intemporelle ». *Revue des deux mondes*, avril-juin 1984, p. 95-100.

- GODECHOT (Jacques). « Introduction ». In. *Considérations sur la Révolution française* de Germaine de STAËL. Paris : Tallendier ; 1983, p. 7-41.

- HAMM (Heinz). « La réception des *Considérations sur la Révolution française* dans les journaux littéraires allemands jusqu'aux décisions de Karlsbad ». In. *Le*

*Groupe de Coppet et la Révolution française. Actes du quatrième colloque de Coppet, Annales Benjamin Constant, n° 8-9, 1988, p. 243-254.*

- HOGSETT (Charlotte). « Generative factors in *Considerations on the french Revolution* ». In. *Germaine de Staël : crossing the borders*, p. 34-41.

- JASINSKI (Béatrice W.).

- « Madame de Staël et la Convention : mai-octobre 1795 ». In. *Madame de Staël et l'Europe : Colloque de Coppet, 18-24 juillet 1966*, p. 39-52.

- « Madame de Staël, l'Angleterre de 1813-1814 et les *Considérations sur la Révolution française* ». *Revue d'histoire littéraire de la France*, 66ème année, n° 1, janvier-mars 1966, p. 12-24.

- KING (Norman). « Sismondi critique des *Considérations* ». *Cahiers staëliens*, n° 17, décembre 1973, p. 59-77.

- MORTIER (Roland). « Comment terminer la Révolution et fonder la République ». In. *Le Groupe de Coppet et la Révolution française : actes du quatrième colloque de Coppet, Annales Benjamin Constant, n° 8-9, 1988, p. 293-307.*

**BENJAMIN CONSTANT***- Annales Benjamin Constant.*

- Lausanne : Institut Benjamin Constant ; Paris : Jean Touzot, de 1980 à 1995.

- Lausanne : Institut Benjamin Constant ; Genève : Slatkine, à partir de 1995.

***Bibliographies****- COURTNEY (C.P.).*

- *A bibliography of editions of the writings of Benjamin Constant to 1833.* London : The Modern Humanities Research Association ; 1981, 267 p.

- *A guide to the published works of Benjamin Constant.* Oxford : The Voltaire foundation ; 1985, 330 p.

- DEGUISE (Pierre). « Nouvel état présent des études sur Benjamin Constant ». *Annales Benjamin Constant*, n° 1, 1980, p. 9-25.

*- HOFMANN (Étienne).*

- *Bibliographie analytique des écrits sur Benjamin Constant (1796-1980).* Sous la dir. d'Étienne HOFMANN. Réalisée par Brigitte WARIDEL, Jean-François TIERCY, Norbert FURER et alii. Introd. de Étienne HOFMANN et Norbert FURER. Lausanne : Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne ; Institut Benjamin Constant ; Oxford : The Voltaire Foundation ; 1980, VIII-317 p.

- *Catalogue raisonné de l'oeuvre manuscrite de Benjamin Constant, établi à partir des originaux avec une préface et des index.* Genève : Slatkine ; 1992.

- LOWE (David K.). *Benjamin Constant : an annotated bibliography of critical editions and Studies, 1946-1978.* London : Grant & Cutler Ltd ; 1979, 140 p.

- RUDLER (Gustave). *Bibliographie critique des oeuvres de Benjamin Constant.* Paris : Librairie Armand Colin ; 1909, 108 p.

- VALLOTTON (François). *Bibliographie analytique des écrits sur Benjamin Constant (1980-1995) comprenant un complément à la Bibliographie analytique publiée sous la dir. du Pr. Étienne HOFMANN (1980) et la mention des éditions et traductions.* Paris : Honoré Champion Éditeur ; 1997, 426 p.

## Œuvres de Benjamin Constant

### Œuvres complètes et recueils

- *Œuvres complètes. Série I : œuvres.* Tübingen : Max Niemeyer Verlag ; 1993 ->
  - Tome 1 : *Écrits de jeunesse (1774-1799)*. Vol. dir. par Lucia OMACINI et Jean-Daniel CANDAU. Textes établis et annotés par Mauro BARBÉRIS, Simone BALAYÉ, Claude BRUNEEL et alii. Avec des notices de Mauro BARBERIS, Jean-Daniel CANDAU, Kurt KLOOCKE et alii. 1998, IV-788 p.
  - Tome 2 : *De la justice politique (1798-1800), d'après « l'Enquiry concerning political justice » de William GODWIN*. Vol. dir. par Lucia OMACINI et Étienne HOFMANN. Textes établis et annotés par Laura SAGGIORATO. Introductions de Mauro BARBERIS et Laura SAGGIORATO. 1998, 2 vol., XII-1453 p.
  - Tome 3 : *Écrits littéraires (1800-1813)*. Vol. dir. par Paul DELBOUILLE et Martine ROUGEMONT. Textes établis et annotés par Simone BALAYÉ, Sylvie COLBOIS, Pierre DEGUISE et alii. 1995, 2 vol., XXII-1251 p.
  - Tome 14 : *Mémoire sur les Cents-Jours*. Vol. dir. et texte établi par Kurt KLOOCKE. Introduction et notes par André CABANIS. 1993, IV-604 p.
  - Tome 18 : *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements, Tome II*. Vol. dir. par Pierre DEGUISE. Texte établi avec la collab. de Kurt KLOOCKE. 1999, IV-593 p.
- *Œuvres complètes. Série II : correspondance générale.* Publ. sous la dir. de C.P. COURTNEY. Tübingen : Max Niemeyer Verlag, 1993 ->
  - Tome 1 : *Correspondance 1774-1792*. Textes établis et annotés par C.P. COURTNEY et Denis WOOD avec la collab. de Peter RICKARD. 1993, V-476 p.
  - Tome 2 : *Correspondance 1793-1794*. Textes établis et annotés par C.P. COURTNEY et Denis WOOD avec la collab. de Peter RICKARD. 1998, IV-577 p.
- *Oeuvres Politiques.* Avec introduction, notes et index par Charles LOUANDRE. Paris : Charpentier et Cie ; 1874, 432 p.
- *Écrits et discours politiques.* Éd. par Olivier POZZO DI BORGO. Paris : Jean-Jacques Pauvert ; 1964, 2 vol., 243 p. et 251 p.  
Comprend notamment *Des Réactions politiques* et *Des effets de la Terreur*
- *Recueil d'articles.* Éd. par Éphraïm HARPAZ. 1972-1992.
  - Tome 1 : *Le Mercure, la Minerve, la Renommée [1817-1820]*. Genève : Droz ; 1972, 2 vol., XIX-1566 p.
  - Tome 2 : 1795-1817. Genève : Droz ; 1978, 276 p.

- Tome 3 : 1820-1824. Genève : Droz ; 1981, 362 p.
- Tome 4 : 1825-1829. Paris : Honoré Champion ; Genève : Slatkine ; 1992, 504 p.
- Tome 5 : 1829-1830. Paris : Honoré Champion ; Genève : Slatkine ; 1992, 625 p.
- *Oeuvres*. Édition présentée et annotée par Alfred ROULLIN. Paris : Gallimard ; 1957 [cop.], 1657 p.  
Comprend notamment :
  - *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne* (1<sup>ère</sup> éd. : 1814).
  - *De la liberté des brochures, des pamphlets et des journaux considérée sous le rapport de l'intérêt du gouvernement* (1<sup>ère</sup> éd. : 1814).
  - *Observations sur le discours prononcé par S.E. le Ministre de l'Intérieur en faveur du projet de loi sur la liberté de la presse* (1<sup>ère</sup> éd. : 1814).
  - *Principes de politique* (1<sup>ère</sup> éd. : 1815).
  - *Mélanges de littérature et de politique* (1<sup>ère</sup> éd. : 1829).
- *De la liberté chez les Modernes : écrits politiques*. Textes choisis, présentés et annotés par Marcel GAUCHET. Paris : Le livre de poche ; 1980 [cop.], 703 p.  
Comprend notamment :
  - *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne* (1<sup>ère</sup> éd. : 1814).
  - *Principes de politique applicables à tous les gouvernements représentatifs et particulièrement à la constitution actuelle de la France* (1<sup>ère</sup> éd. : 1815).
  - *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* (1<sup>ère</sup> éd. : 1819).
  - *Mélanges de littérature et de politique* (1<sup>ère</sup> éd. : 1829).
- *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier. Des Réactions politiques. Des effets de la Terreur*. Préface et notes de Philippe RAYNAUD. Paris : Flammarion ; 1988, 185 p.
  - *De la force du gouvernement*, 1<sup>ère</sup> éd. : 1796.
  - *Des Réactions politiques*, 1<sup>ère</sup> éd. : 1797.
  - *Des effets de la Terreur*, 1<sup>ère</sup> éd. : 1797.
- *Écrits politiques*. Textes choisis, présentés et annotés par Marcel GAUCHET. Paris : Gallimard ; 1997, 870 p.  
Reproduction de l'éd. de 1980 au Livre de poche.

### **Monographies (dans l'ordre chronologique de leur première publication).**

- *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne*.
  - 1<sup>ère</sup> éd. : 1814.
  - Présentation d'Ephraïm HARPAZ. Paris et Genève : Slatkine ; 1980, 208 p.

- Introduction, notes, bibliographie et chronologie par E. HARPAZ. Paris : Flammarion ; 1986.  
Contient aussi *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*.
- Éd. par René-Jean DUPUY. Paris : Imprimerie nationale ; 1992.
- *Réflexions sur les constitutions, la distribution et les garanties dans une monarchie constitutionnelle*. Paris : Nicolle et Gide ; 1814.
- *De la responsabilité des ministres*. Paris : Nicolle ; 1815.
- *De la doctrine qui peut réunir les partis en France*. Paris : Delaunay ; 1817, 43 p.
- *Cours de politique constitutionnelle*. Éd. par Edouard LABOULAYE. Genève : Slatkine ; 1982, 2 vol.  
1<sup>ère</sup> éd. : 1818
- *Mémoires sur les Cent-Jours*. Préface de Anne HOFMANN. Paris, Genève : Éditions Slatkine ; 1996 [cop.], 303 p.  
1<sup>ère</sup> éd. : 1820.
- *Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri*. Paris : Dufart ; 1822, 2 vol.
- *De la perfectibilité de l'espèce humaine*. Introduction et notes de Pierre DEGUISE. Lausanne : l'Âge d'homme ; 1967.
- *Principes de politique applicables à tous les gouvernements*. Texte établi d'après les manuscrits de Lausanne et de Paris avec une introduction et des notes par Étienne HOFMANN. Genève : Librairie Droz S.A. ; 1980, 690 p.
- *Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays*. Éd. établie par Henri GRANGE. Paris : Aubier ; 1991, 506 p.
- *Principes de politique applicables à tous les gouvernements : version de 1806-1810*. Préf. de Tzvetan TODOROV. Texte établi et introduit par Étienne HOFMANN. Paris : Hachette Littératures ; 1997, 447 p.  
Reproduction du texte de l'éd. de 1980.

### **Présentations générales**

#### **Articles**

- COURTNEY (C.P.). « Benjamin Constant témoin et interprète de son temps ». *Europe*, n° 467, mars 1968, p. 126-133.
- DELBOUILLE (Paul). « Constant ». In. *Dictionnaire des littératures de langue française*. Paris : Bordas ; 1984, t. I, p. 516-527.

- HOFMANN (Étienne). « Benjamin Constant ». In. *Histoire de la littérature en Suisse romande*, t. I : *du Moyen Age à 1815*. Sous la dir. de Roger FRANCILLON. Lausanne : Éditions Payot ; 1996, p. 368-386.

- LEFRANC (Jean). « Benjamin Constant ». In. *Dictionnaire des philosophes*. Publ. sous la dir. de Denis HUISMAN. Paris : PUF ; vol. I, 1984, p. 601-605.

- THIBAUDET (Albert). Benjamin Constant. In. *Histoire de la littérature française. Tome IX : de 1789 à nos jours*. Paris : Stock ; 1936, p. 56-59

### **Monographies**

- BASTID. *Benjamin Constant et sa doctrine*. Paris : Armand Colin ; 1966, 2 vol.

- CRUICKSHANK (John). *Benjamin Constant*. New York : Twayne Publishers ; 1974.

- FABRE-LUCE (Alfred). *Benjamin Constant*. Paris : Librairie académique Perrin, 1978.

- HOLDHEIM (William). *Benjamin Constant*. Londres : Bowes and Bowes ; 1961.

- KLOOCKE (Kurt). *Benjamin Constant : une biographie intellectuelle*. Genève : Librairie Droz ; 1984, 374 p.

- POULET (Georges).

- *Benjamin Constant par lui-même*. Paris : Seuil ; 1968, 190 p.

- *Benjamin Constant*. Genève : Droz ; 1969.

- TODOROV (Tzvetan). *Benjamin Constant : la passion démocratique*. Paris : Hachette ; 1997, 214 p.

- VERREY (Dominique). *Chronologie de la vie et de l'oeuvre de Benjamin Constant*. Avec la collab. d'Étienne HOFMANN. Genève : Slatkine ; 1992, 740 p.

### **Études sur la pensée politique de Benjamin Constant**

#### **Vues d'ensemble sur l'action et la pensée politiques de Benjamin Constant**

- AROGONÉS (Joseph J.). *The uneasy modernity of Benjamin Constant*. s.l.n.d., 50 p.

- BAELEN (Jean). « Positions générales de Benjamin Constant en matière politique et sociale ». In. *Benjamin Constant : actes du congrès de Lausanne, octobre 1967*, pp. 23-30.

- BARTHOLONI (Fernand). *Introduction à la politique de Benjamin Constant*. [Évreux : Hérissé] ; 1964, 90 p.
- CHARPENTIER (Jacques). « Actualité des idées politiques de Benjamin Constant. *Cahiers Benjamin Constant*, n° 4, p. 116-132.
- COLAS (Dominique). « Benjamin Constant (1767-1830) ». In. *La pensée politique*. Éd. par Dominique COLAS. Paris : Larousse ; 1992, p. 415-430.
- COURTNEY (C.P.). « La pensée politique de Benjamin Constant ». In. *Benjamin Constant : actes du congrès de Lausanne, octobre 1967*, p. 31-39.
- DODGE (Guy Howard). *Benjamin Constant's philosophy of liberalism : a study in politics and religion*. The university of North Carolina Press ; 1980, 194 p.
- FINK (Béatrice Camille).
  - *The idea-world of Benjamin Constant as expressed in his political philosophy*. Ann Arbor Michigan : University microfilms ; 1967, 210 p.
  - « Benjamin Constant : d'une révolution à l'autre ». In. *La Révolution française et la littérature : actes du colloque international du bicentenaire, 13-14 octobre 1989 à Kyoto*. Recueillis et présentés par Hisayasu NAKAGAWA. Kyoto : Presses universitaires ; 1992, p. 191-206.
- FONTANA (Biancamaria).
  - « Introduction ». In. *B. Constant : political writings*. Translated and ed. by B. FONTANA. Cambridge : Cambridge Univ. Press ; 1988, p. 1-42.
  - *Benjamin Constant and the post-revolutionary mind*. New Haven and London : Yale university Press ; 1991, 165 p.
- FONTIUS (Martin). « Die Aesthetisierung des Citoyen. Die Verabschiedung des Polisideals durch Benjamin Constant ». In. *Zum Problem der Geschichtlichkeit ästhetischer Normen : die Antike im Wandel des Urteils des 19. Jhr. Vorträge des III. Werner-Krauss-Kolloquium, 18-20 Okt. 1983*. Berlin: Akad.-Verlag ; 1986, p. 221-230.
- GAUCHET (Marcel).
  - « Benjamin Constant : l'illusion lucide du libéralisme ». In. *De la liberté chez les modernes : écrits politiques de Benjamin CONSTANT*. Textes choisis, présentés et annotés par Marcel GAUCHET. Paris : Librairie générale française ; 1980, p. 9-91.
  - « Constant ». In. *Dictionnaire critique de la Révolution française*. Éd. par François FURET et Mona OZOUF. Paris : Flammarion ; 1988, p. 951-959.

- GOYARD-FABRE (Simone).
  - « L'idée de souveraineté du peuple et le "libéralisme pur" de Benjamin Constant ». *Revue de métaphysique et de morale*, t. LXXXI, n° 3, juillet-septembre 1976, p. 289-327.
  - « Les convictions du libéralisme : Benjamin Constant ». In. *Philosophie politique XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles : modernité et humanisme*. Paris : P.U.F. ; 1987, p. 396-408.
  
- HARPAZ (Ephraïm). « Benjamin Constant entre la république et la monarchie ». *Annales Benjamin Constant*, n° 12, 1991, p. 43-52.
  
- HARTZ (Louis). *La nécessité du choix : la pensée politique au XX<sup>e</sup> siècle*. Éd. établie et présentée par Paul ROAZEN. Paris : P.U.F. ; 1995, 254 p.
  
- HEARN (Jana Srba). *The schoolmaster of liberty or the political views of Benjamin Constant de Rebecque*. Ann Arbor Michigan : University microfilms ; 1971, 178 p.
  
- HOFMANN (Étienne). *Les "Principes de politique" de Benjamin Constant : la genèse d'une oeuvre et l'évolution de la pensée de leur auteur (1789-1806)*. Genève : Librairie Droz S.A. ; 1980, 419 p.
  
- HOLMES (Stephen).
  - *Benjamin Constant and the Making of Modern liberalism*. New Haven, London : Yale University Press ; 1984, 337 p.
  - *Benjamin Constant et la genèse du libéralisme moderne*. Trad. par Olivier CHAMPEAU. Paris : P.U.F. ; 1994, 373 p.
  
- JARDIN (André). « La doctrine libérale de Benjamin Constant ». In. *Histoire du libéralisme politique de la crise de l'absolutisme à la Constitution de 1875*. Paris : Hachette ; 1984, p. 226-238.
  
- JAUME (Lucien). « Le problème de l'intérêt général dans la pensée de Benjamin Constant ». In. *Le Groupe de Coppet et le monde moderne. conceptions - images - débats. Actes du VI<sup>e</sup> colloque de Coppet*, p. 159-176.
  
- KRAPOTH (Hermann). « Benjamin Constant und das Prinzip der Freiheit ». In. *Romanistik und französische Revolution*. Hg. Manfred ENGELBERT & Michael KNAUF. Bochum : AKS ; 1991, p. 135-146.
  
- LA LOMBARDIÈRE (Jacqueline de). *Les idées politiques de Benjamin Constant*. Paris : Au commerce des idées ; 1928, 143 p.
  
- LOTTERIE (Florence). « Le progrès désenchanté : la perfectibilité selon Constant, ou le malaise libéral ». In. *Le Groupe de Coppet et le monde moderne : conceptions - images - débats. Actes du VI<sup>e</sup> colloque de Coppet*, p. 273-288.
  
- MOHRT (M.). « Benjamin Constant et la liberté à risques ». *Revue des sciences morales et politiques*, volume 144, n° 3, 1989, p. 351-364.

- MORTIER (Roland).

- « Constant et les "Lumières" ». In. *Clartés et ombres au siècle des Lumières : études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle littéraire*. Genève : Droz ; 1969, p. 144-156.

- « Benjamin Constant devant la Révolution française ». In. *Benjamin Constant et la Révolution française, 1789-1799*. p. 11-21.

- POZZO DI BORGO (Olivier). « Un libéral devant une dictature ». *Revue d'histoire littéraire de la France*, 66<sup>ème</sup> année, n°1, janvier-mars 1966, p. 94-114.

- RAYNAUD (Philippe). « Un romantique libéral : Benjamin Constant ». *Esprit*, mars 1993, p. 49-66.

- SUTER (Jean-François). « L'idée de légitimité chez Benjamin Constant ». *Annales de philosophie politique*, n° 7, 1967, pp. 181-193.

THOMPSON (Patrice).

- « Y a-t-il un savoir révolutionnaire pour Benjamin Constant ? » *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol 90, n° 4-5, 1990.

- « Constant et les vertus révolutionnaires ». *Europe*, n° 467, mars 1968, p. 49-62.

### **Études resituant la pensée politique de Benjamin Constant dans un contexte historique ou philosophique**

- BENREKASSA (Georges). « De Montesquieu à Benjamin Constant : la fin des Lumières ? » *Dix-huitième siècle*, n° 21, 1989, p. 117-133.

- DUMAS (Jean-Louis). « Les ténors du libéralisme ». In. *Histoire de la pensée : Temps modernes*. Paris : Tallendier, 1990, t. 3, p. 25-34.

- EISENMANN (Charles). « La personnalisation du pouvoir de Locke à Benjamin Constant ». In. *La personnalisation du pouvoir : entretiens de Dijon*. Éd. par Léon HAMON et Albert MABILEAU. Paris : PUF ; 1964, p. 68-89.

- GRANGE (Henri).

- « De l'influence de Necker sur les idées politiques de Benjamin Constant ». *Annales Benjamin Constant*, n° 2, 1982, p. 73-80.

- « De Necker à Benjamin Constant ou du libéralisme ploutocratique au libéralisme démocratique ». In. *Le Groupe de Coppel et la Révolution française : actes du quatrième colloque de Coppel, Annales Benjamin Constant*, n° 8-9, 1988, p. 63-71.

- LACHS (John). « Mill and Constant : a neglected connection in the history of the idea of liberty ». *History of philosophy quarterly*, vol. 9, n°1, January 1992, p. 87-96.

- LOIRETTE (Gabriel). « Montesquieu et son influence sur la doctrine politique de Benjamin Constant ». *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, t. XIII, 1944-1950, pp. 61-79.

- TODOROV (Tzvetan). *Le jardin imparfait : la pensée humaniste en France*. Paris : Bernard Grasset ; 1998, 350 p.

### Benjamin Constant et Jean-Jacques Rousseau

- BRINT (M.E.). « Jean-Jacques Rousseau : a dialogue on freedom and tyranny ». *Review of politics*, Indiana : University of Notre Dame ; vol. 47, n° 3, july 1985, p. 323-346.

- FONTIUS (Martin). « Zum AntiRousseauismus im 19. Jahrhundert ». *Zeitschrift für Literaturwissenschaft und Linguistik*, Bd. 16, Nr. 63, 1986, p. 115-126.

- PAULET (Emmanuelle). *Benjamin Constant critique de Jean-Jacques Rousseau. Mémoire de D.E.A., philosophie*. Directeur : Michel MALHERBE. Nantes : Université de Nantes ; juin 1997, 192 p.

- HOFFMANN (Paul).

- « Benjamin Constant lecteur du *Contrat social*. » In. *Strasbourg, l'Alsace et la liberté au début du XIX<sup>e</sup> s. Georges-Daniel Arnold (1780-1829) - Benjamin Constant (1767-1830) : actes du colloque de Strasbourg (16-18 mai 1980)*. Strasbourg : Société savante d'Alsace et des régions de l'Est ; 1981, 186 p.

- « Benjamin Constant critique de Jean-Jacques Rousseau ». *Revue d'histoire littéraire de la France*, vol. 82, n° 1, janvier-février 1982, p. 23-40.

- KLOCKE (Kurt). « Benjamin Constant et Jean-Jacques Rousseau : du *Contrat social* aux *Principes de politique applicables à tous les gouvernements* ». *Acta Universitatis Nicolai Copernici. Nauki Humanistyczno-Spoleczne, Prawdo XXIV, Zeszyt 156*, 1985, p. 128-140.

### Benjamin Constant et Tocqueville

- HOLMES (Stephen). « Constant and Tocqueville : an unexplored relationship ». *Annales Benjamin Constant*, n° 12, 1991, p. 29-41.

- KELLY (George Armstrong). *The humane comedy : Constant, Tocqueville and the french liberalism*. With a foreword by Stephen R. GRAUBARD. Cambridge : University Press ; 1992, 262 p.

- LAMBERTI (Jean-Claude). « De Benjamin Constant à Alexis de Tocqueville ». *France-Forum*, n° 203-204, avril-mai 1983, p. 19-26.

### Benjamin Constant et la Terreur

- FURET (François).

- « La Révolution sans la Terreur ? » *Débats*, n° 13, juin 1981, p. 40 à 54.

- « Une polémique thermidorienne sur la Terreur. Autour de Benjamin Constant ». *Passé présent*, n° 2, 1983, p. 44-55.

- « La Terreur sous le Directoire ». In. *The french Revolution and the creation of modern political culture. Vol 3 : The transformation of political culture, 1789-1848*. Ed. by François FURET et Mona OZOUF. Oxford, New York : Pergamon Press ; 1989, p. 173-186.

- THOMPSON (Patrice). « La Terreur de Benjamin Constant ». In. *Benjamin Constant et la Révolution française, 1789-1799*. Publ. sous la dir. de Dominique VERREY et Anne-Lise DÉLACRÉTAZ. Genève : Droz ; 1989, p. 61-72.

### Quelques idées politiques de Benjamin Constant

#### Benjamin Constant et la guerre

- CORDEY (Pierre). « Benjamin Constant et la guerre ». *Revue militaire suisse*, 126<sup>ème</sup> année, n° 2, février 1981, p. 58-68.

- FINK (Béatrice). « Benjamin Constant et la guerre ou l'erreur contre la chronologie ». In. *Benjamin Constant, Madame de Staël et le Groupe de Coppet : actes du deuxième congrès de Lausanne et du troisième congrès de Coppet*, p. 177-187.

#### L'opinion publique

- ANDO (Takaho). « Condorcet and Constant : public opinion in the age of the french Revolution ». In. *Transactions of the VIIIth international congress of the enlightenment, Bristol, 21-27 july 1991*. Oxford : The Voltaire Foundation ; 1992, t. 1, p. 265-268.

- FONTANA (Biancamaria). « Publicity and the "Res publica" : the concept of public opinion in Benjamin Constant's writings ». *Annales Benjamin Constant*. Lausanne : Institut Benjamin Constant ; Paris : Librairie Jean Touzot ; n° 12, 1991, p. 53-63.

## Études sur les œuvres de Benjamin Constant

### Brochures du Directoire

- FINK (Béatrice). « Benjamin Constant face à la Révolution et le projet de réfutation de Burke ». In. *L'image de la Révolution française : communications présentées lors du Congrès mondial pour le Bicentenaire de la Révolution, Sorbonne, Paris, 6-12 juillet 1989*. Paris et Oxford : Pergamon Press ; 1990, vol. II, p. 1042-1052.
- RAYNAUD (Philippe). « Préface ». In. *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier. Des Réactions politiques. Des effets de la Terreur de Benjamin CONSTANT*. Paris : Flammarion ; 1988, p. 7-26.

### Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays et études sur la pensée constitutionnelle de Benjamin Constant

- CHAPPEZ (Jean). *La théorie du pouvoir modérateur chez Benjamin Constant. Diplôme d'études supérieures de sciences politiques*. Dijon : Faculté de droit et des sciences économiques ; 1966, 90 p.
- FINK (Béatrice). « Les fragments d'une constitution républicaine : un ouvrage abandonné ». In. *Sortir de la Révolution : Casanova, Chénier, Staël, Constant, Chateaubriand. Manuscrits de la Révolution. Études réunies et présentées par Béatrice DIDIER et Jacques NEEFS*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 1994, t. III, p. 169-186.
- GRANGE (Henri). Introduction. In. *Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays de Benjamin CONSTANT*. Paris : Aubier ; 1991, p. 7-101.
- HOFMANN (Étienne). « Necker, Constant et la question constitutionnelle (1800-1802) ». In. *Actes de la huitième journée de Coppet, 8 septembre 1984, Cahiers staëliens*, n° 36, 1985, p. 66-84.
- LAFAGE (Paul). *La participation de Benjamin Constant à l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. Thèse pour le Doctorat en Droit soutenue à l'Université de Montpellier*. Aix-en-Provence : Office universitaire de polycopie ; 1952, 116 p.

### Principes de politique

- GAUCHET (Marcel). « Études sur les Principes de politiques applicables à tous les gouvernements ». In. *Dictionnaire des oeuvres politiques*. Sous la dir. de François CHÂTELET, Olivier DUHAMEL et Evelyne PISIER. Paris : P.U.F. ; 1989, p. 168-182.

- HOFMANN (Étienne). « Introduction ». In. *Principes de politique* de Benjamin CONSTANT. Paris : Hachette Littératures ; 1997, p. 9-18.
- TODOROV (Tzvetan). « Préface ». In. *Principes de politique* de Benjamin Constant. Paris : Hachette Littératures ; 1997, p. 5-8.

#### De l'esprit de conquête

- FINK (Béatrice). « L'Europe de Constant vue à travers *De l'Esprit de conquête* ». In. *Le Groupe de Coppet et l'Europe, 1789-1830 : actes du V<sup>e</sup> colloque de Coppet, Annales Benjamin Constant, n° 15-16, 1994, p. 97-105.*
- HOLMES (Stephen). « Liberal uses of Bourbon legitimism ». *Journal of the history of ideas*, t. 43, n° 2, avril-juin 1982, p. 229-248.

#### De la liberté des Anciens et études sur la comparaison des Anciens et des Modernes

- FONTANA (Biancamaria). « Démocratie et histoire des idées ». *Revue européenne des sciences sociales : cahiers Vilfredo Pareto*, t. 32, n° 98, 1994, p. 189-193.
- HOLMES (Stephen). « Aristippus in and out of Athens ». *The american political science review*, vol. 73, 1979, p. 113-128.
- HARPAZ (Ephraïm). « Benjamin Constant entre les Anciens et les Modernes : orientations polyvalentes ». In. *Le Groupe de Coppet et le monde moderne : conceptions - images - débats. Actes du VI<sup>e</sup> colloque de Coppet*, p. 131-155.
- KIRMIZI (Maria). *Liberté des Anciens et liberté des modernes : thèmes et sources chez Benjamin Constant. Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle*. Paris : École des hautes études en sciences sociales ; 1984, 346 p.

#### Commentaire sur l'ouvrage de Filangieri

- CORDEY (Pierre). « Benjamin Constant, Gaetano Filangieri et la "Science de la législation" ». *Annales Benjamin Constant*, n° 1, 1980, p. 55-79.
- NEPPI MODONA (Leo). « Quelques réflexions sur le *Commentaire* de Benjamin Constant à la *Scienza della legislazione* de Filangieri ». In. *Benjamin Constant : actes du congrès de Lausanne, octobre 1967*, p. 57-63.

## DIVERS

- BONSTETTEN (Karl Victor). *Schriften : historische-kritische Ausgabe*. Éd. par Doris et Peter WALSER-WILHELM avec la collab de Antje KOLDE. Bern : Peter Lang ; 1997 ->.

- *Reden, Aufzeichnungen, Idyllen : 1762-1797. Halband 1 : Landeskunde, Staatswirtschaft, Politik : Saanenland-Gessenay, Jura, Pays de Vaud, Tessin*, 1997, XXVIII-383 p.

- *Reden, Aufzeichnungen, Idyllen : 1762-1797. Halband 2 : Schweizergeschichte ; Vertrauliche Akten für Johannes Müller ; Metaphysik ; Idyllen ; Anhang*. 1997, VI, 388-742 p.

- FUMAROLI (Marc). « La conversation ». In. *Les lieux de mémoire*. Sous la Dir. de Pierre NORA. Paris : Quarto Gallimard ; 1997 [cop.], t. 3, p. 3617-3675.

- GUSDORF (Georges). *Les sciences humaines et la pensée occidentale*, Paris : Payot ;

- Tome VIII : *La conscience révolutionnaire. Les idéologues*. 1978, 551 p.

- Tome IX : *Fondements du savoir romantique*. 1982, 480 p.

- SISMONDI (Jean-Charles-Léonard Simonde de).

- *Nouveaux principes d'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population*. Genève ; Paris : Ed. Jeheber ; 1951.

- *Recherches sur les constitutions des peuples libres*. Éd. et introd. de Marco MINERBI. Genève : Droz ; 1965.

- ROUSSEAU (Jean-Jacques). *Du Contrat social*. In. *Œuvres complètes*, t. III : *Du Contrat social. Écrits politiques*. Éd. publ. sous la dir. de Bernard GAGNEBIN et Marcel RAYMOND, avec la collab. de François BOUCHARDY, Jean-Daniel CANDAU, Robert DERATHÉ et alii. Paris : Éditions Gallimard ; 1964, p. 347-470 et 1431-1508.

**LISTES DES ABRÉVIATIONS**

**ABRÉVIATIONS DES RÉFÉRENCES DES ACTES DE COLLOQUE**

- Le GC : 1<sup>er</sup> colloque : *Madame de Staël et l'Europe : colloque de Coppet, 18-24 juillet 1966*. Paris : Kliencksieck ; 1970,

- Le GC : 2<sup>ème</sup> colloque : *Le Groupe de Coppet : actes et documents du deuxième colloque de Coppet, 10-13 juillet 1974*. Genève : Slatkine ; 1977.

- Le GC : 5<sup>ème</sup> colloque : *Le groupe de Coppet et l'Europe, 1789-1830 : actes du cinquième colloque de Coppet, Tübingen, 8-10 juillet 1993*. Lausanne : Institut Benjamin Constant et Paris : Jean Touzot ; 1994.

- Le GC : 6<sup>ème</sup> colloque : *Le Groupe de Coppet et le monde moderne : actes du sixième colloque de Coppet organisé par la Société des Études staéliennes (Paris) et l'Association Benjamin Constant (Lausanne). Liège, 10-11-12 juillet 1997*. Liège : Université de Liège. Faculté de philosophie et de lettres ; 1998.

## ABRÉVIATIONS DES RÉFÉRENCES DES MONOGRAPHIES

- *Au château...* : Pierre KOHLER. *Au château de Coppet : Madame de Staël et ses amis*. Lausanne : Spes ; 1952.
- *Circonstances actuelles...* : Germaine de STAËL. *Des Circonstances actuelles qui peuvent terminer la révolution et des principes qui doivent fonder la république en France*. Édition critique par Lucia OMACINI. Genève ; Paris : Librairie Droz ; 1979.
- *Considérations...* : Germaine de STAËL. *Considérations sur la Révolution française*. Introduction, bibliographie, chronologie et notes par Jacques GODECHOT. Paris : Tallendier ; 1983.
- *Contrat social* : Jean-Jacques ROUSSEAU. *Du Contrat social*. In. *Œuvres complètes*, t. III : *Du Contrat social. Écrits politiques*. Éd. publ. sous la dir. de Bernard GAGNEBIN et Marcel RAYMOND, avec la collab. de François BOUCHARDY, Jean-Daniel CANDAU, Robert DERATHÉ et alii. Paris : Éditions Gallimard ; 1964, p. 347-470 et 1431-1508.
- *De l'All.* : Germaine de STAËL. *De l'Allemagne*. Paris : Garnier-Flammarion ; 1968.
- *De la force...* : Benjamin CONSTANT. *De la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier*. In. *De la force du gouvernement actuel et de la nécessité de s'y rallier. Des réactions politiques. Des effets de la Terreur*. Préface et notes par Philippe RAYNAUD. Paris : Flammarion ; 1988, p. 27-89.
- *De la liberté...* : Benjamin CONSTANT. *De la liberté chez les modernes : écrits politiques*. Paris : Librairie générale française, 1980.
- *Fragments...* : Benjamin CONSTANT. *Fragments d'un ouvrage abandonné sur la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays*. Éd. établie par Henri GRANGE. Paris : Aubier ; 1991.
- *LAM* : Benjamin CONSTANT. *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes : discours prononcé à l'Athénée royal de Paris en 1819*. In. *De la liberté...*, p. 491-515.
- *Principes 1806-1810* : Benjamin CONSTANT. *Principes de politique applicables à tous les gouvernements*. Texte établi d'après les manuscrits de Lausanne et de Paris par Étienne Hofmann. Genève : Librairie Droz S.A. ; 1980.
- *Réac. Pol.* : Benjamin CONSTANT. *Des réactions politiques*. In. *De la force du gouvernement actuel et de la nécessité de s'y rallier. Des réactions politiques. Des effets de la Terreur*. Préface et notes par Philippe RAYNAUD. Paris : Flammarion ; 1988, p. 91-157.

### ABRÉVIATIONS DES RÉFÉRENCES DES ARTICLES

- *BC correcteur* : Lucia OMACINI. « Benjamin Constant correcteur de Mme de Staël ». *Cahiers staéliens*, n°25, 1978, p. 5-23.
- *L'ambiguïté...* : Jean ROUSSEL. « L'ambiguïté des Lumières à Coppet ». In. *Le GC : 2<sup>ème</sup> colloque*, p. 171-184.
- *L'individu...* : Lucien JAUME : « La constitution d'un libéralisme du sujet ». In. *L'individu effacé*. Paris : Fayard ; 1997, chap. 1, p. 25-117.
- *Le GC : conscience...* : Simone BALAYÉ. « Le Groupe de Coppet : conscience d'une mission commune ». In. *Le GC : 2<sup>ème</sup> colloque*, p. 29-45.
- *Le GC : Hist. litt.* : Simone BALAYÉ. « Le Groupe de Coppet ». In. *Histoire littéraire de la France*, t. VII. Paris : Éditions sociales ; 1976, p. 201-207.
- *Les États généraux...* : Roland MORTIER. « Les États Généraux de l'opinion européenne ». In. *Le Groupe de Coppet et l'Europe, 1789-1830 : actes du cinquième colloque de Coppet, 8-10 juillet 1993*. Lausanne : Institut Benjamin Constant ; Paris : Jean Touzot ; 1994, p. 17-24.
- *Lieu d'interculturalité...* : Marie-Claire HOOCK-DEMARLE. « Un lieu d'interculturalité franco-allemande : le réseau épistolaire de Coppet ». *Romantisme : revue du 19<sup>ème</sup> siècle*, n° 73, 1991, p 19-28.
- *Mme de Staël et l'All.* : Simone BALAYÉ. « Madame de Staël, le Groupe de Coppet et la découverte de l'Allemagne ». In. *Du visible à l'invisible : pour Max Milner*, tome I : *Mettre en images, donner en spectacle*. Paris : José Corti ; 1988, p. 53-62.
- *Mme de Staël, Hist. litt.* : Simone BALAYÉ. « Madame de Staël ». In. *Histoire littéraire de la France*, t. VII. Paris : Éditions sociales ; 1976, p. 192-201.
- *Quand BC travaille...* : Lucia OMACINI et Roswitha SCHATZER. « Quand Benjamin Constant travaille sur les papiers de Mme de Staël : le cas de la "Copie" des Circonstances actuelles ». In. *Le GC : 6<sup>ème</sup> colloque*, p. 59-82.
- *Rom. et opp.* : Norman KING. « Romantisme et opposition ». *Romantisme : revue du 19<sup>ème</sup> siècle*, n° 51, 1986, p. 63-71.

